IPHAN
Fl. 19
Rubrica
19

d'un rapport de suivi à 1992, afin de tenir compte des résultats d'une visite sur le terrain l'année prochaine.

Parc national d'Iguazu (Argentine) et Parc national d'Iguaçu (Brésil)

Le Comité a noté que huit hélicoptères survolaient simultanément ces deux sites adjacents qui couvrent la même zone de chutes d'eau ; plus de 7.000 visiteurs avaient déposé des plaintes et des associations locales de conservation s'étaient élevées contre l'utilisation d'hélicoptères dans cette zone parce qu'elle contrevenait aux règles du trafic aérien relatives au survol des zones protégées. Le délégué du Brésil a informé le Comité qu'un groupe de travail avait été constitué pour étudier la question en vue d'établir une réglementation plus contraignante consernant l'utilisation des hélicoptères pour le tourisme. Le Comité a demandé au Secrétariat de prendre contact avec les autorités d'Argentine pour qu'elles lui fassent connaître les mesures qu'elles entendaient prendre.

Parc national de Pirin (Bulgarie)

Le Comité a noté qu'une extension importante de ce site était étudiée par les autorités bulgares pour y inclure la zone des monts Rhodopes et il a reconnu la possibilité d'établir un site transfrontalier avec la Grèce, qui pourrait constituer l'un des sites les plus exceptionnels d'Europe. Le Comité a souhaité encourager les autorités bulgares à poursuivre leurs efforts en vue de l'extension du Parc national de Pirin et à présenter une proposition d'extension révisée du site. Le Comité a aussi demandé au Secrétariat de prendre contact avec les autorités grecques afin de demander leur avis sur la possibilité d'établir un site transfrontalier.

Réserve de la Biosphère de Srebarna (Bulgarie)

Le Comité s'est déclaré préoccupé de la qualité de l'eau et du bilan hydrique qui s'étaient détériorés dans ce petit site du patrimoine mondial (600 ha), à un point tel qu'il n'était plus écologiquement viable ; on n'y trouvait plus de grandes colonies d'oiseaux d'eau, sauf des pélicans frisés et beaucoup d'espèces de passereaux avaient émigré ou n'apparaissaient plus qu'en petit nombre. Le Comité a pris note du fait que la plupart des problèmes venaient de l'assèchement progressif du lac, amplifié par des projets de développement en amont, les impacts de porcheries industrielles à proximité et une augmentation de la population des sangliers. Le Comité, tout en décidant d'attendre les résultats d'une mission sur le terrain conjointe Ramsar/patrimoine mondial, destinée à évaluer si le bien répondait toujours au critère (iv), le Comité a demandé aux Secrétariat de saisir les autorités bulgares pour qu'elles demandent l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine en péril.

Parc provincial des dinosaures (Canada)

Le Comité a pris note de l'avis favorable de l'UICN sur le fait que des terrains privés d'une superficie de 566 ha renfermant des gisements de gaz naturel seraient retirés de ce bien et qu'une superficie de 591 ha d'une plus grande valeur géologique serait ajoutée. Le Comité a également noté que les techniques de forage auraient peu d'impact, mais a souligné qu'il serait préoccupé si ce forage devait s'étendre sur d'autres sites à l'intérieur du bien du patrimoine mondial. La représentante du Canada a informé le Comité que les cartes montraient clairement que les sites qui seraient forés étaient en dehors des limites du parc. Le Comité a demandé à l'UICN d'étudier les cartes que le Canada avait récemment soumises et qui indiquaient l'emplacement des forages.

Parc national de Wood Buffalo (Canada)

Le Comité a rappelé que, d'une part, l'exploitation du bois était autorisée dans ce parc et que, d'autre part, les populations de bisons étaient affectées par la brucellose et la tuberculose. Le Comité a noté avec satisfaction que les réglementations forestières étaient désormais appliquées plus strictement par le personnel du Service canadien des Parcs et que des négociations étaient en cours pour mettre fin aux concessions d'exploitation forestière avant leur expiration officielle en l'an 2002. Le Comité a reconnu qu'une superficie importante ne constituait plus une condition suffisante pour garantir l'intégrité d'un site et que les activités de développement dans les zones en amont des fleuves Peace et Athabasca menaçaient l'intégrité du parc. Le Comité a noté qu'une étude du bassin fluvial était en cours avec l'appui du Plan vert canadien et du Gouvernement provincial d'Alberta. Le Comité a recommandé instamment aux autorités canadiennes de prendre toutes les mesures nécessaires, à l'intérieur du Parc comme dans le bassin tout entier, pour maintenir et restituer l'intégrité du site. Le Comité a estimé que la conservation du Parc national de Wood Buffalo constituait, à bien des égards, un test pour la conservation de réserves de grande étendue comme les sites du patrimoine mondial de Yellowstone (Etats-Unis), du Banc d'Arguin (Mauritanie), et de Serengeti (Tanzanie), et pouvait fournir des solutions transposables ailleurs.

Talamanca-La Amistad (Costa Rica/Panama)

Le Comité a noté avec satisfaction que, conformément à ses recommandations, les autorités du Costa Rica et du Panama avaient donné leur accord pour une inscription unique sur la Liste du patrimoine mondial. Le Comité a également été satisfait de noter que les autorités du Costa Rica avaient accepté la suggestion de l'UICN d'exclure du site trois réserves indiennes et un refuge forestier et de faune sauvage. Pour tenir compte d'une autre recommandation de l'UICN, le Comité a instamment prié les autorités du Costa Rica d'exclure

IPHAN
Fl. 20
Rubrica
20

quatre autres réserves d'indiens dans la zone Atlantique nord-est et de fournir au Secrétariat une carte montrant les nouvelles frontières des réserves de Talamanca-La Amistad au Costa Rica.

En revanche, le Comité s'est déclaré gravement préoccupé par le fait qu'une concession d'exploitation de pétrole de 59.000 ha dans le Parc national de La Amistad au Panama avait été donnée à la Texaco sans consulter les autorités compétentes du pays et en contravention avec la Loi portant création du parc. Le Comité a chargé le Secrétariat de contacter les autorités du Panama, de leur faire part de sa préoccupation devant les projets d'exploitation pétrolière à l'intérieur du parc et de leur suggérer de demander l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Le Comité a également suggéré qu'une mission de haut niveau soit envoyée au Panama à l'occasion du 4ème Congrès mondial des parcs qui se tiendra à Caracas, au Venezuela, en février 1992, afin d'attirer l'attention des autorités compétentes sur leurs obligations dans le cadre de la Convention.

Parc national de Sangay (Equateur)

Le Comité a noté avec satisfaction que, sur la base de l'information fournie par l'UICN, le Secrétariat avait obtenu des éclaircissements au sujet de la construction d'une autoroute de 8 km à travers le parc. Le Comité a été satisfait d'apprendre que le Sous-Secrétariat des Forêts et des Ressources naturelles de l'Equateur avait été en mesure de stopper la construction de cette route en attendant qu'une étude d'impact ait été effectuée. Le Comité a félicité les autorités d'avoir pris les décisions nécessaires au moment opportun et a chargé le Secrétariat de leur rappeler les possibilités d'obtension d'une assistance technique pour le Parc sur le Fonds du patrimoine mondial.

Parc national de Simien (Ethiopie)

Le Comité a rappelé que ce parc avait dû être abandonné par son personnel en 1985 en raison des troubles civils dans cette zone. Le Comité a noté avec satisfaction que le site était redevenu accessible. Sur la base d'un rapport soumis par l'Organisation éthiopienne pour la conservation de la vie sauvage, le Comité a été informé que toutes les stations sur le terrain et les autres infrastructures du parc avaient été détruites. Le Comité a admis la nécessité de commencer les travaux de reconstruction et noté la possibilité d'associer les populations locales à cet égard. Compte tenu de l'urgence d'entreprendre des mesures de conservation, le Comité a décidé de réserver une somme de 50.000 $EU dans le budget de 1992 pour la réhabilitation du parc national de Simien.

Réserve naturelle du mont Nimba (Côte d'Ivoire/Guinée)

Le Comité a rappelé que le Bureau, à sa dernière session, avait demandé aux autorités guinéennes de soumettre un nouveau dossier délimitant les frontières de la zone située en Guinée, qui bénéficiait d'une protection adéquate et spécifiant les garanties pour une protection à long terme. Le Comité a noté avec satisfaction que le dossier en question avait été soumis par les autorités guinéennes et que l'UICN avait entrepris une mission sur le terrain pour évaluer les informations contenues dans ce dossier.

Le Comité a également noté que la zone du projet d'exploitation du gisement de fer était située à l'intérieur des limites de la réserve naturelle du mont Nimba, telle qu'inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1981. A la lumière de l'évaluation présentée par l'UICN, le Comité a pris connaissance du fait que le nouveau périmètre proposé par les autorités guinéennes, non seulement tendait à exclure la partie du site où l'exploitation du gisement de fer aurait lieu, mais aussi visait à réduire de 30 % la surface de la réserve, ce qui représentait une menace sérieuse pour l'intégrité des valeurs pour lesquelles on avait, à l'origine, attribué le statut de patrimoine mondial au mont Nimba. Par exemple, les régions des montagnes et des forêts humides de la réserve seraient réduites de 50 %, tandis que les régions des savanes montagneuses le seraient de 30 %. Le Comité a également noté que le site n'avait pas de plan de gestion ou de programme susceptible d'assurer une protection à long terme. De plus, le Comité a été informé qu'une étude indépendante de l'impact du projet d'exploitation du gisement de fer sur l'environnement n'avait pas été faite.

En examinant les différentes options qui se présentaient à lui pour assurer la conservation de ce bien du patrimoine mondial, le Comité a refusé l'option selon laquelle l'organisation finançant le projet d'exploitation des mines de fer compenserait la réduction de la surface de la réserve, en soutenant des projets qui visaient à renforcer la conservation du site. Le Comité a plutôt estimé que la réduction de la surface de la réserve proposée constituait en elle-même une menace majeure pour le statut de patrimoine mondial du site. Le Comité a estimé probable que certains des aspects qui donnaient à ce site la qualité de patrimoine mondial étaient situés dans la zone que l'on se proposait d'exclure.

Le Comité a également rappelé qu'une partie additionnelle du mont Nimba en Côte d'Ivoire avait été ajoutée à ce site en 1982 et que, depuis, le site du patrimoine mondial était devenu un bien transfrontalier de la Côte d'Ivoire et de la Guinée. Le Comité s'est inquiété de ce que le gouvernement de la Côte d'Ivoire n'ait été consulté dans aucune des négociations engageant les modifications apportées aux frontières de ce site.

Tout en reconnaissant les légitimes aspirations économiques et les besoins de la Guinée, le Comité a conclu que la Réserve

IPHAN
Fl. 21
Rubrica
21

naturelle du mont Nimba, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1981, était sérieusement sujette à des menaces multiples, dont en premier lieu le projet d'exploitation minière. Ainsi le Comité a-t-il chargé le Secrétariat de contacter les gouvernements de Côte d'Ivoire et de Guinée et de leur demander de proposer, conformément à l'Article 11, paragraphe 4, de la Convention, que ce site soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Le Comité a demandé au Secrétariat de transmettre, par lettre signée du Directeur général de l'UNESCO, ses recommandations, ainsi que les critères et les procédures (tels que spécifiés dans les paragraphes 59-71 des "Orientations"), aux autorités de Côte d'Ivoire et de Guinée, pour qu'elles proposent d'inscrire sur la Liste du patrimoine mondial en péril la Réserve naturelle du mont Nimba.

Le délégué des Etats-Unis d'Amérique a rappelé que, lors de sa dernière session, le Comité lui avait demandé de considérer l'application de l'Article 6 (3) de la Convention, qui stipule des obligations aux Etats parties à la Convention pour le patrimoine culturel et naturel situé sur le territoire des autres Etats parties à la Convention. Le délégué des Etats-Unis d'Amérique a informé le Comité que son gouvernement n'était pas impliqué dans les activités ou le financement du projet d'exploitation minière. Le délégué a conclu que, même si le projet d'exploitation minière devait être poursuivi, les Etats-Unis ne seraient pas en infraction avec les obligations spécifiées dans l'Article 6 (3).

Réserve de la biosphère de Rio Platano (Honduras)

Le Comité a noté que l'agence nationale responsable de la gestion de ce site avait récemment changé. Le Vice-Président du Honduras avait demandé au Comité, à sa dernière session, d'inscrire le site sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Le Comité a été informé que les nouvelles autorités responsables de la gestion soumettraient au Secrétariat une demande d'assistance internationale afin de permettre au Comité de considérer d'inscrire ce site sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Sanctuaire de faune de Manas (Inde)

Le Comité a rappelé que ce site était menacé par l'invasion d'un mouvement de résistance de la tribu Bodo depuis 1989. Le Comité s'est déclaré préoccupé de l'absence de réponse des autorités indiennes à ses recommandations, faites en 1989 et 1990, d'inscrire ce site sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Le Comité a noté qu'une enquête entreprise par le WWF sur les villages voisins pourrait conduire à une amélioration de la coopération des populations dans la gestion du Sanctuaire et que des mesures correctives avaient été suggérées par les membres du groupe de spécialistes de l'UICN sur les rhinocéros. Les membres du Comité ont été unanimes à considérer que ce site était l'un des premiers candidats à

l'inclusion sur la Liste du patrimoine mondial en péril sans attendre une demande officielle. Le délégué de la Thaïlande a été d'avis que le Comité avait autorité, d'après l'article 11, paragraphe 4, de la Convention, pour inscrire ce site sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Le Comité a demandé au Secrétariat de réitérer sa demande aux autorités indiennes de proposer l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Parc national de Royal Chitwan (Népal)

Le Comité a noté avec satisfaction que le Département de l'irrigation et la Commission de planification du Népal avaient officiellement renoncé à un projet d'irrigation de 30 millions de dollars EU, qui aurait dérivé les eaux de la Rapti et sérieusement menacé l'intégrité de ce parc. Une étude entreprise à la suite de l'intervention du Comité par le Gouvernement du Népal et la Banque asiatique de Développement avait montré que le projet n'était pas acceptable du point de vue de l'environnement et que ces avantages économiques n'étaient pas établis. Le Comité a souhaité que les autorités du Népal soient félicitées d'avoir pris une décision si importante pour la conservation de ce site.

Parc national du Djoudj (Sénégal)

Le Comité a rappelé que ce site avait été retiré de la Liste du patrimoine mondial en péril en 1988 et qu'il avait été depuis lors le siège d'un cours de formation sur la gestion des zones humides du 4 au 15 mars 1991, organisé conjointement par le Service national des parcs du Sénégal, le Programme des zones humides de l'UICN et l'Institut de Recherches pour la Gestion de la Nature des Pays Bas.

Parc national de Garajonay (Espagne)

Le Comité a été informé d'un projet de construction de route, faisant partie d'un schéma de développement intégré à grande échelle de l'île de la Gomméra financé par la CEE. Si la route était réalisée, elle aurait eu de sérieux impacts sur le site du patrimoine mondial. Le Comité a noté que cette menace avait apparemment été écartée. Le Comité a cependant chargé le Secrétariat de contacter les autorités espagnoles et la CEE et de souligner la nécessité de respecter l'intégrité de ce bien ou d'autres biens du patrimoine mondial dans la mise en oeuvre de projets de développement de ce type.

Réserve de faune de Sélous (Tanzanie)

Le Comité a été heureux d'apprendre que le projet d'ouvrir une route à travers ce parc pour transporter le bétail du nord au sud du pays avait été abandonné par le Ministère tanzanien de l'Agriculture et de l'Elevage. Si ce projet avait vu le jour, il aurait exposé la faune de Sélous à des contaminations

IPHAN
Fl. 22
Rubrica
22

bactériennes et virales venant du bétail et engendré d'autres problèmes comme les feux de brousse, l'introduction de bétail dans le parc, l'augmentation du braconnage, et des modifications dans la végétation. Le Comité a souhaité féliciter les autorités tanzaniennes d'avoir renoncé à ouvrir cette route afin d'éviter des menaces sur ce site.

Parc national Olympic (Etats-Unis d'Amérique)

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a informé le Comité de la collision entre un navire de pêche japonais et un cargo chinois, survenue,le 22 juillet 1991, sur les côtes de la péninsule Olympic, ayant entraîné une marée noire de plus de 70.000 litres de pétrole. Certaines des zones côtières affectées par la marée noire font partie du parc national. Environ 40 à 60 % des plages du parc affectées par la marée noire présentaient des effets à court terme, comme la perte d'oiseaux de mer, de loutres de mer et d'aigles chauves, ainsi que d'autres nécrophages des plages. Ces effets semblent avoir diminué et des informations sont stockées par un système d'urgence établi à la suite d'un accident similaire mais plus grave en 1987. Les effets à long terme de la marée noire ne sont pas encore connus avec précision et le délégué à assuré le Comité qu'il serait tenu au courant dès que des informations supplémentaires seraient disponibles et que seraient également transmises les données collectées par le système d'information d'urgence.

Parc national de Durmitor (Yougoslavie)

Le Comité s'est déclaré préoccupé du projet de construction d'un barrage hydro-électrique sur la Tara qui inonderait le Canyon de la Tara et affecterait la qualité de l'eau de la rivière. Une importante fabrique d'asphalte en amont causait déjà une pollution de la rivière. Le Comité a recommandé que les autorités yougoslaves fournissent des informations sur leur projet de construction du barrage et sur la situation de la fabrique d'asphalte et ses impacts sur l'environnement.

Parc national de Plitvicka (Yougoslavie)

Le Comité a exprimé son profond regret et sa grande préoccupation en ce qui concerne les effets que les troubles civils dans le pays avaient sur l'état de conservation de ce bien. Le parc a été abandonné par son personnel et il n'y a aucun contrôle des activités a l'intérieur du parc. Le Comité s'est joint aux différents appels lancés par le Directeur général de l'UNESCO pour la paix dans cette région et a exprimé l'espoir que les conditions redeviendraient bientôt normales, afin de permettre à une mission conjointe UNESCO-UICN d'évaluer les dommages et de planifier un programme de réhabilitation.

Parc national de la Garamba (Zaïre)

Le Comité a appris avec satisfaction que la population de rhinocéros du parc avait augmenté jusqu'à 31 individus et que la capacité locale de gestion et le budget du parc avaient augmenté de façon importante. Le braconnage était désormais sous contrôle. Le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Zaïre, par lettre du 26 février 1991, avait demandé que ce site soit rayé de la Liste du patrimoine mondial en péril. Bien que le Bureau, à sa dernière session de juin 1991, ait recommandé ce retrait, le Comité a pris en compte le fait que la situation dans le pays s'était dégradée à cause des troubles civils. Le Comité a été d'accord avec l'observation de l'UICN sur le fait que la population de rhinocéros était encore vulnérable et qu'un maintien de l'aide internationale et une stabilité politique étaient essentiels pour garantir le succès de ces cinq dernières années. Compte tenu des incertitudes résultant des troubles civils récents au Zaïre, le Comité a décidé de différer sa décision de rayer ce site de la Liste du patrimoine mondial en péril jusqu'à sa prochaine session.

Parc national du Kahuzi Biega (Zaïre)

Le Comité a noté avec satisfaction que le gouvernement du Zaïre et le Ministère allemand pour la coopération (BMZ) avaient renoncé à la construction d'une route à travers ce parc. Le Comité a souhaité féliciter les autorités du Zaïre de sa décision et encourager la BMZ à continuer sa coopération technique pour renforcer la protection du parc national du Kahuzi Biega.

IX. ETUDE GLOBALE

36. Le Secrétariat a fait un bref rapport sur les progrès accomplis dans l'avancement des travaux pour l'étude globale sur les biens culturels, grâce, en particulier, à la poursuite de la collaboration de deux experts grecs, qui ont été, à nouveau, détachés auprès du Secrétariat pendant un mois par le Ministère de la Culture de leur pays. Ces deux experts ont élaboré l'esquisse d'un cadre général pour cette étude et préparé des dossiers de documentation de base nécessaires à la poursuite de ce travail. L'aide de ces experts a été vivement appréciée par le Secrétariat.

37. Deux autres consultants ont préparé une étude sur les sites slaves de l'époque postbyzantine, ainsi qu'une étude complémentaire concernant l'Europe orientale de l'Antiquité aux Temps Modernes. Des collaborations gracieuses ont été annoncées par les autorités allemandes, françaises, italiennes et turques, ainsi que par un groupe de travail sur l'architecture Art Nouveau. D'autre part, un contrat sera conclu prochainement avec un spécialiste de l'art bouddhique. Des discussions ont été poursuivies avec l'ICOMOS en vue de déterminer sa contribution à la mise en forme du cadre général

IPHAN
Fl. 23
Rubrica

23

de l'étude globale (tel que recommandé par le Bureau à sa réunion de juin 1991). L'ICOMOS présentera directement au Comité des propositions à cet égard.

38. Le Comité a été informé des difficultés auxquelles se heurte le Secrétariat dans la préparation de l'étude globale. En effet, les tâches qui incombent au Secrétariat sont disproportionnées par rapport aux moyens financiers et aux ressources en personnel, l'un des deux postes attribués à la Division du patrimoine physique n'étant toujours pas pourvu en raison des restrictions budgétaires de l'Organisation.

39. Un délégué a souligné qu'il ne fallait pas que cette étude aboutisse à une liste figée des valeurs du patrimoine mondial, surtout à une époque où la notion même de patrimoine est en pleine mutation. Cette étude doit être structurée par une réflection globale, un bilan et une prospective. La France participera à cette réflexion collective par une étude qui sera mise à la disposition du Comité avant sa prochaine réunion. Les représentants du Brésil et de l'Italie ont annoncé l'intention des spécialistes de leur pays de participer à l'étude globale. Un membre du Comité a attiré l'attention sur une remarque du Secrétariat qui spécifiait que l'étude globale ne devait pas aboutir à une sorte d'encyclopédie de l'histoire de l'art mondial, mais à un cadre de référence qui facilitera le travail du Comité lors de l'évaluation des sites à inscrire sur la Liste du patrimoine mondial. En remarquant avec satisfaction que la proposition de participation de spécialistes brésiliens était la première offre non européenne, un membre du Comité a souligné l'importance de la collaboration de spécialistes de tous les Etats parties pour mener à bien l'étude globale.

40. Un membre du Comité a relevé le fait que l'étude globale était discutée par le Comité depuis un certain moment. Le temps était venu de donner la priorité aux aspects pratiques de ce travail, dont la nécessité n'était plus à établir. Il serait utile de réunir un groupe d'experts pour avoir un avis définitif. Le problème qui se posera ensuite sera de définir avec précision les tâches du Secrétariat et de l'ICOMOS dans l'accomplissement de ce travail.

41. Faisant remarquer qu'aucun budget n'avait été prévu pour l'étude globale, un observateur a demandé si, dans l'ensemble, ce travail serait poursuivi par l'ICOMOS et, dans l'affirmative, dans quelles conditions. Après avoir exprimé les vifs remerciements du Comité aux deux experts grecs qui ont apporté une contribution notable à l'étude globale, le Président a expliqué que pour l'année 1992, exceptionnellement, les crédits pour ce travail ont dû être affectés à l'ICOMOS et à l'UICN. Cependant, le Secrétariat s'est engagé à essayer, par ses propres moyens, de poursuivre cette activité, en collaboration avec l'ICOMOS.

X. ACTIVITES PROMOTIONNELLES

42. Le Comité a pris note avec satisfaction des nombreuses activités menées en 1991 pour promouvoir la Convention, présentées dans le document SC-91/CONF-002/6. Ces activités avaient porté sur la production et la diffusion de matériel d'information, l'appui à des activités nationales organisées par les Etats parties à la Convention ainsi que sur la participation à des événements spéciaux organisés dans les domaines du patrimoine culturel ou naturel. Le Comité a en particulier noté que la production du matériel d'information en de nouvelles langues avait été rendue possible grâce à la coopération avec les Etats parties, que de nouveaux supports étaient recherchés, comme la réalisation de fiches illustrées sur les sites du patrimoine mondial destinées à être vendues par correspondance ; il a également été informé de ce que, conformément à sa demande, la question de la diffusion commerciale des vidéos-cassettes co-produites par la compagnie Transtel et l'UNESCO avait été étudiée par le Secrétariat et cette compagnie, qui avaient identifié des solutions possibles pour assurer cette diffusion, ainsi que pour améliorer la présentation de ces films sur les circuits télévisés.

43. Le Comité a également noté que le premier numéro du Bulletin du Projet régional PNUD-UNESCO pour le patrimoine culturel et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes serait entièrement consacré, à la demande du Secrétariat et grâce à un appui du Fonds, à une présentation de tous les sites du patrimoine mondial de cette région. Ce bulletin, essentiellement destiné aux décideurs et aux bailleurs de fonds, permettrait de disposer d'une information à jour sur ces sites à la veille du 20ème anniversaire de la Convention. Une version provisoire de ce document a été distribuée au Comité, version destinée à être complétée par tous les Etats de la région avant sa publication en anglais, français et espagnol, prévue pour juin 1992.

44. Le Comité a approuvé les propositions pour l'année 1992 présentées par le Secrétariat ; pour répondre à sa mission générale d'information, il est tout d'abord envisagé de continuer à produire, à mettre à jour et à diffuser du matériel d'information générale sur la Convention et sur les sites du patrimoine mondial, grâce à différents supports tels que brochures, films, vidéo-disques, publications, etc. A cet égard, le Comité a noté qu'il faudrait encourager les initiatives privées, moins lourdes et moins coûteuses que les co-éditions avec l'UNESCO, et dont les revenus pourraient être affectés directement au Fonds du patrimoine mondial. Les propositions pour 1992 portent également sur la production de matériel plus ciblé, de nature à contribuer aux efforts menés par le Comité pour assurer un meilleur suivi de l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Ce matériel s'adressera aux populations vivant dans ou à proximité des sites, ainsi qu'aux visiteurs, d'une part, et aux gestionnaires des sites, d'autre part.

IPHAN
Fl. 24
Rubrica

45. Dans un premier temps, l'élaboration de lignes directrices sur la gestion du tourisme dans les sites du patrimoine mondial sera recherchée à partir d'études de cas, en coopération avec les organisations internationales compétentes.

XI. PREPARATION DE LA CELEBRATION DU VINGTIEME ANNIVERSAIRE DE L'ADOPTION DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

46. Le Comité a pris note du rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement de la préparation de la commémoration, en 1992, du 20ème anniversaire de l'adoption de la Convention présenté dans le document SC-91/CONF-002/7, et portant, d'une part, sur une évaluation de la mise en oeuvre de la Convention et l'élaboration d'une stratégie pour l'avenir et, d'autre part, sur l'organisation de manifestations au siège de l'UNESCO et hors siège.

47. En ce qui concerne l'évaluation, la base du rapport avait été préparée au cours de l'année 1991 et un cadre soumis au Comité ; une version préliminaire de ce rapport sera adressée aux membres du Comité courant janvier. Le Comité a noté que cette version préliminaire serait complétée à la lumière des rapports nationaux attendus en tout début d'année, tandis qu'un projet de stratégie serait préparé par le Secrétariat et présenté au Bureau à sa prochaine session. A la suite des débats du Bureau, il pourrait s'avérer nécessaire de consulter un petit groupe d'experts qui aideraient le Secrétariat à finaliser le texte de cette stratégie, destinée à être soumise à la prochaine session du Comité pour adoption.

48. Tout au long de la session, les membres du Comité ont indiqué que cette célébration du 20ème anniversaire leur paraissait être l'occasion d'une réflexion en profondeur sur la Convention, qui pourrait même mener, selon un membre du Comité, à envisager une révision du texte de la Convention, ainsi que l'a également mentionné la résolution adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à ce sujet, le 6 novembre 1991. Les questions à étudier portaient tout d'abord sur les limites que la Convention mettait, selon ce membre du Comité, à ce qu'il a comparé au droit d'ingérence souvent invoqué pour les questions de droits de l'homme et plus récemment pour la défense de l'environnement. Le Comité se heurtait notamment à ce problème lorsqu'il souhaitait inscrire un bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril sans attendre qu'une demande formelle de l'Etat partie concerné, assortie d'une demande de coopération technique, lui soit parvenue, comme le cas s'était plusieurs fois présenté au cours des débats.

49. De façon plus générale, la réflexion devrait également porter sur la valeur éthique de la Convention, face notamment à l'augmentation de la pauvreté et de l'ignorance qu'elle engendre, causes de destruction du patrimoine, sur l'universalité du patrimoine et la prise en compte de la diversité culturelle, sur la recherche d'un meilleur équilibre entre les différentes régions et cultures du monde, tant au sein du Comité du patrimoine mondial que dans la Liste du

patrimoine mondial. A cet égard, la nécessité d'une étude globale sur les biens culturels a été rappelée comme faisant partie de la réflexion d'ensemble à mener dans le cadre du 20ème anniversaire.

50. En ce qui concerne le patrimoine naturel, une révision des critères, y compris l'ajout d'un critère sur les sites géologiques, devrait être envisagée, à la lumière notamment des débats lors du quatrième Congrès mondial des Parcs, qui se tiendra à Caracas (Venezuela) en février 1992, et au cours duquel un atelier d'une journée sera organisé sur la Convention du patrimoine mondial. La question des paysages y sera également évoquée et les débats sur cette question devraient contribuer à la réflexion sur l'élaboration d'un critère sur les paysages. La possibilité de reconnaître une valeur de patrimoine mondial à certaines zones de l'Antarctique qui, de l'avis de l'UICN, mériteraient d'être inscrites sur la Liste du patrimoine mondial devrait également être évoquée, en tenant compte du fait que la Convention ne s'applique pas en tant que telle à ce continent, compte tenu des problèmes de souveraineté nationale.

51. Le Comité a été également d'avis que le 20ème anniversaire devait être l'occasion de rappeler aux Etats parties les obligations qui leur incombent pour la mise en oeuvre de la Convention, en particulier la mise en place de structures nationales, le paiement de leur contribution au Fonds du patrimoine mondial et de les inciter à organiser, au cours de l'année, des manifestations de nature à mieux faire connaître la Convention. Le Comité a également souhaité qu'un appel soit lancé aux grandes fondations privées pour qu'elles contribuent au Fonds du patrimoine mondial et que soit étudiées les modalités d'instituer une Journée du patrimoine mondial.

52. Enfin, le Comité a noté que les manifestations au siège de l'UNESCO, qui débuteraient par une soirée de gala le 10 ou le 11 juillet et dureraient jusqu'à la mi-octobre, comporteraient une grande exposition, à laquelle de nombreux Etats parties avaient déjà accepté de participer, et des journées ou semaines nationales, organisées et prises en charge par les Etats avec l'aide du Secrétariat.

53. Les manifestations hors siège devraient tout d'abord être menées par les Etats eux-mêmes, qui pourraient notamment organiser des ateliers ou séminaires nationaux ou régionaux. Le Secrétariat organiserait quant à lui un séminaire par région, partiellement financé par le budget régulier de l'UNESCO, et qui se tiendraient respectivement en Afrique de l'Est, à Venise (Italie), en Indonésie, à Quito et aux Galapagos (Equateur), et à Fès (Maroc). Ces séminaires seraient largement ouverts à la presse et les différents thèmes qui y seraient évoqués viendraient eux aussi contribuer à la réflexion d'ensemble sur la Convention.

25

IPHAN
Fl. 25
Rubrica

XII. DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE

A. Coopération technique

Le Comité a approuvé les demandes suivantes : $ EU

1. Cavalier de Madara (Bulgarie)

Achat d'équipement pour sondages, mesures et nettoyage urgent du monument — 35.000,00

2. Eglise Saint-Stéphane à Nessebar (Bulgarie)

Restauration des peintures murales de l'église — 15.000,00

3. Plateau des Pyramides de Guizeh (Egypte)

Frais pour trois experts internationaux (économiste, archéologue et paysagiste) pour l'élaboration d'un schéma directeur — 30.000,00

4. Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM)

Le Comité, conformément à l'Article 23 de la Convention, a approuvé ce projet pour la fourniture de documentation technique, d'équipement et de petit matériel. — 25.000,00

5. Sanctuaire historique de Machu Picchu (Pérou)

Contribution pour la période avril-décembre 1992 à la préparation d'un schéma directeur. — 40.000,00

6. Parc national du Niokolo-Koba (Sénégal)

Achat de deux véhicules tout terrain — 45.000,00

Par ailleurs, le Comité a recommandé que le Secrétariat demande aux autorités sénégalaises de fournir des détails sur le calendrier et les modalités techniques pour la mise en oeuvre de mesures en vue de diminuer l'impact de l'environnement sur le projet de construction d'une route dans le parc.

7. Le parc national de l'Ichkeul (Tunisie)

Mission de consultation, équipement, planification et construction pour un centre devant permettre d'améliorer la présentation du parc aux visiteurs. — 40.000,00

8. Parc national de la Garamba (Zaïre)

Achat et expédition de trois motocyclettes tout terrain pour le gardiennage du parc. — 15.000,00

9. Parc national des Virunga (Zaïre)

Achat d'un canot automobile et de pièces détachées pour deux canots déjà achetés et frais de transport. — 40.000,00

Le Comité a différé sa décision sur les requêtes suivantes :

10. Réserve de Talamanca-La Amistad (Costa Rica)

Le Comité a rappelé qu'à sa dernière session il avait approuvé 50.000 $EU pour ce site devant être alloués, à condition que les projets financés par des fonds déjà approuvés soient achevés. Le Comité a noté que la mise en oeuvre de ces projets était restée au même niveau qu'à la précédente session. Le Comité a demandé au Bureau d'examiner à nouveau la situation à sa prochaine session avant de décider d'accorder les 50.000 $EU approuvés par le Comité en 1990.

11. Hypogée d'Hal Saflieni (Malte)

Le Comité a demandé à l'Etat partie de soumettre à la prochaine session du Bureau un rapport technique pour justifier la nécessité d'installer l'air conditionné dans l'hypogée.

12. Parc national du Simen (Ethiopie)

Reconnaissant que les travaux de reconstruction du parc, qui avait été abandonné par le personnel en 1985, pourraient commencer bientôt, le Comité a décidé de réserver 50.000 $EU du budget de 1992 pour la réhabilitation de ce parc. Le Comité a autorisé le Président à utiliser ces fonds pour financer l'élaboration de projets appropriés par la "Ethiopian Wildlife Conservation Organisation" en consultation avec l'UICN et le Secrétariat.

IPHAN
Fl. 26
Rubrica

26

B. Formation :

Le Comité, conformément à l'Article 23 de la Convention, a accordé une assistance financière aux cours internationaux/régionaux de formation suivants :

		$ EU
1.	**Cours international sur la conservation et la restauration des monuments et des sites historiques (Université de Bahia, Brésil)** Le Comité a recommandé que les fonds soient utilisés pour financer la participation de spécialistes d'Etats parties à la Convention d'Amérique latine et des Caraïbes et de donner la priorité en 1992 aux Etats parties qui n'avaient pas reçu de bourses dans le passé. Le Comité a recommandé aussi aux autorités organisant le cours de soumettre au Secrétariat pour accord la liste des étudiants choisis.	60.000,00
2.	**Séminaire régional de formation pour l'Afrique francophone sur la gestion des parcs nationaux dans le Parc national "W" au Niger (ENGREF/France et FSA/Niamey, Niger)**	30.000,00
3.	**Séminaire régional itinérant pour les gestionnaires de zones protégées en Asie du Sud et Centrale (Wildlife Institute of India (WII), Dehra Dun, Inde** Le Comité a demandé que le Secrétariat obtienne par écrit l'accord du Ministère de l'environnement et des forêts d'Inde pour l'organisation de ce cours. Le Comité a accepté l'offre de la délégation des Etats-Unis d'Amérique de mettre à disposition l'équivalent de 30.000 $EU en roupies indiennes, par l'intermédiaire de la sous-commission américano-indienne sur la science et la technologie qui apporte déjà son appui à des cours similaires. Le Comité a recommandé que le Secrétariat, en coopération avec les autorités des Etats-Unis d'Amérique et de l'Inde, prenneles mesures nécessaires pour utiliser l'offre de la délégation des Etats-Unis, de manière que tout ou partie de la somme approuvée par le Comité pour ce cours puisse être récupéré pour servir à d'autres projets d'assistance internationale.	30.000,00

XIII. SITUATION DU FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL ET BUDGET POUR 1992

54. Le Comité a examiné le document SC-91/CONF.002/9 qui présente l'état des contributions au Fonds du patrimoine mondial pour les années 1981-1985, 1986-1987, 1988-1989 et 1990-1991. Le Comité a noté avec satisfaction que plusieurs Etats parties, tels que l'Allemagne, le Brésil, la Bulgarie, les Etats-Unis d'Amérique et la France avaient payé leur contribution volontaire jusqu'en 1990-1991. Il a remercié les Etats-Unis d'Amérique d'avoir annoncé une contribution pour un montant supplémentaire de 100.000 $EU pour le même biennium. Le Comité a noté avec inquiétude que plusieurs Etats parties n'avaient pas encore payé leurs contributions obligatoires au Fonds et les a incités à s'en acquitter dès que possible, afin de minimiser les contraintes budgétaires qui pèsent sur la mise en oeuvre de la Convention.

55. Le Comité a adopté le budget suivant pour 1992.

		$ EU
-	Assistance préparatoire et suivi	175.000
-	Coopération technique	575.000
-	Formation	475.000
-	Assistance d'urgence	100.000
-	Activités promotionnelles	300.000
-	Services consultatifs	
	ICOMOS	250.000
	UICN	195.000
-	Assistance temporaire au secrétariat	210.000
-	Réserve pour imprévus	20.000
		2.300.000

XIV. REVISION DES ORIENTATIONS DEVANT GUIDER LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

56. Le Comité a examiné le document SC-91/CONF.002/10 et recommandé que le Secrétariat continue, en coopération avec l'Union internationale des Sciences Géologiques (UISG), l'UICN et d'autres experts, à réviser les critères naturels pour prendre en compte séparément les phénomènes géologiques,

IPHAN
Fl. 27
Rubrica

27

biologiques, écologiques et esthétiques et modifier en conséquence les conditions d'intégrité requises. Le Comité a chargé le Secrétariat et l'UICN de coopérer pour réviser les critères naturels et les conditions d'intégrité en vue de leur examen par le Bureau à la mi-92.

57. Le Comité a décidé d'inclure dans les Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial les points additionnels proposés dans le document SC-91/CONF.002/12.

58. Conformément à la demande du Comité, le Secrétariat a élaboré un projet de critère pour les paysages culturels et l'a présenté à la quinzième session du Bureau. Le Bureau a considéré ce projet intéressant et, après avoir suggéré quelques ajustements, a demandé à l'ICOMOS et au Secrétariat d'établir ensemble une version appropriée qui tiendrait compte de ses ajoustements. Deux réunions ont donné l'occasion d'un large échange de vues à ce sujet. Une réunion du groupe de travail sur les paysages culturels, créé par le Comité ICOMOS du Royaume-Uni, a eu lieu à York en novembre dernier et une autre entre le Secrétariat et l'ICOMOS au début du mois de décembre. Ces réunions ont montré clairement que l'élaboration d'un tel critère semblait prématurée. Par conséquent, le Secrétariat était entièrement d'accord avec les observations contenues dans le document présenté à l'actuelle session par l'ICOMOS.

59. Le Comité a demandé aux deux organisations non gouvernementales présentes d'exprimer leur point de vue sur l'élaboration d'un critère concernant les paysages culturels.

60. L'ICOMOS a considéré que la nouvelle version proposée par le Secrétariat de l'UNESCO n'était pas encore satisfaisante. Cette organisation considérait qu'il fallait élaborer une définition de ce concept, mais aussi une philosophie de conservation spécifique à un tel type de site. L'ICOMOS comptait poursuivre ses travaux sur cette question, en collaboration avec le Secrétariat.

61. Le représentant de l'UICN a rappelé le point de vue de son organisation. L'adjonction d'un tel critère à ceux qui régissaient les sites culturels entraînerait un certain nombre de conséquences pour les sites naturels et, à son avis, tous les Etats n'étaient pas prêts à admettre le bien-fondé de cette adjonction. Celle-ci accentuerait le déséquilibre existant en faveur des sites culturels, qui représentent déjà les trois quarts des sites inscrits. La disparité de répartition serait aggravée par le fait qu'aucun Etat non européen ne défendait la nécessité de prendre en compte les paysages culturels. Toutefois, cette question sera discutée lors du prochain Congrès mondial des Parcs nationaux, en février 1992.

62. Un membre du Comité a rappelé que l'élaboration des définitions demandait un travail de longue haleine, ainsi que la création d'instruments de conservation spécifiques (chartes, recommandations et législations).

63. Se référant aux réticences manifestées par l'UICN envers l'élaboration d'un tel critère et les réserves de l'ICOMOS à cet égard, un membre du Comité s'est demandé si le Comité ne devait pas s'adresser à une autre organisation en vue de résoudre cette question.

64. Un autre membre du Comité a rappelé que pour établir des critères spécifiques aux paysages culturels, il fallait rester fidèle à l'esprit de la Convention (en particulier aux Articles 1 et 2). D'autres membres ont marqué leur intérêt pour la définition de ce critère en indiquant qu'elle devait être élaborée dans les plus brefs délais, mais non sans une réflexion approfondie (notamment, sur la relation existant entre l'environnement et la protection du patrimoine) et en tenant compte du critère d'universalité qui caractérise l'esprit de la Convention.

65. Le Comité a décidé que, en s'appuyant en particulier sur l'expérience du Programme l'Homme et la Biosphère (MAB), le Secrétariat (la Division des sciences écologiques et la Division du patrimoine physique) devrait continuer à travailler pour affiner la définition de critères spécifiques aux paysages culturels, en collaboration avec l'UICN et l'ICOMOS et en y associant d'autres partenaires compétents dans ce domaine, comme la Fédération internationale des architectes paysagistes (IFLA).

XV. PROPOSITIONS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL ET SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

66. Le Comité a examiné 29 nouvelles propositions d'inscription, ainsi qu'une proposition d'extension d'un site déjà inscrit et a décidé d'inscrire 22 biens sur la Liste du patrimoine mondial et un bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril. L'inscription de deux biens a été différée ; pour deux autres biens l'inscription a été entamée ; et l'extension demandée a été approuvée..

67. Les propositions d'inscription pour le Centre historique de Boukhara et Monuments historiques de Novgorod et de ses environs n'ont pas été prises en considération par le Comité, le Bureau ayant décidé d'en différer l'examen.

A. BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Nom du bien	N° d'ordre	Etat partie	Critères
Abbaye et Altenmünster de Lorsch	515 Rev	Allemagne	C(iii)(iv)

IPHAN
Fl. 28
Rubrica

Baie Shark, Australie occidentale	578	Australie	N(i)(ii) (iii) (iv)

Le Comité a instamment prié les autorités australiennes d'activer la mise en oeuvre de l'accord de gestion entre l'Etat d'Australie occidentale et le Commonwealth d'Australie et de redoubler leurs efforts en vue d'une gestion plus efficace de la conservation de la zone. Le Comité a demandé à l'UICN de remettre un rapport sur la mise en oeuvre de ces recommandations en 1993.

Ville historique de Sucre	566	Bolivie	C(iv)
Parc national de Serra da Capivara	606	Brésil	C(iii)
Monastère de Poblet	518 Rev	Espagne	C(i)(iv)
Ancienne Rauma	582	Finlande	C(iv)(v)
Forteresse de Suomenlinna	583	Finlande	C(iv)
Paris, Rives de la Seine	600	France	C(i)(ii) (iv)
Cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye Saint-Remi et palais de Tau, Reims	601	France	C(i)(ii) (vi)
Parc national de Komodo	609	Indonésie	N(iii)(iv)

Le Comité a demandé aux autorités indonésiennes de mener à bien le processus de classement de ce site et de faire des recherches sur les zone marines, afin d'inclure les aspects marins dans la gestion du site.

Parc national de Ujung Kulon	608	Indonésie	N(iii)(iv)

Le Comité a demandé aux autorités indonésiennes d'achever le processus de classement et de renforcer la protection de la valeur marine dans la gestion du site.

Ensemble de Borobudur	592	Indonésie	C(i)(ii) (vi)
Ensemble de Prambanan	642	Indonésie	C(i)(iv)
Centre historique de Morelia	585	Mexique	C(ii)(iv) (vi)

Le Comité demande aux autorités mexicaines de lui faire parvenir des assurances sur le respect du critère d'authenticité concernant les monuments de ce centre historique, conformément aux principes de la Charte de Venise.

Ile de Mozambique	599	Mozambique	C(iv)(vi)
Réserves naturelles de l'Aïr et du Ténéré	573	Niger	N(ii)(iii) (iv)

Le Comité a félicité le gouvernement du Niger, en particulier la "Direction de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture", et l'encouragé à poursuivre ses efforts en vue de la protection et de la restauration de cette zone.

Delta du Danube	588	Roumanie	N(iii) (iv)

Le Comité a noté avec satisfaction que les recommandations du Bureau avaient été prises en compte, à savoir que les autorités roumaines avaient redéfini les limites du bien et commencé l'élaboration d'un plan de gestion qui sera mis en application par une équipe locale. Le Comité a été informé par le représentant de la Roumanie de la législation actuelle de protection de la zone, des implications que représentera l'adoption de la nouvelle Constitution roumaine pour le statut légal du bien et des efforts supplémentaires envisagés par le gouvernement afin d'améliorer sa protection et sa restauration. A la lumière des garanties qui lui ont été données, le Comité a décidé d'inscrire ce bien et demandé au Secrétariat et à l'UICN de présenter à sa prochaine session un rapport sur les progrès accomplis. Le Comité a également

IPHAN
Fl. 29
Rubrica

29

demandé au Secrétariat de (a) contacter les autorités ukrainiennes afin qu'elles proposent l'inscription de la partie ukrainienne du site, de façon qu'il constitue un site transfrontalier ; et (b) élaborer des accords de protection avec les pays du bassin, dans le cadre, notamment, du projet du "Danube bleu" de l'UNESCO.

Temple d'Or de Dambulla	561	Sri Lanka	C(i)(vi)
Domaine royal de Drottningholm	559	Suède	C(iv)
Sanctuaires de faune de Thung Yai-Huai Kha Khaeng	591	Thaïlande	N(ii)(iii)(iv)

Le Comité a encouragé les autorités thaïlandaises à accélérer la mise en oeuvre des plans de gestion des deux sanctuaires. Il a félicité la Thaïlande d'avoir rejeté le projet de construction du barrage Nam Choan. Le Comité a exprimé sa préoccupation face à toute proposition qui pourrait affecter l'intégrité des forêts adjacentes du Myanmar. Il a noté que le gouvernement du Myanmar pourrait proposer l'inscription de ces forêts adjacentes sur la Liste du patrimoine mondial lorsqu'il deviendra partie à la Convention.

Ville historique d'Ayutthaya et villes historiques associées	576	Thaïlande	C(iii)
Ville historique de Sukhothai et villes historiques associées	574	Thaïlande	C(i)(iii)

B. BIENS POUR LESQUELS LA PROCEDURE D'INSCRIPTION A ETE ENTAMEE

Nom du bien	N° d'ordre	Etat partie
Casbah d'Alger	565	Algérie

Le Comité a décidé d'entamer la procédure d'inscription de ce site sur la Liste du patrimoine et, à cet effet, a demandé que soit élaboré un plan de sauvegarde qui tienne compte des propositions des archéologues et historiens chargés de la conservation de la Casbah d'Alger.

La vieille ville de Zamosc	564	Pologne

Le Comité a décidé d'entamer la procédure d'inscription de ce site sur la Liste du patrimoine et, à cet effet, a demandé aux autorités polonaises compétentes de fournir un plan montrant clairement les limites des zones tampons.

C. BIENS QUI N'ONT PAS ETE INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Nom du bien	N° d'ordre	Etat partie
Amphithéâtre du Durrës	571	Albanie

Tout en reconnaissant l'importance de ce bien pour le patrimoine culturel de l'Albanie, le Comité a estimé que ce monument ne répondait pas aux critères d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, tels que définis aux fins de la mise en oeuvre de la Convention.

Parc national de Tarutao	589	Thaïlande

Le Comité a engagé les autorités thaïlandaises à renforcer la gestion de cette zone, en s'appuyant sur le concept de réserve de la biosphère marine mis au point par UNESCO-MAB, qui semblerait le plus approprié pour traiter de la conservation des ressources marines.

Cimetière des Combattants et monument de la Liberté de Riga	605	URSS

Tout en reconnaissant l'importance de ce bien pour le patrimoine culturel national, le Comité a estimé qu'il ne répondait pas aux critères d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, tels que définis aux fins de la mise en oeuvre de la Convention.

IPHAN
Fl. 30
Rubrica
30

D. BIENS DONT L'INSCRIPTION A ETE DIFFEREE

Nom du bien	N° d'ordre	Etat partie
Eglise de Petäjävesi	584	Finlande

Le Comité a différé l'inscription de ce bien en attendant que l'ICOMOS puisse fournir une étude plus approfondie sur la valeur universelle de ce monument.

Monastère de Jasna Gora	563	Pologne

Le Comité a différé l'inscription de ce bien en attendant une documentation plus convaincante concernant la valeur artistique du site.

E. EXTENSION D'UN BIEN DEJA INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Nom du bien	N° d'ordre	Etat partie	Critères
Centre historique de Lima	500 bis	Pérou	C(iv)

Le Comité a décidé d'inscrire la zone protégée par la législation nationale.

F. INSCRIPTION D'UN BIEN SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

Nom du bien	N° d'ordre	Etats partie
Vieille ville de Dubrovnik	95	Yougoslavie

Constatant l'état d'exceptionnelle urgence provoqué par le conflit armée, le Comité a décidé d'inscrire la vielle ville de Dubrovnik sur la Liste du patrimoine en péril, aux termes de l'article 11, alinéa 4 de la Convention.

XVI. QUESTIONS DIVERSES

68. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique, se référant aux propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de deux *pueblos* pré-hispaniques (l'un situé aux Etats-Unis d'Amérique, l'autre au Mexique), dont l'examen avait été différé, a demandé si ces propositions seraient soumises au

Comité en 1992. Le Secrétariat a fait savoir que seul le site des Etats-Unis d'Amérique serait étudié en 1992, car les autorités mexicaines n'avaient pas manifesté le désir de présenter de nouveau leur site. Le Secrétariat avait, toutefois, prévenu les autorités mexicaines des démarches faites par les Etats-Unis d'Amérique pour présenter à nouveau leur site. Le représentant du Mexique a exprimé son étonnnement face au manque de réaction de la part des autorités de son pays.

XVII. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION DU BUREAU ET DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

69. La seizième session du Bureau du Comité aura lieu à Paris au siège de l'UNESCO du 6 au 10 juillet 1992.

70. Le Comité a accepté avec satisfaction l'offre généreuse des Etats-Unis d'Amérique d'accueillir la seizième session du Comité du patrimoine mondial à Santa Fe, Nouveau Mexique, du 6 au 14 décembre 1992. Cette session sera élargie afin de permettre une discussion sur l'évaluation de la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial et sur la stratégie pour le futur.

XVIII. CLOTURE DE LA SESSION

71. Au nom du Comité, le président, M. Beschaouch, a remercié le rapporteur, le Secrétariat et les interprètes pour l'efficacité avec laquelle ils s'étaient acquitté de leur tâche. Plusieurs délégués ont remercié les autorités de Tunisie d'avoir accueilli la quinzième session du Comité à Carthage. Il a ensuite déclaré close la session du Comité.

IPHAN
Fl. 31
Rubrica

ANNEXE AU RAPPORT DE LA 15EME SESSION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Le Comité du Patrimoine mondial qui représente 122 états, dont la Yougoslavie, qui sont signataires de l*a Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, est profondément préoccupé par les graves dommages causés par le conflit armé aux ensembles historiques et aux sites naturels de ce pays dont plusieurs sont protégés par cette Convention.

Le Comité se joint aux appels réitérés des Etats membres et du Directeur général de l'UNESCO aux parties en conflit pour arrêter toute déstruction et pour permettre à la communauté internationale de participer aux restaurations indispensables à la suite des désastres déjà intervenus.

Considérant l'état d'urgence dans lequel se trouve en particulier la Vieille ville de Dubrovnik, le Comité estime de son devoir de l'inscrire sur la Liste du patrimoine mondial en péril afin de permettre la mise en oeuvre de mesures exceptionnelles de sauvegarde en sa faveur.

IPHAN
Fl. 32
Rubrica

Distribution limited
Distribution limitée

SC-91/CONF.002/INF
Carthage, 13 December 1991

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION/ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNING THE PROTECTION OF THE WORLD CULTURAL AND NATURAL HERITAGE/CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

World Heritage Committee/Comité du patrimoine mondial

Fifteenth session/Quinzième session

Carthage, Tunisia, 9-13 December 1991
Carthage, Tunisie, 9-13 décembre 1991

LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS

I. STATES MEMBERS OF THE COMMITTEE/ETATS MEMBRES DU COMITE

BRAZIL/BRESIL

Mr. Lauro CAVALCANTI
Director
Brazilian Institute of Cultural Heritage (IBPC)
Rua da Imprensa, 16 - B andar
20030 RIO DE JANEIRO

Ms. Maria Dolores ALMEIDA CUNHA
Third Secretary
Embassy of Brazil
37 Avenue d'Afrique
El Menzah
TUNIS

Ms. Niède GUIDON
Fundacao Museu do Homem americano
Fr. 1A Q. Abdias Neves 551
64770 S. RAIMUNDO NONATO PIAUI

CHINA/CHINE

Mr. Zhan GUO
Director of the Administrative Office of the
State Bureau of Cultural Property
29 Wu S1 Street
BEIJING 100009

Mr. Xunyuan QIU
Deputy Director of UNESCO National Commission
for China
37 Damuchenghutong Xidab
BEIJING

CYPRUS/CHYPRE

Mr. Christos CASSIMATIS
Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation of Cyprus to UNESCO
86 Avenue Foch
75116 PARIS

EGYPT/EGYPTE

Professor Gamal MOKHTAR
Président honoraire de l'Organisation Egyptienne
des Antiquités
CAIRO

FRANCE

Mr. Léon PRESSOUYRE
Professeur à l'Université de Paris I
296 rue St. Jacques
75005 PARIS

Ms. Francoise BERCE
Conservateur général du patrimoine
121 Avenue Philippe Auguste
75011 PARIS

IPHAN
Fl. 33
Rubrica

Mr. Jean-Pierre BOYER
Conseiller Technique
Commission nationale francaise pour l'UNESCO
42 Avenue Raymond Poincaré
75116 PARIS

Mr. Alain MEGRET
Directeur Adjoint
Protection de la nature
Ministère de l'Environnement
14 Blvd. du Général Leclerc
92534 NEUILLY-sur-SEINE

GERMANY/ALLEMAGNE

Mr. Hans CASPARY
Conservateur des Monuments Historiques
Bennebergstr. 38
D-6500 MAINZ-GUNSENHEIM

ITALY/ITALIE

Mr. Michelangelo JACOBUCCI
Permanent Delegate
Permanent Delegation of Italy to UNESCO
1 rue Miollis
75015 PARIS

Ms Licia VLAD BORELLI
ex Inspecteur centrale
Ministère des Biens Culturels
Via XXIV Maggio 51
00187 ROME

Mr. Stefano GATTI
Secretary
Ministry of Foreign Affairs
ROME

MEXICO/MEXIQUE

Mr. Salvador DIAZ-BERRIO
Deputy Director
Technical Support and Trianing (INAH)
Calleson Ojito, 9 Coyoacan
Cte. SAN F.
04320 MEXICO D.F.

OMAN

Mr. Salem Ben Ahmed EL AMRI
Assistant Secretary
Embassy of Oman
TUNIS

PERU/PEROU

Mr. Eduardo ARRARTE
Patronato de Lima
P.O. Box 4340
LIMA

Mr. Enrique ESPINOSA
President
Cultural Commission of the Municipality
of Lima
Watalio Sanchez 220 of 1202
LIMA

Mr. Pedro GJURINOVIC
Director-General
Instituto Nacional de Cultura
Av. Amcash 390
LIMA 1

PHILIPPINES

Mr. Augusto VILLALON
Commissioner for Cultural Heritage
UNESCO National Commission for the Philippines
107 Wilson Circle
SAN JUAN MANILA

Ms Deanna ONGPIN-RECTO
Attaché
Philippine Permanent Delegation to UNESCO
1 rue Miollis
75015 PARIS

SENEGAL

Mr. El H. Mbaye Bassine DIENG
Director
Historic and Ethnographic Culture
B.P. 4001
DAKAR

IPHAN
Fl. 34
Rubrica

SPAIN/ESPAGNE

Mr. José Maria NOGUE
Director General de Bellas Artes y Archivos
Ministerio de Cultura
Plaza Rey 1
MADRID 28004

Mr. José Maria LOSADA
Subdirector General de Bienes
Instituto y Restauracion Bienes Culturales
El Greco 4
28040 MADRID

Mr. Antonio-José MAG-GUINDAL LAFARGA
Subdirector General de Monumentos Arqueologia
Ministerio de Cultura
MADRID

THAILAND/THAILANDE

Mr. Abdul WICHIENCHAROEN
Chairman
National Committee on the Convention for the
Protection of World Cultural Heritage
1056/3 Nakoruchaisri Road
BANGKOK

Mr. Usa KIATCHAIPIPAT
Environmental Officer
Office of the National Environment Board
60/1 Soi Pibulwattana
Rama IV Road
BANGKOK 10400

Mr. Nikom MUSIGAKAMA
Deputy Director-General
Fine Arts Department
Ministry of Education
BANGKOK

Mr. Sudyit NIMITKUL
Governor of Uthai Thami Province
Office of Uthai Thami Province
Uthai Thami Province

Mr. Payung NOPSUWAN
Royal Forest Department
Phaholyothin Road
Chatuchuk
BANGKOK 10900

Mr. Poonsup PIYA-ANANT
Bureau of the Budget
Rama 6 road
10400 BANGKOK

Mr. Bunnalert RUCHATAKUL
Forest Officer
Royal Forest Department
Phaholyothin Road
10900 BANGKOK

Mr. Nath SRIVIHOK
Ministry of the Interior
21 Rangnam Road
Phayathai
BANGKOK

Mr. Chalermsak WANICHSOMBUT
Office of the National Environment Board
60/1 Soi Pibul-Watana 7
Rama 6 road
BANGKOK

TUNISIA/TUNISIE

Mr. Ezzeddine BESCHAOUCH
Directeur de Recherches
Institut National d'Archéologie et d'Art
4 Place du Chateau
1008 TUNIS

Mr. Abdelaziz DAOULATLI
Directeur Général de l'Institut National
d'Archéologie et d'Art
4 Place du Chateau
1008 TUNIS

Mme. Saloua DARGOUTH
Chargée de Recherches et Responsable de la
Coopération et des relations internationales
Institut National d'Archéologie et d'Art
4 Place du Chateau
1008 TUNIS

Mr. Ali EL HILI
Président de la Fondation Nationale de la
Recherche Scientifique
TUNIS

IPHAN
Fl. 35
Rubrica

Mr. Tahar GUELLALI
Professeur de Sciences Naturelles
Faculté des Sciences
TUNIS

Mr. Abdel HENTATI
Directeur de la Prévention et du Controle
Agence Nationale de Protection de l'Environnement
TUNIS

Mr. Ammar MAHJOUBI
Directeur
Institute d'Histoire du Mouvement National
TUNIS

Mr. Ahmed MECHAREK
Professeur d'Histoire
Directeur du Département d'Histoire
Faculté des Lettres et Sciences Humaines
TUNIS

Mr. Tarak NEFZI
Expert Naturaliste
Agence Nationale de Protection de
l'Environnement
TUNIS

Mr. Ahmed SOUISSI
Directeur de l'Environnement
Ministère de l'Agriculture
30 rue Alain Savary
TUNIS

Mr. Kadham BACCAR
Chef de Service
Direction des Organisations et Conférences
Internationales
Ministère des Affaires Etrangères
41 rue d'Iran
TUNIS

Mr. Slaheddine BEL HADJ KACEM
Directeur de la Conservation des Forêts
Direction Générale des Forêts
Ministère d'Agriculture
30 rue Alain Savary
1002 TUNIS

Ms Haddah Z. BELKHIR
Chef de Service
Direction de l'Environnement
Ministère d'Agriculture
30 rue Alain Savary
1002 TUNIS

Mr. Habib BEN HASSEN
Responsable des projets et programmes
INAA
4 Place du Chateau
1008 TUNIS

Mr. Abdulhamid KAREM
Sous Directeur de la Chasse et des Parcs Nationaux
30 rue Alain Savary
1002 TUNIS

Mr. Habib ZOUABI
Chef de Service
Fondation Nationale de la Recherche Scientifique
El Mamar I
TUNIS

UNITED STATES OF AMERICA/ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr. Knute KNUDSON
Deputy Chief-of-Staff
Department of the Interior
635 A St. N.E.
WASHINGTON, D.C. 20002

Mr. James CHAMBERLIN
U.S. Department of State
(OES/EHC)
WASHINGTON, D.C. 20520

Mr. Blaine CLIVER
Chief, Preservation Assistance Division
National Park Service
P.O. Box 37127
WASHINGTON, D.C. 20013-7127

Mr. John COOK
Regional Director
National Park Service
1100 Old Santa Fé
SANTA FE, NM 87501

IPHAN
Fl. 36
Rubrica

Mr. Richard COOK
Chief, International Affairs
P.O. Box 37121
WASHINGTON, D.C. 20013-7127

Ms Mary Anne DAVIS
Administrative Assistant
U.S. National Park Service
P.O. Box 31127
WASHINGTON, D.C. 20013

Ms Jennifer SALISBURY
Deputy Assistant Secretary
Fish & Wildlife & Parks
Department of the Interior
1849C street N.W.
WASHINGTON, D.C. 20240

II. ORGANIZATIONS ATTENDING IN AN ADVISORY CAPACITY/ORGANISATIONS PARTICIPANT A TITRE CONSULTATIF

INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES/CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES

Mr. Roland SILVA
President
75 rue du Temple
75003 PARIS

Mr. Herb STOVEL
Secretary General
75 rue du Temple
75003 PARIS

Mr. Leo van NISPEN
Director
75 rue du Temple
75003 PARIS

Ms Regina DURIGHELLO
Chargée de Recherche
75 rue du Temple
75003 PARIS

THE WORLD CONSERVATION UNION (IUCN)/UNION MONDIALE POUR LA NATURE (UICN)

Mr. James THORSELL
Executive Officer
Avenue du Mont-Blanc
CH-1196 GLAND
Switzerland

Mr. J. SAYER
Tropical Forest Officer
Avenue du Mont-Blanc
CH-1196 GLAND
Switzerland

INTERNATIONAL CENTRE FOR THE STUDY OF THE PRESERVATION AND THE RESTORATION OF CULTURAL PROPERTY/CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES BIENS CULTURELS (ICCROM)

Mr. Andrei TOMASEWSKI
Director
Via di S. Michele 13
00153 ROME

Mr. Jukka JOKILEHTO
Chief, Architectural Conservation
Via di S. Michele 13
00153 ROME

UNITED NATIONS ORGANIZATIONS/ORGANISATIONS DES NATIONS UNIES

Mr. Boubakar BECHRAOUI
Co-ordinator for Regional Programmes
United Nations Development Programme
61 Blvd. Bab B'net
TUNIS, Tunisia

Mr. Sylvio MUTAL
Project Co-ordinator
Regional Project for the Preservation of Cultural Heritage in Latin America
UNDP/UNESCO
Casillo 4480
LIMA, Peru

IPHAN
Fl. 37
Rubrica

Mr. Daniel DROCOURT
Atélier du Patrimoine mondial de la Ville
de Marseille
10ter Square Belsence
13001 MARSEILLE
France

Ms Myrianne MOREL-DELLEDALLE
UNEP/Atélier du Patrimoine mondial de la Ville
de Marseille
10ter Square Belsence
13001 MARSEILLE
France

III. OBSERVERS/OBSERVATEURS

A. OTHER STATES PARTIES TO THE WORLD HERITAGE CONVENTION/AUTRES ETATS PARTIES A LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

ALGERIA/ALGERIE

Mr. A. FLILI
Vice-President
Fondation de la Casbah d'Alger
48 rue Belkaen
AMANI Hydra

Mr. Houria BOUHIRED
Association pour la Sauvegarde de la Casbah
3 rue Melaike
BENAISSA

Mr. Mohammed LAZIZI
Fondation de la Casbah d'Alger
175 Blvd. Bonakoir
ALGER 16000

Mr. Ahmed BOUHIRED
Conseiller au Premier Ministère
Immeuble DTA
Boujarea
ALGER

Ms Yahia BENZAGHOU
Conseiller au Premier Ministère
50 Avenue du Commandent A. Mira
ALGER

Mr. Hadj TAIBI
Directeur
OFIRAC/Casbah d'Alger
3 rue Mohamed Bouras
Place des Martyrs
ALGER

Mr. A. KHELIFA
Directeur général de l'Agence National et de
Protection des Monuments et Sites Historiques
ALGER

Mr. Sidi Boumediene Abdel EL GHANI
Directeur du Patrimoine Culturel
Ministère de le Culture
ALGER

AUSTRALIA/AUSTRALIE

Mr. Andy TURNER
Assistant Secretary
Nature Conservation Branch
Department of the Arts, Sport, The Environment,
Tourism and Territories (DASETT)
GPO Box 787
CANBERRA ACT 2601

CANADA

Ms Christina CAMERON
Director-General
National Historic Sites
Environment Canada
10 Wellington Street
HULL, PQ K1A OH3

FINLAND/FINLANDE

Mr. Pekka KARKI
Head, Department of Historical Monuments
National Board of Antiquities
P.O. Box 187
00171 HELSINKI

IPHAN
Fl. 38
Rubrica

GREECE/GRECE

Mr. Iuannis TOURATSOGLOU
Musée Numismatique
Tussitsa 1
10682 ATHENS

GUINEA/GUINEE

Mr. Lancei BAKAYOKO
Directeur-Général
MIFER
B.P. 837
CONAKRY

Mr. Abd. Cherif COUMBASSA
Directeur National de l'Environnement
B.P. 3118
T443868 CONAKRY

HUNGARY/HONGRIE

Mr. Béla KOVACSI
Conseiller du Ministre
P.O. Box 351
H-1394 BUDAPEST

Mr. Zoltan SZILASSY
Head, Division of Landscape Protection
Ministry of Environment on Regional Policy
Kolho 21
1121 BUDAPEST

IRAQ/IRAK

Mr. Muayad BASIM
Director-General of Antiquities & Heritage
Directorate General of Antiquities
BAGHDAD

NIGER

S.Exc. Mr. Lambert MESSAN
Ambassador
Permanent Delegate
Permanent Delegation of Niger to UNESCO
1 rue Miollis
75015 PARIS

POLAND/POLOGNE

Mr. Michael WITWICKI
Architect, Membre Groupe d'Experts pour les Affaires
de Preservation des Villes anciennes et des Ensembles
Historiques
Dembowskiego 12/53
01-784 WARSAW

PORTUGAL

Mr. Pedro Maria de ALVIM
Chef du Cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat
à la Culture
Palais d'Ajuda
LISBON

HOLY SEE/SAINT SIEGE

S.Exc. Mgr. Edmond FARHAT
Ambassador to Tunisia
1 rue d'Aureddin Mekiri-Bologhin
ALGER

ROMANIA/ROUMANIE

Mr. Angheluta VADINEANU
Secretary of State
Ministry of Environment
Libertatu 12
BUCHAREST

Mr. Serban POPESCU-DOLJ
Deputy Director-General
Ministry of Culture
Piata Pressei Liberte Nr. 1
BUCHAREST

SWEDEN/SUEDE

Ms. Birgitta HOBERG
Inspector of Monuments
Central Board of National Antiquities
P.O. Box 5405
S-11484 STOCKHOLM

IPHAN
Fl. 39
Rubrica

Ms. Christina SANDSTROM
Head of Department
Central Board of National Antiquities
P.O. Box 5405
S-11484 STOCKHOLM

YUGOSLAVIA/YOUGOSLAVIE

Mr. Slobodan RAKOVIC
Conseiller de l'Ambassade de R.S.F. de
Yougoslavie
4 rue de liberia
TUNIS

A. NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/ORGANISATIONS NON GOUVERNMENTALES

Ms Nayla OUERTANI
The International Council of Museums
Ministry of Culture and Co-operation
La Kasbah
TUNIS

IV. SECRETARIAT

Mr. Bernd von Droste
Director
Division of Ecological Sciences

Mrs. Anne RAIDL
Director
Division of Physical Heritage

Mr. Abdallah DADDAH
UNESCO Representative in Tunisia
TUNIS

Mr. N. ISHWARAN
Division of Ecological Sciences

Ms. Mirielle JARDIN
Division of Ecological Sciences

Ms. Anna DUMITRESCU
Division of Physical Heritage

Mr. M. BOULARES
Interpretation Division

Ms. F. TRUEL
Interpretation Division

Ms. Denise ARMAND
Division of Physical Heritage

Ms. Jane DEGEORGES
Division of Ecological Sciences

AVALIAÇÃO DO ICOMOS, SUBMETIDA À 15a. SESSÃO DO COMITÊ DO PATRIMÔNIO MUNDIAL (Cartago, O - 13.12.91)

40

IPHAN
Fl. 40
Rubrica

WORLD HERITAGE LIST **N° 605**

A) IDENTIFICATION

Nomination : Serra da Capivara National Park

Location : State of Piaui

State party : Brazil

Date : 24 October 1990

B) ICOMOS RECOMMENDATION

That this cultural property be included on the World Heritage List on the basis of Criterion III.

C) ICOMOS OBSERVATIONS

The World Heritage Bureau in June 1991 wished examination of this site to be deferred pending receipt from the Brazilian authorities of fuller information on the dating of the rock paintings of Serra da Capivara.

The Brazilian authorities have provided a considerable quantity of documentation concerning the site in response to the Bureau's request. While it should be borne in mind that dating of prehistoric archaeological sites is still a controversial subject - and no less so for this site - the bulk of written evidence seems to confirm the early dating of the site proposed in the nomination.

D) BACKGROUND

The nominated site is a national park established in 1979 in the southeast part of the State of Piauli, bordering two geological formations: the Maranhao-Piauli sedimentary basin and the peripheral depression of Rio Sao Francisco. The main interest of this site is the many shelters hewn in rock which are decorated with rock-art paintings. These shelters, which were discovered in the 1960s, were not examined systematically until the 1970s. This research resulted in the establishment of the park.

IPHAN
Fl. 41
Rubrica

The site must have been inhabited by the early men who populated the American continents. Fragments of broken wall found in the Pedra Furada shelter appear to be the oldest traces of rock art in South America; with C14, they have been dated 26000 B.C. to 22000 B.C.

In spite of the value of the rich archaeological elements discovered thus far, this site is especially remarkable because of the rock-art paintings that decorate the shelters. The oldest panels with decipherable painted images date back to 12000 B.C., but most of the rock-art ensembles in Serra da Capivara National Park date back to 10000-4000 B.C. and belong to the Nordeste and Agreste cultures.

The Nordeste culture, which appears to have originated in the region, though it is also known elsewhere in the territory which is now Brazil, features a figurative repertory (anthropomorphic, zoomorphic, vegetal and geometric designs) that provide a rather good understanding of the society's spiritual organization. Part of this iconography remains incomprehensible (human bodies heaped in the form of a pyramid), but four main cultural themes have been observed: dance, sexual practices, rituals performed around a tree, and rituals associated with hunting. The dominant color is red.

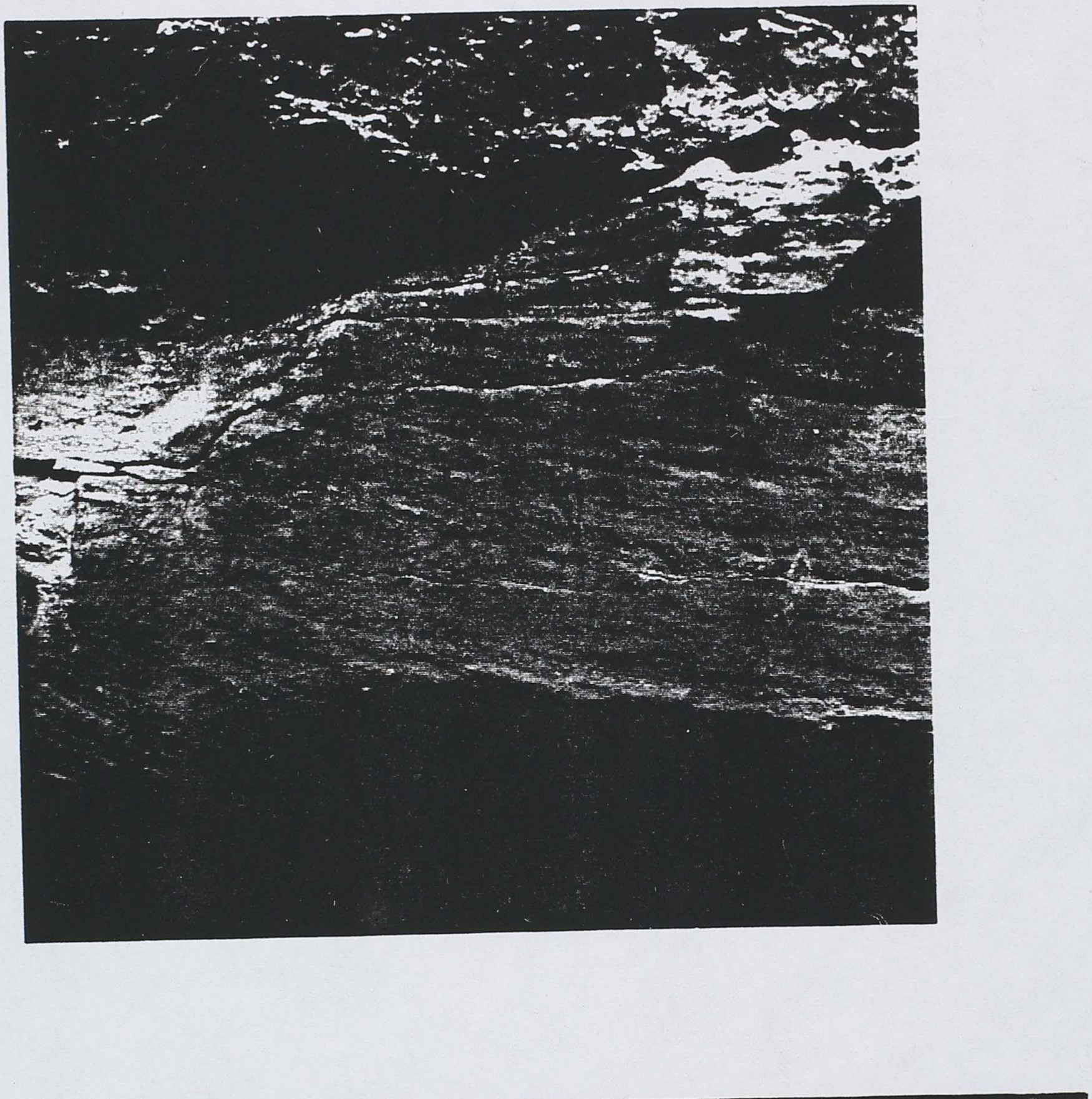
The Agreste culture seems to have existed alongside the Nordeste culture for a certain period of time, then replaced it completely in about 5000 B.C. Agreste culture features a preponderance of anthropomorphic figures and is known in a good part of the north of the South American continent. Based on the investigations carried out thus far, other cultures may be discovered in the Serra da Capivara National Park and our understanding of the dominant cultures may be increased.

- **Criterion III.** The shelters in Serra da Capivara National Park bear exceptional testimony to the oldest human communities that have populated South America and preserve the oldest examples of rock art on the continent. Moreover, the deciphering of the iconography of these rock-art paintings, which is being carried out gradually, reveals major aspects of the religious beliefs and practices of these peoples.

A management plan for Serra da Capivara National Park was established in 1990 by the Brazilian Institute for the Environment and Renewable Natural Resources (IBAMA) and the FUNDHAM Foundation of the United States.

ICOMOS, November 1991

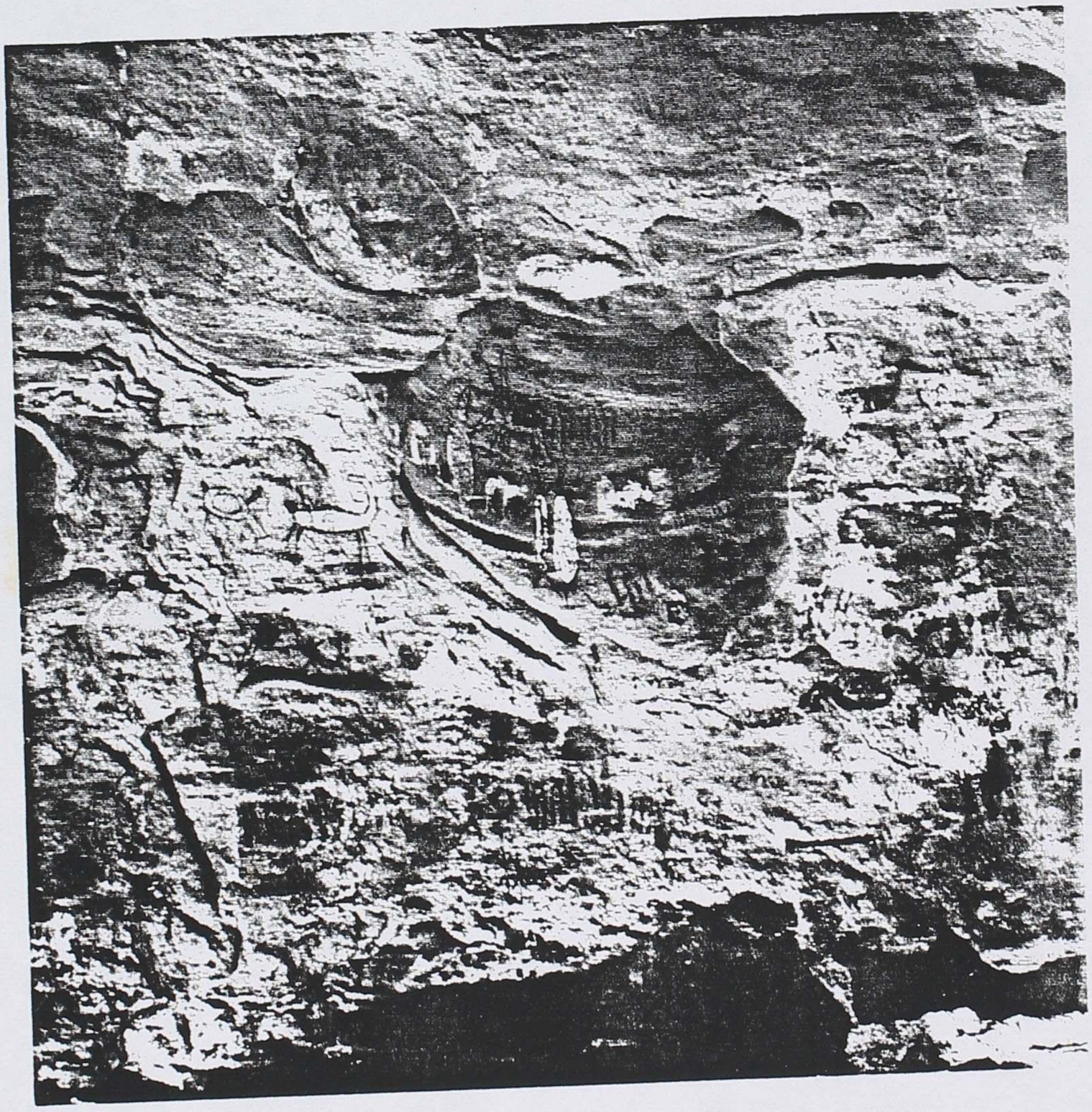
IPHAN
Fl. 42
Rubrica



Serra da Capivara : peintures rupestres /
rock paintings

IPHAN
Fl. 43
Rubrica





Serra da Capivara : paysages / landscapes

IPHAN
Fl. 44
Rubrica

44

IBPC
R. 00730/92

SERVIÇO PÚBLICO FEDERAL

SECRETARIA DA CULTURA DA PRESIDÊNCIA DA REPÚBLICA

Ofício DCD/SEC/PR/Nº 0182 /92 Em 07 de maio de 1992.

Do DIRETORA DO DEPARTAMENTO DE COOPERAÇÃO E DIFUSÃO/SEC/PR

Endereço ESPLANADA DOS MINISTÉRIOS - BLOCO "B" - 3º ANDAR - BSB/DF.

Ao PRESIDENTE DO INSTITUTO BRASILEIRO DO PATRIMÔNIO CULTURAL

Assunto

Senhor Presidente,

Remeto, em anexo, documentação relativa ao Parque Nacional da Serra da Capivara, recebida da Delegação Permanente do Brasil junto à UNESCO, com pedido de transmissão a esse Instituto.

Atenciosamente,

Heloisa Vilhena de Araújo

Heloisa Vilhena de Araújo

Diretora do Departamento de Cooperação e Difusão da

Secretaria da Cultura da Presidência da República

RECEBIDO
Em 08/05/ 92 Hs.
Avinha

Ao DEPROT para inclusão no processo de tombamento da Serra da Capivara, em 08/05/92

A Sua Senhoria o Senhor

Jayme Zettel

Presidente do Instituto Brasileiro do Patrimônio Cultural.

Andréa Curi Tarattini
Assessora do Presidente
IBPC

À Aparecida,
Eis o restante do material.
Quem esta preparando o documento?
Em 11.05.92

Imprensa Nacional – 2/88 – 300.000

IPHAN
Fl. 45
Rubrica

45

DELEGATION
PERMANENTE DU BRÉSIL AUPRÈS DE L'UNESCO

SERRA DA CAPIVARA

Reapresentação do pedido de inscrição do Parque Nacional da Serra da Capivara na Lista de Bens Culturais do Patrimônio Mundial e antecedentes da matéria.

para
BRASUNESCO

GED
nº 261/ DCINT /17.9.91
distribuição / data

caráter
OSTENSIVO

referência
tel.243 e desptel.254

rubrica

Guia de Encaminhamento da Documentação

Encaminho, em anexo, formulário relativo à reapresentação do pedido de inscrição do Parque Nacional da Serra da Capivara na Lista de Bens Culturais do Patrimônio Mundial.

2. Acompanham o referido formulário os seguintes anexos :

. Anexo I : texto explicativo sobre o valor arqueológico do Parque, de autoria da Doutora Anne-Marie Pessis;

. Anexo II : Bibliografia;

. Anexo III : Relatório do ICOMOS à Mesa do Comitê do Patrimônio Mundial;

. Anexo IV : Relatório do Grupo de Trabalho nº 24 do ICOM, sobre a datação das pinturas rupestres descobertas no Parque;

. Anexo V : Artigo sobre a datação das pinturas publicado pela revista NATURE (vol. 121, nº 6072, pp. 769-771, 19 de junho de 1986);

. Anexo VI : Coleção de diapositivos acompanhada de microfichas nas quais está registrado texto de tese da Doutora Anne-Marie Pessis sobre a metodologia utilizada na datação das pinturas rupestres;

. Anexo VII : Mapa do Parque acompanhado de novas fotografias das pinturas, fornecidas pela FUMDHAM.

3. Segue, ademais, cópia do texto mencionado no parágrafo 2 do desptel de referência.

4. Muito agradeceria encaminhar ao Secretariado a documentação pertinente.

MINISTÉRIO DAS RELAÇÕES EXTERIORES
DIVISÃO DE COOPERAÇÃO INTELECTUAL

EXTERIORES

Recebido em 23.09.91
Nº 1024
Respondido em .....
Nº

IPHAN
Fl. 46
Rubrica

Recibo para uso exclusivo do Posto, somente quando solicitado.

GED nº ___ / _____ / _____ recebida em _____
distribuição data data

_____
rubrica

Imp-Mod-425/F75

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE

Cadre réservé au CPM

47

Date de réception
No. d'ordre

IPHAN
Fl. 47
Rubrica

Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Formulaire de proposition d'inscription

Aux termes de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale de l'Unesco en 1972, le Comité intergouvernemental de la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, ci-après dénommé "le Comité du patrimoine mondial", établit, sous le nom de "Liste du patrimoine mondial", une liste des biens du patrimoine culturel et naturel tel qu'il est défini dans la Convention et qu'il considère comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en application des critères qu'il a établis.

Le présent formulaire a pour objet de permettre aux Etats parties de soumettre au Comité du patrimoine mondial des propositions concernant les biens situés sur leur territoire qu'ils estiment susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial selon les critères que le Comité a adoptés et qui figurent dans les "Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial". Seules les propositions d'inscription reçues au Secrétariat avant le 1er octobre seront prises en considération par le Comité du patrimoine mondial pendant l'année qui suit. Le Comité rappelle aux Etats parties sa décision de ne pas prendre en considération les propositions d'inscription de **biens culturels** qui ne figurent pas sur leur liste indicative de biens culturels. De même, en ce qui concerne les **biens naturels**, priorité sera donnée à l'examen des propositions relatives aux biens figurant sur une liste indicative soumise par l'Etat partie intéressé.

L'attention des Etats parties est attirée sur le fait que toutes les propositions d'inscription soumises feront l'objet d'une évaluation technique par des organisations non gouvernementales (l'ICOMOS pour les biens culturels; l'UICN pour les biens naturels).

On trouvera en annexe des notes qui aideront à remplir le présent formulaire. Les renseignements demandés devront être dactylographiés dans les espaces réservés à cet effet. Des renseignements supplémentaires pourront être fournis sur des pages jointes au formulaire.

Il y a lieu de noter que le Comité du patrimoine mondial conservera toute la documentation (cartes, plans, photographies*, etc.) soumise à l'appui des propositions d'inscription.

Le formulaire rempli en anglais ou en français devra être adressé en trois exemplaires, par l'intermédiaire de la Commission nationale pour l'Unesco et/ou de la Délégation permanente de l'Etat partie auprès de l'Unesco, au:

Secrétariat du
Comité du patrimoine mondial
Division du patrimoine culturel (pour les biens culturels)
ou
Division des sciences écologiques (pour les biens naturels)
Unesco
7, place de Fontenoy
75700 Paris (France)

---

* Dans la mesure du possible, veuillez remplir le formulaire d'autorisation ci-joint pour accorder à l'Unesco le droit d'utiliser ce matériel photographique pour des activités de promotion.

IPHAN
Fl. 48
Rubrica

FORMULAIRE

1. Localisation précise	
a) Pays	Brésil
b) Etat, province ou région	Etat du Piauí Communes de São Raimundo Nonato, São João do Piauí et Canto do Buriti (Sud-est de l´Etat du Piauí)
c) Nom du bien	Parque Nacional da Serra da Capivara
d) Emplacement exact sur les cartes avec indication des coordonnées géographiques	Situé entre 8º25' et 8º55' LSud et 42º20' et 42º45' L ouest (voir cartes annexes)
e) Cartes et/ou plans	(Voir cartes annexes et item 3.b ci-dessous) Les sites culturels dont on envisage d'assurer la protection couvrent l'aire entière du Parque et doivent être considerés comme un ensemble.
2. Données juridiques	
a) Propriétaire	L'Etat brésilien
b) Statut juridique	Le décret de création a été signé le 5 juin 1979; en 1987 l'IBDF a commencé les travaux d'identification de limites et des occupants. En mai 1989, un accord signé entre l'IBAMA et la Fundação Museu do Homem Americano (FUMDHAM) délégue à la Fundação le pouvoir de gestion et de protection du Parque.La FUMDHAM a aussi la charge de préparer le plan d'aménagement.Une partie des occupants ont été dédommagés et ont quitté les lieux. La FUMDHAM autorise des visites guidées.

IPHAN
Fl. 49
Rubrica
49

c) Institution ou administration nationale responsable	IBAMA - SAIN - Avenida L 4 Brasília DF Fundação Museu do Homem Americano - FUMDHAM Rua Abdias Neves 551 64.770 São Raimundo Nonato Piauí Brasil Téléphone (086) 582 16 12
d) Administrations et organisations nationales associées (le cas échéant)	
3. Identification a) Historique	L'étude de l'art rupestre, l'analyse des industries lithiques et céramiques ainsi que des structures découvertes lors des fouilles ont permis d'établir une chronostratigraphie très longue et continue allant d'au moins 50.000 ans jusqu'à 5.000 ans avant le présent. D'autres sites ont livré des vestiges d'occupation de chasseurs-collecteurs datant du pléistocène et de l'holocène. Les premiers agriculteurs céramistes y sont détectés à partir de -3.000 ans. Pour d'autres détails sur le patrimoine culturel voir l'annexe I. Les recherches, commencées en 1970 et encore en cours sont realisées par l'équipe de la Fundação Museu do Homem Americano et de la Mission Archéologique du Piauí du Minis
b) Description et inventaire	Dans l'aire du Parque plus de 300 sites archéologiques ont été situés. La plupart d'entre eux contiennent des panneaux de peintures et gravures rupestres de grande valeur esthétique et archéologique. Quelques uns de ces sites recelent les plus anciens vestiges de la présence humaine en Amérique.(voir bibliographie annexe) Le Parque a été créé dans le but premier d'assurer la protection de l'ensemble des sites archéologiques. C'est à dire que l'aire du Parque coïncide avec l'aire couverte par l'ensemble des sites de valeur culturelle, dont le nombre (370 sites environ) déconseille l'exercice de signaler chacun d'entre eux sur la carte fournie.

IPHAN
Fl. 50
Rubrica

50

3. Identification

a) Historique du Ministère de Relations Extérieures de la France.
(continuation)

c) Documentation photographique et/ou cinématographique

Il existe une documentation photographique commencée en 1973 qui comporte environ 6.000 diapositives couleur et 2.000 négatifs noir et blanc. Des films et vidéos faits à partir de 1980 complétent la documentation qui se trouve dans les archives de la Fundação Museu do Homem Americano à São Raimundo Nonato (Piauí).

En ce qui concerne les peintures rupestres répro duites sur les diapositives ci-joint, il faut souligner qu'il ne s'agit pas de tableaux isolés, mais de symboles qui constituent un véritable langage,dont on essaie de déchiffrer le sens. (vior, à propos,les microfiches qui accompagnent les diapositives - "Art Rupestre Préhistorique: premiers registres de la mise en scène" - Pessis, Anne Marie - Doctorat d'Etat.87/PA10/0206 - Université de Lille - France)
On estime, donc, qu'il serait inutile d'expliquer chaque diapositive individuellement, sans tenir en compte les liens logiques entre eux.

d) Bibliographie

Depuis les années 1970 plusieurs travaux scientifiques sur les sites archéologiques trouvés à la Serra da Capivara ont été publiés. Une liste de ces travaux est fournie en annexe.(voir annexe II)

IPHAN
Fl. 51
Rubrica

4. Etat de préservation ou de conservation

a) Diagnostic

Certaines aires du parc national ont été sérieusement endommagées par l'action humaine: déboisement intensif et extensif, incendies criminels, destruction des peintures préhistoriques des abris sous roche. La chasse clandestine y est encore pratiquée. Certaines espèces ont été décimées, d'autres sont en danger.

b) Historique de la préservation ou de la conservation	Depuis 1989 la Fundação Museu do Homem Americano assure, avec des moyens propres, des tours de vigilance dans le Parque. L'IBAMA a fait réaliser deux contrôles en 1989. La Fundação Museu do Homem Americano assure la protection des sites de peintures et gravures rupestres et a demandé des fonds pour créer un groupe de préservation qui assurerait le nettoyage des abris les plus menacés. L'action du groupe servirait aussi comme moyen de contrôle des chasseurs et des bûcherons.
c) Moyens de préservation ou de conservation et plan de gestion	La préservation ne peut être assurée que par une institution installée dans l'aire du Parque. Il faudrait donc, en caractère urgent, dédommager les derniers occupants, cloturer le Parque, créer une équipe de gardiens permanents, dûment préparés pour la protection des biens culturels.
d) Plans de développement régional	L'équipe de recherche de la Fundação Museu do Homem Americano a préparé le plan d'aménagement du Parque, lequel aura une validité de 5 ans. Ce plan prévoit les règles de conservation et d'utilisation des ressources culturelles (et naturelles) du Parque
5. Justification de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a) Bien culturel	Le Parque Nacional da Serra da Capivara est une aire archéologique de la plus haute importance puisqu' elle recele un très grand nombre de sites préhistoriques, porteurs d'un art rupestre qui, outre l'aspect esthétique, est aussi fondamental pour l'étude des premières populations qui ont occupé la region. Cet art, très narratif, est le premier registre graphique de l'histoire de ces groupes. Les fouilles réalisées dans quelques uns de ces sites ont permis la découverte de vestiges démontrant que la présence humaine en Amérique est très ancienne, bien plus de ce qui était admis par les théories classiques. Des fouilles, en cours dans des grottes, ont livré um premier morceau d'os humain, associé à des os de la faune fossile. Il s'agit donc de sites qui peuvent fournir des données essentielles pour la compréhension du peuplement ancien de l' Amérique du Sud. Certains des panneaux peints sont des oeu

IPHAN
Fl. 52
Rubrica

5. Justification de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

oeuvres uniques au monde, par la beauté, l'originalité, la technique de dessin et de peinture.

IPHAN
Fl. 53
Rubrica

a) Bien Culturel

(continuation)

i) Raisons pour lesquelles le bien est considéré comme répondant à l'un ou à plusieurs des critères pour le patrimoine culturel, avec, le cas échéant, une évaluation comparative du bien par rapport à d'autres biens du même type.	Voir annexe III : Rapport presenté par l'ICOMOS au Bureau du Comité du Patrimoine Mondial (Mai,1990) L'ICOMOS a recommandé l'inscription du Parque Nacional da Serra da Capivara sur la Liste du Patrimoine mondial ao titre du critère III.
ii) Evaluation de l'état actuel de conservation du bien par rapport à des biens similaires situés ailleurs.	L'état de conservation de la plupart des sites, tant en ce qui concerne l'art comme les sols d'habitation est exceptionnelle et résulte de la difficulté d'accèset de la faible densité de la population actuelle. L'avance de la societé industrielle brésilienne commence à se faire sentir et il est urgent que ces sites soient protegés pour éviter leur destruction.
iii) Indications relatives à l'authenticité du bien	Pour des informations detaillées sur la datation des peintures rupestres, voir: (a) annexe IV: rapport du Groupe de Travail nº 24 - Comité de l'ICOM pour la Conservation, 1990 - "Premiers resultats de l'étude des peintures rupestres de la Toca do Boqueirão do sítio da Pedra Furada (Piauí-Brésil)"; et (b) annexe V: article intitulé "Carbon-14 dates point to man in the Americas 32,000 years ago" (Guidon, N. et Delibrias,G. in NATURE, vol. 321, nº 6072, pp 769-771, 19 June 1986

IPHAN
Fl. 54
Rubrica

IPHAN
Fl. 55
Rubrica

5. Justification de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial (suite)

b) Bien naturel

i) Raisons pour lesquelles le bien est considéré comme répondant à l'un ou à plusieurs des critères pour le patrimoine naturel, avec, le cas échéant, une évaluation comparative du bien par rapport à d'autres biens du même type.

ii) Evaluation de l'état actuel de conservation du bien par rapport à des biens similaires situés ailleurs

IPHAN
Fl. 56
Rubrica

iii) Indications relatives à l'intégrité du bien	

Signé (au nom de l'Etat partie)

Nom et prénom _____

Titre _____

Date _____

IPHAN
Fl. 57
Rubrica

AUTORISATION

1. Je, soussigné(e).....
accorde à titre gratuit à l'Unesco pour toute la durée légale de la propriété littéraire, le droit non exclusif de reproduire et d'utiliser dans le monde entier conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la présente autorisation la (les) photographie(s) et/ou diapositive(s) décrite(s) au paragraphe 4.

2. Je prends note du fait que la (les) photographie(s) et/ou diapositive(s) décrite(s) au paragraphe 4 de la présente autorisation sera(seront) utilisée(s) par l'Unesco pour diffuser des informations sur les sites protégés au titre de la Convention du patrimoine mondial selon les modalités suivantes:

a) publications de l'Unesco;

b) co-édition avec des maisons d'édition privées pour des publications sur le patrimoine mondial, ou publications faites en coopération avec l'Unesco et pour lesquelles un pourcentage des bénéfices sera versé au Fonds du patrimoine mondial;

c) cartes postales - vendues sur le lieu des sites protégés au titre de la Convention du patrimoine mondial par l'intermédiaire des services des parcs nationaux ou des antiquités (tout bénéfice éventuel sera partagé entre les services en questions et le Fonds du partrimoine mondial);

d) séries de diapositives - vendues aux écoles, bibliothèques ou autres institutions et éventuellement sur le lieu des sites (tout bénéfice éventuel sera versé au Fonds du patrimoine mondial);

e) expositions, etc.

3. Je prends également note du fait que je conserverai la liberté d'accorder les mêmes droits à tout autre utilisateur éventuel.

4. La (les) photographie(s) et/ou diapositive(s) pour laquelle (lesquelles) l'autorisation est donnée, est (sont) la (les) suivante(s): (Prière de décrire les photos et d'indiquer pour chacune d'elles la légende complète, ainsi que l'année de production ou, si elle a été publiée, l'année de première publication. Si besoin est, utiliser des feuillets supplémentaires)

_____
_____
_____
_____
_____
_____
___

5. Toute photographie et/ou diapositive portera les mentions de crédit photo requises. Le droit moral du photographe sera dûment respecté. Prière d'indiquer l'intitulé exact à mentionner pour le crédit photo.

6. Je déclare et certifie être dûment habilité(e) à accorder les droits visés au paragraphe 1 de la présente autorisation.

7. Je m'engage à indemniser l'Unesco et à la dégager de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une violation quelconque de la garantie mentionnée au paragraphe 6 de la présente autorisation.

8. Toute contestation ou tout litige qui pourrait naître de l'exercice des droits accordés à l'Unesco sera réglée à l'amiable. Le recours aux tribunaux ou à l'arbitrage est exclu.

IPHAN
Fl. 58
Rubrica

Fait à_____ le_____ _____

Signature, titre ou fonction de la personne dûment autorisée

ANNEXE

IPHAN
Fl. 59
Rubrica

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE

1. LOCALISATION PRECISE

a) *Pays*

Indiquer le nom complet de l'Etat partie sur le territoire duquel le bien est situé (dans le cas où la proposition d'inscription est présentée par plus d'un Etat partie, indiquer les noms des Etats parties).

b) *Etat, province ou région*

Indiquer le nom complet de l'Etat, de la province ou de la région où le bien est situé. Si le bien dépasse les frontières d'un Etat, d'une province ou d'une région, indiquer les noms de tous les Etats, provinces ou régions sur lesquels il empiète.

c) *Nom du bien*

Indiquer le nom local du bien et les autres noms sous lesquels il est connu. Si le nom a changé, indiquer le ou les noms qui désignaient le bien auparavant.

d) *Emplacement exact sur les cartes avec indication des coordonnées géographiques*

Des cartes et des plans montrant la localisation et les limites exactes du bien proposé pour inscription sont indispensables. Prière d'indiquer la latitude et la longitude ou donner un quadrillage de référence. Dans ce dernier cas, indiquer également le type du quadrillage.

Pour les biens situés dans les zones urbaines, ajouter le nom de la ville, celui de la rue et le numéro.

Si une zone entourant le bien proposé est considérée comme indispensable à la protection de ce bien, il convient de donner aussi les indications sur les limites de cette zone. Prière de donner des indications sur l'étendue totale de la zone dont l'inscription est proposée et, dans la mesure du possible, la superficie des différentes parties telles que la zone centrale, la zone tampon, etc.

e) Cartes et/ou plans

Chaque proposition d'inscription devra être accompagnée de cartes indiquant la loca
lisation et les limites du bien (voir section 1d ci-dessus). Dans la mesure du possible, joindre des cartes supplémentaires telles que cartes établies par interprétation d'images satellites et/ou aériennes, cartes de la végétation et cartes de l'occupation des sols actuelle et/ou prévue.

Si la proposition d'inscription concerne des groupes de bâtiments ou de sites, trois cartes devront être founies, à savoir:

- une carte indiquant l'emplacement exact du bien et de son environnement immédiat, naturel et bâti (avec éventuellement en annexe une série de plans topographiques).

  Echelle: entre 1/50.000 et 1/100.000.

  Date d'actualisation: cinq ans au plus avant la remise du dossier. Toutefois, dans le cas des zones urbaines, les changements intervenus depuis la réalisation de cette carte devraient être indiqués.

- une carte délimitant avec précision le périmètre de la zone dont l'inscription est proposée et indiquant clairement l'emplacement de chacun des monuments énumérés dans la proposition d'inscription. Le bien proposé peut être d'un seul tenant ou au contraire comporter plusieurs noyaux séparés. En ce cas, le périmètre de chacun de ces noyaux doit être précisé et la nature de la protection des zones intermédiaires définie.

IPHAN
Fl. 60
Rubrica

Echelle: entre 1/5.000 et 1/25.000

- une carte délimitant les zones correspondant aux différents degrés de protection juridique qui pourraient exister :

  - à l'intérieur du périmètre du bien proposé,
  - à l'extérieur du périmètre du bien proposé.

Echelle: entre 1/5.000 et 1/25.000. Cette carte devra être d'un format qui se prête facilement à la reproduction.

2. DONNEES JURIDIQUES

a) Propriétaire
préciser le nom et l'adresse de ou des propriétaires actuels du bien

b) Statut juridique

Indiquer le type de propriété (publique-fédérale, Etat national, régional, municipale ou autre autorité locale -ou privée) et si, le bien constitue une propriété privée, indiquer si l'acquisition par l'Etat est en cours ou envisagée. Indiquer en détail les mesures juridiques, administratives ou de protection qui sont envisagées ou qui ont déjà été prises pour la conservation du bien (par exemple, création d'un parc national) et les lois ou décrets régissant la gestion du site. Il y aura lieu de fournir des explications sur la manière dont ces textes sont effectivement appliqués. Donner des détails sur l'état d'occupation du bien, sur les types d'activités et d'utilisation des ressources autorisés et sur l'accessibilité du site au public

c) Institution et/ou administration nationale responsable

Prière d'indiquer le nom ou les noms et l'adresse ou les adresses de l'administration, du mécanisme ou de l'organisme national déjà existant ou devant être crée pour assurer la bonne gestion du bien. Pour chaque bien dont l'inscription est proposée, prière d'indiquer les noms, désignation et adresse de l'autorité la plus élevée responsable de la gestion d'ensemble du bien dans l'Etat partie.

d) Administrations et organisations nationales associées

Le cas échéant fournir la liste complète des institutions publiques nationales et des organisations non gouvernementales qui collaborent avec l'administration ou les administrations nationales responsables à la gestion du bien dont l'inscription est proposée.

3. IDENTIFICATION

a) Historique

En ce qui concerne un bien culturel, des renseignements pourront être fournis sur les points ci-après:

- pour les monuments et les groupes de bâtiments: la ou les périodes représentées avec la ou les dates de construction et le ou les noms du ou des principaux architectes s'ils sont connus; état initial et modification ultérieure; utilisation initiale et ultérieure;
- pour un site archéologique: son origine; les principales modifications intervenues ultérieurement quant à la forme du site, au groupe qui l'occupait, à son importance, etc.; l'année de la découverte et, le cas échéant, le nom de l'archéologue intéressé.

IPHAN
Fl. 61
Rubrica

Pour les biens situés dans des zones sujettes à des catastrophes naturelles (tremblements de terre, glissements de terrain, inondations, etc.) fournir tous les éléments pertinents par exemple, dans le cas d'un bien situé dans une zone sismique, donner des détails sur toutes les activités sismiques précédentes, la localisation du bien par rapport à la zone sismique, les calculs et les analyses sismiques, etc.

En ce qui concerne un bien naturel, des renseignements pourront être fournis sur les points ci-après:

- histoire de l'utilisation des terres du site et notamment:
- modifications apportées par l'homme au bien naturel dans le présent et dans le passé et renseignements sur la population et les groupements humains installés dans le site naturel.

b) Description et inventaire

Une description détaillée du bien devra être fournie. Le bien doit faire partie de l'une des catégories définies aux articles 1 et 2 de la Convention, à savoir:

Patrimoine Culturel

" les monuments : oeuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,

les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,

les sites : oeuvres de l'homme ou oeuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones, y compris les sites archéologiques, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique".

Patrimoine Naturel

"les monuments naturels constitués par les formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique,

les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation,

les sites naturels ou les zones naturelles strictement delimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle."

La description devra comporter des détails précis sur les caractéristiques particulières du bien ayant un rapport direct avec les définitions susmentionnées du patrimoine culturel et/ou naturel figurant dans la Convention.

c) Documentation photographique et/ou cinématographique

Une documentation comprenant des photographies, diapositives, etc. devra dans toute la mesure du possible être jointe au formulaire. Enumérer tous les documents ainsi fournis en indiquant leur source. Il est très important de fournir au Secrétariat du matériel photographique de bonne qualité (diapositives si possible) et d'accorder à

IPHAN
Fl. 62
Rubrica

l'Unesco le droit de l'utiliser pour des activités de promotion contribuant à faire mieux connaitre les sites et la Convention du patrimoine mondial.

Pour les ensembles ou les sites, la documentation devra comporter une vue aérienne, des vues des monuments énumérés dans la proposition d'inscription (intérieur et extérieur), des vues panoramiques prises de l'extérieur du périmètre proposé et dans différentes directions ("skyline") et des vues prises à l'intérieur du périmètre proposé et donnant une idée exacte du paysage urbain ("townscape")

d) *Bibliographie*

Enumérer, sans les joindre au formulaire, toutes les publications qui contiennent des références importantes au bien visé et qui ont servi de souce à l'élaboration de la proposition.

En ce qui concerne les biens culturels, une brève analyse des références dans la littérature mondiale (par exemple ouvrages de référence tels qu'encyclopédies générales ou spécialisées, histoires de l'art ou de l'architecture, relations de voyages et d'explorations, rapport scientifiques, guides, etc.) ainsi qu'une bibliographie complète devront être fournies. En ce qui concerne les biens récemment découverts, des éléments d'information sur l'intérêt que la découverte a suscité sur le plan international seraient également utiles.

4. ETAT DE PRESERVATION OU DE CONSERVATION

a) *Diagnostic*

Décrire l'état présent du bien. Si celui-ci est menacé par un danger prouvé ou est mis en péril, donner des détails.

Les critères de péril prouvé et de mise en péril sont décrits aux paragraphes 57 - 61 du document WHC/2/Révisé de décembre 1988, intitulé "Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial". Les descriptions du péril prouvé ou de la mise en péril du site doivent se référer aux critères décrits dans ledit document.

b) *Agent responsable de la préservation ou de la conservation*

Donner le nom et l'adresse du ou des organismes responsable de la préservation ou de la conservation du bien (s'ils sont distincts des organismes responsables de son administration, voir rubrique 2c) ci-dessus).

c) *Historique de la préservation ou de la conservation*

Donner des détails au sujet des travaux de préservation ou de conservation entrepris sur le bien. Décrire les travaux de préservation ou de conservation qui sont encore nécessaires et indiquer l'ordre de priorité.

d) *Moyens de préservation ou de conservation et plans de gestion*

Sous cette rubrique, il convient de donner des renseignements sur la législation en vigueur ou en instance établissant le bien en tant qu'unité de conservation, sur les politiques relatives aux modalités de conservation du site dont l'inscription est proposée par comparaison avec d'autres sites placés sous l'autorité de l'administration ou des administration nationales responsables et, dans l'Etat partie tout entier, sur les moyens techniques disponibles pour la conservation et la gestion et sur le cadre

IPHAN
Fl. 63
Rubrica

institutionnel ou administratif dans lequel s'inscrit la gestion du bien, ainsi que sur les ressources financières disponibles pour la préservation ou la conservation du bien.

Indiquer si un plan de gestion du site est déjà disponible et, dans l'affirmative, quand il a été préparé. Prière de fournir un exemple du plan de gestion et d'indiquer s'il est en cours de révision ou si sa révision est prévue à brève échéance.

e) *Plans de développement régional*

Donner des détails sur tous plans locaux, régionaux ou nationaux existants (aménagement urbain, réforme agraire, etc.) intéressant le bien et sur les incidences qu'il peuvent avoir pour la sauvegarde et l'intégrité de ce bien.

5. JUSTIFICATION DE L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Cette rubrique doit contenir une déclaration relative à l'importance du bien (c'est à dire sa "valeur universelle exceptionnelle" aux termes de la Convention) qui justifie son inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Dans cette déclaration justifiant de la "valeur universelle exceptionnelle" du bien culturel et/ou du bien naturel proposé pour inscription, une référence expresse à l'un ou à plusieurs des critères ci-après, adoptés par le Comité du patrimoine mondial, pour l'évaluation de tous les biens proposés pour inscription, devra être faite.

a) Pour un **bien culturel**, une valeur universelle exceptionnelle sera reconnue à un monument, un ensemble ou un site - tel qu'ils sont définis à l'article 1 de la Convention - proposé pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial lorsque ce bien répond à l'un au moins des critères ci-après. En conséquence, tout bien retenu devra:

(i) soit représenter une *réalisation artistique* ou *esthétique unique, un chef-d'oeuvre* de l'esprit créateur de l'homme;

(ii) soit avoir exercé une *influence* considérable pendant une période donnée ou dans une région culturelle déterminée, sur le *développement ultérieur* de l'architecture, de la scuplture monumentale, de la conception des jardins et des paysages, des arts connexes ou de l'habitat;

(iii) soit être *unique* ou *extrêmement rare*, ou *remonter à une haute antiquité;*

(iv) soit être l'un des exemples les plus caractéristiques d'un *type* de structure représentant un développement majeur dans les domaines culturel, social, artistique, scientifique, technologique ou industriel;

(v) soit constituer un exemple caractéristique de styles architecturaux, procédés de construction ou formes *d'habitat humains traditionnels et significatifs* et qui sont fragiles par nature ou qui sont devenus vulnérables sous l'effet de mutations socioculturelles ou économiques irréversibles;

(vi) soit être *associé* à des idées ou croyances, à des événements ou à des personnages ayant une importance ou une signification historique considérable.

Il est nécessaire dans tous les cas de prendre en considération l'état de conservation du bien (qui devrait être apprécié d'une manière relative par comparaison avec l'état de conservation d'autres biens datant de la même époque, du même type et de la même catégorie).

En outre, il faut que le bien:

(i) réponde à un critère d'*authenticité* pour ce qui est de sa conception, de ses matériaux, de son exécution et de sa situation; l'idée d'authenticité ne se limite pas à des considérations de forme et de structure originelles, mais recouvre aussi toutes les modifications et additions ultérieures faites au cours du temps et qui ont en elles-mêmes une valeur artistique ou historique;

IPHAN
Fl. 64
Rubrica

(ii) bénéficie d'une protection juridique et d'un mécanisme de gestion adéquats de nature à assurer la conservation du bien proposé pour l'inscription. L'existence d'une législation de protection au niveau national, provincial ou municipal est donc indispensable et devra être clairement indiquée sur le formulaire de proposition d'inscription. Des assurances d'une application efficace de ces lois ou réglements sont également demandées. En outre, afin de préserver l'intégrité des sites culturels, et en particulier de ceux qui sont ouverts à de grands nombres de visiteurs, l'Etat partie concerné devra être en mesure de fournir la preuve que des dispositions administratives satisfaisantes régissent la gestion du bien, sa conservation et son accessibilité au public.

b) Pour un **bien naturel**, une "valeur universelle exceptionnelle" sera reconnue à un bien du patrimoine naturel - tel qu'il est défini à l'article 2 de la Convention - proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial lorsque ce bien répond à l'un ou à plusieurs des critères ci-après. En conséquence, les biens dont l'inscription est proposée devront:

(i) soit être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'évolution de la terre. Cette catégorie de bien comprendrait les sites où l'on trouve des vestiges représentatifs des principales "ères" de l'évolution biologique, comme, par exemple, l'"age des reptiles" et où le développement de la diversité de la planète apparaît le mieux, et d'autres sites où peuvent être démontrés les effets sur l'environnement physique et biologique de périodes importantes de l'évolution, comme, par exemple, l'"ère glaciaire", où les premiers hommes et leur milieu subirent des transformations majeures;

(ii) soit être des exemples éminemment représentatifs des *processus géologiques* en cours, de *l'évolution biologique* et de l'*interaction entre l'homme et son environnement naturel* ayant une grande signification. Cette catégorie est distincte de celle des périodes de l'histoire de la terre et se rapporte aux processus d'évolution en cours des plantes, des animaux, des formes de terrain, des zones marines et d'eau douce; il s'agit par exemple (a) de processus géologiques comme la glaciation et le volcanisme, (b) d'évolutions biologiques tels que les biomes, par exemple la forêt tropicale humide, les déserts et la toundra, (c) de l'interaction entre l'homme et son environnement naturel telle qu'elle se manifeste par des terres cultivées en terrasses;

(iii) soit contenir des *phénomènes, formations ou particularités naturels uniques, rares ou éminemment remarquables ou de beauté exceptionnelle*, tels que les exemples par excellence des écosystèmes les plus importants pour l'homme, les phénomènes naturels (par exemple, rivières, montagnes, chutes d'eau), les visions spectaculaires résultant de grandes concentrations d'animaux, de vastes étendues de végétation naturelles et d'exceptionnelles fusions d'éléments naturels et culturels;

(iv) soit contenir les habitats naturels les plus importants et les plus représentatifs où survivent des espèces animales ou végétales menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science et de la conservation. Cette catégorie comprendrait des écosystèmes où existent des concentrations de végétaux et d'animaux présentant une importance et un intérêt universels.

Outre les critères précités, les sites devront répondre aussi aux conditions d'*intégrité*

- Les zones décrites au paragraphe (i) ci-dessus devront contenir la totalité ou la plupart des éléments principaux connexes et interdépendants dans leurs rapports naturels; ainsi, une zone de l'"ère glaciaire" devrait comprendre

IPHAN
Fl. 65
Rubrica

le champ de neige, le glacier lui-même ainsi que des formes typiques d'érosion glaciaire, de dépôts et de colonisation végétale (striations, moraines, premiers stades de la succession des plantes etc.)

- Les zones décrites au paragraphe (ii) ci-dessus devront être assez étendues et contenir les éléments nécessaires à l'illustration des principaux aspects des processus ainsi qu'à leur reproduction autonome. C'est ainsi qu'une zone de "forêt tropicale humide" devrait présenter une certaine variation d'altitude par rapport au niveau de la mer, des modifications de la topographie et des types de sol, des berges de rivières ou bras morts de cours d'eau afin d'illustrer la diversité et la complexité du système.

- Les zones décrites au paragraphe (iii) ci-dessus devront contenir les composantes d'écosystèmes nécessaires à la préservation des espèces ou des formations à sauvegarder. Ces éléments varieront selon les cas; ainsi , pour une chute d'eau, la zone protégée devrait inclure la totalité ou la plus grande partie du bassin qui, en amont, alimente la chute; un site de récif de corail devrait bénéficier d'une protection contre le dépôt de sédiments ou la pollution que peuvent provoquer l'écoulement des rivières ou les courants océaniques qui apportent au récif ses aliments.

- Les zones décrites au paragraphe (iv) ci-dessus devront être assez étendues et contenir les éléments d'habitat indispensables à la survie des espèces.

Dans le cas des espèces migratoires, des aires saisonnières nécessaires à la survie des espèces, quelle que soit leur localisation, devront être dûment protégées. Des accords conclus à cette fin, soit par l'adhésion à des conventions internationales, soit sous la forme d'arrangements multilatéraux ou bilatéraux donneraient cette garantie.

Les sites devront bénéficier d'une protection législative, réglementaire ou institutionnelle adéquate à long terme. Ils peuvent coïncider avec une zone protégée existante ou en projet, comme un parc national, ou en constituer une partie. S'il n'est pas déjà disponible, un plan de gestion devra être préparé et appliqué de façon à assurer l'intégrité des valeurs naturelles du site conformément à la Convention.

Arquivo

SERVIÇO PÚBLICO FEDERAL
INSTITUTO BRASILEIRO DO PATRIMÔNIO CULTURAL
DEPARTAMENTO DE PROTEÇÃO

IPHAN
Fl. 66
Rubrica

Parecer nº 013 /91 Em 14 /10/91

ASS.: Parque Nacional da Serra da Capivara

O Parque Nacional da Serra da Capivara foi instituído através do Decreto nº83.548 de 5 de junho de 1979. Com área de 97.933 ha. localiza-se em zona semi-árida, ecossistema de caatinga, no Município de São Raimundo Nonato, estado do Piauí.

No local, a arqueóloga Niède Guidon vem desenvolvendo trabalhos de arqueologia como o do Sítio Pedra Furada devido à grande importância daquela região na qual vem descobrindo vestígios de povos pré-históricos como pinturas rupestres, artefatos, restos de ossos de caça, além de ossadas humanas. A importância desse patrimônio se deve ao fato de que a análise e datação dos achados conduz à suposição de que homem americano seria muito mais antigo de que supõem as teorias atuais. Estima-se sua existência em uma faixa de 15.000 a 40.000 anos.

Os sítios pesquisados pela antropóloga Maria Beltrão em Central, Bahia que levaram-na à afirmação de que a vinda do homem ao continente americano teria se dado em épocas mais remotas do que afirma a teoria do Canal de Bhering; a região de Lagoa Santa pesquisada por Lundt, cuja datação acha-se atualmente em revisão por outro dinamarquês já que seria muito mais antiga; a Região da Serra da Capivara, que a partir da pesquisa de Niéde Guidon poderá ser muito mais antiga do que se supõe; eis, talvez, os três territórios de maior valor

IPHAN
Fl. 67
Rubrica

arqueológico no Brasil capazes de permitir uma nova compreensão da história da aventura do homem sobre o planeta.

As descobertas de Niéde Guidon em áreas contíguas, fizeram com que a área do Parque Nacional da Capivara fosse acrescida de 3 outras áreas decretadas como Áreas de Preservação Permanente, com a função de zona-tampão do Parque Nacional o que reforça-lhe ainda mais a função protetora de um significativo patrimônio ecológico, cuja responsabilidade legal é do IBAMA. Além deste valor ecológico a área é um sítio paleontológico riquíssimo, com vestígios do megafauna.

A responsabilidade legal pelo patrimônio arqueológico é do IBPC e pelo paleontológico é do Departamento Nacional de Produção Mineral se bem que a Constituição defina como patrimônio cultural brasileiro "os conjuntos urbanos e sítios de valor histórico, paisagístico, artístico, arqueológico, paleontológico, ecológico e científico" sem que, no entanto , leis ordinárias tenham explicitado a qual órgão público está afeita tal responsabilidade. É prudente não se desconsiderar a hipótese que o patrimônio paleontológico possa vir um dia a constituir objeto de responsabilidade do IBPC.

De qualquer forma o IBAMA não pode tomar decisões que afetem o patrimônio arqueológico sem autorização do IBPC. O IBAMA solicitou a inclusão do Parque Nacional da Capivara na lista do Patrimônio Mundial Cultural e Natural e o Presidente da República irá pessoalmente inaugurar as passarelas construídas por Niède Guidon para visitação à área. Ela esteve também com o Secretário da Cultura que deverá, até o fim do ano,visitar a área. O Presidente iria em junho.

Sabe-se que a elaboração do Plano de Manejo do Parque Nacional da Capivara está sendo coordenado por Niède Guidon.

68

IPHAN
Fl. 68
Rubrica

SERVIÇO PÚBLICO FEDERAL

Somos do parecer que o setor de Arqueologia e a 3ª Coordenação Regional do IBPC sejam consultados fornecendo informações mais aprofundadas.

Rio de Janeiro, 14 de outubro de 1991.

Carlos Fernando de Moura Delphim
Téc. Preservação e Defesa Ambiental

Marta Queiroga Amoroso Anastacio
Téc. Preservação e Defesa Ambiental

II 340(n)

IPHAN
Fl. 69
Rubrica

Pinturas e Gravuras Rupestres do Parque Nacional da Serra da Capivara, Piauí, Brasil

Anne-Marie Pessis *

1. O Parque

1.1. Antecedentes institucionais e jurídicos
1.2. A região
1.3. Antecedentes históricos

2. As pinturas e gravuras rupestres

2.1 Sua situação no contexto da arte rupestre pré-histórica mundial
2.2 Classificação preliminar
Tradição Nordeste
Tradição Agreste
Outras tradições
2.3 Antigüidade

3. Conclusões

4. Bibliografia

* Docteur es Lettres et Sciences Humaines
Diretora Científica da Fundação Museu do Homem Americano, São Raimundo Nonato, Piauí

IPHAN
Fl. 70
Rubrica

1. O Parque

1.1 Antecedentes institucionais

Em 1975, a Missão Arqueológica Franco-Brasileira do Piauí, depois de ter identificado uma densa concentração de sítios arqueológicos, portadores de pinturas e gravuras rupestres pré-históricas de uma diversidade surpreendente, e ciente da importância desse patrimônio cultural, solicitou à Presidência da República que fosse criado um Parque Nacional.

Em 1979, o Presidente da República do Brasil, mediante decreto no.99.143 criou o Parque Nacional da Serra da Capivara com a principal finalidade de proteger o patrimônio cultural e ecológico de uma região de 130.000 ha situada no Estado do Piauí, nordeste do Brasil.

O Parque Nacional Serra da Capivara está localizado no sudeste do Estado do Piauí, ocupando áreas dos municípios de São Raimundo Nonato, São João do Piauí e Canto do Burití, entre as coordenadas 8° 26' 50,099'' e 8° 54' 23,365'' de latitude sul e 42°19' 46,908" e 42° 45' 51,316" de longitude oeste.

A cidade mais próxima da área do PARNA é São Raimundo Nonato. A distância que o separa da capital do Estado, Teresina, é de 530 km; o acesso se faz através da PI-140, estrada asfaltada mas atualmente em péssimo estado de conservação. A maneira mais rápida e fácil de chegar ao Parque é através de Petrolina, cidade do Estado de Pernambuco, da qual dista 300 km. A estrada que liga São Raimundo Nonato a Petrolina é quase que inteiramente asfaltada, faltando, em abril de 1991, apenas 50 km de estrada não pavimentada. A cidade de Petrolina dispõe de um aeroporto, servido por duas companhias aéreas.

Em 1989, o IBAMA outorga à Fundação Museu do Homem Americano, (criada pelos pesquisadores que integravam a Missão Arqueológica Franco-Brasileira), uma delegação de poderes para que atue na proteção e conservação dos sítios arqueológicos e procure

71

IPHAN
Fl. 71
Rubrica

financiamentos para a implementação do Parque. Apesar da exigüidade das verbas disponíveis, a Fundação cuja sede está no Municipio de São Raimundo Nonato, Piauí, exerce uma ação de proteção aos sítios arqueológicos, e procura neutralizar os efeitos do desequilíbrio ecológico sobre as pinturas rupestres.

Para proteger as pinturas pré-históricas, a FUMDHAM obteve da Fundação Vitae um financiamento destinado à formação de técnicos-vigilantes dos sítios pintados. Estes receberam um curso preliminar destinado a sensibilizá-los em relação ao valor dos sítios, e a dar-lhes qualificação para identificar quais são os problemas que existem em cada sítio e que comprometem a preservação das pinturas e gravuras.

Uma pesquisadora da Fundação, que obteve seu doutoramento na França em 1990, depois de especializar-se em arqueometria no Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques em Champs sur Marne, coordena a formação deste pessoal técnico.

Somente uma parte dos sítios estão sendo preparados para a visitação, os que apresentam menos risco de ser afetados pela ação antrópica. Obras de infraestrutura estão sendo realizadas para poder garantir a proteção desses sítios.

1.2 A região

O Parque se encontra em uma fronteira geológica e ecológica; uma *cuesta* separa a planicie pré-cambriana do Rio São Francisco da bacia sedimentar Maranhão-Piauí. Esta região pertence ao dominio morfo-climático das caatingas e ao Polígono das Secas. A flora é de tipo *caatinga*, sendo o único parque nacional com esse tipo de vegetação. A fauna, própria do semi-árido, apresenta uma diversidade de espécies, algumas das quais eram desconhecidas.

1.3 Antecedentes históricos

Trata-se de uma região tardiamente colonizada, no final do século passado. Este isolamento fez da região uma zona refúgio para os grupos indígenas que fugiam do avanço do colonizador,

IPHAN
Fl. 72
Rubrica

tanto pelo leste como pelo noroeste do país. O município de São Raimundo Nonato ficou muito isolado do resto do país. A falta de estradas, de luz e comunicações, que só chega na década dos 70 foram favoráveis à conservação do patrimônio arqueológico. Nesse período a população é reduzida e dispersa na área rural, sem maior concentração em povoados; a depredação da área do Parque se restringe à ações funcionais à sobrevivência, sem afetar o equilíbrio ecológico.

A partir da década dos 80 a situação muda sensivelmente. A cidade de São Raimundo Nonato cresce de maneira irracional, considerando a falta de agua da região, e o Parque Nacional começa a ser expoliado pela caça indiscriminada e pelo desmatamento selvagem.

2. As pinturas e gravuras rupestres

Existe uma grande abundância de sítios arqueológicos em abrigos sob rocha ao ar livre, situados nos boqueirões e baixões da Serra de Bom Jesus da Gurgueia, e nos afloramentos graníticos ou calcários situados na planicie pré-cambriana. Os sítios de pintura estão concentrados na área do Parque, sendo que os de gravura aparecem mais densamente presentes na planicie.

As pesquisas arqueológicas na região se iniciaram faz vinte anos em razão da existência desta diversificada concentração de registros rupestres. O objetivo inicial era poder dispor de um contexto arqueológico que permitisse situar as pinturas, e caracterizar as origens etnicas das diversidades gráficas. Hoje, na base dos resultados das pesquisas, pode-se afirmar que as pinturas rupestres desta região pertencem ao período pré-histórico dos caçadores-coletores, e que esta prática gráfica foi desenvolvida ininterrompidamente faz, pelo menos, 17.000 anos.

Foram identificados 370 sítios arqueológicos. A maior parte forma parte do Parque Nacional. No mapa 1 aparece indicado o posicionamento de alguns sítios correspondentes às zonas de uso intensivo e extensivo.

IPHAN
Fl. 73
Rubrica

2.1 Sua situação no contexto da arte rupestre pré-histórica

As pinturas e gravuras rupestres do Piauí são registros rupestres da mesma importância e de mesmo valor estético que os que existem no Parque Nacional de Kakadu na Austrália, do Tassili N'Ajjer na Algeria, na Africa do Sul, Espanha e França. Dentro da imensa massa de figuras de diferentes tradições e estilos, encontramos obras de arte tão valiosas quanto às figuras da gruta de Lascaux.

A arte rupestre do Parque Nacional da Serra da Capivara, principalmente em seu período áureo, que vai de -9.000 até -7.000 anos, se notabiliza pela qualidade do traço, elegância da composição e sobriedade das côres. A criatividade dos autores é demonstrada pela variedade de soluções gráficas, no agenciamento de figuras que formam as composições e na originalidade das técnicas utilizadas para representar a terceira dimensão. Lascaux e Serra da Capivara são diferentes, tanto como a arte chinese difere da arte da Renascença, mas ambas são obras de arte do mesmo valor estético e que despertam a mesma emoção.

Existem alguns sítios nos quais todos os tipos de pinturas, independentemente de suas características estilísticas, partilham um mesmo espaço rupestre. O sítio Boqueirão da Pedra Furada é um caso desta integração gráfica e pictural. Esse sítio está situado em um local privilegiado na região por estar a uma certa altura, na entrada de um boqueirão e aberto no sentido da planície pré-cambriana. As pinturas estão dispostas sobre uma superfície de 50 m. O suporte é uma parede rochosa de arenito, que apresenta irregularidades que foram utilizadas pelos realizadores. O sítio que foi integralmente escavado, termina atualmente de ser preparado para museu ao ar livre. Uma passarela suspensa permitirá atravessar o sítio na sua totalidade a quatro metros das pinturas, podendo os visitantes observar o fundo da escavação e a diversidade das manifestações gráficas.

O cañon do desfiladeiro da Serra da Capivara, é um caminho que foi utilizado por grupos indígenas desde épocas

74

IPHAN
Fl. 74
Rubrica

pré-históricas, e apresenta uma sucessão de abrigos situados em uma altura média (cinco sítios), que possuem uma densidade de pinturas em perfeito estado de conservação. Este caminho é um dos trajetos de visitação do Parque Nacional, e todas as barreiras de segurança e a vigilância dos guardas treinados garantirão a proteção desse patrimônio.

No Caldeirão dos Rodrigues I existe, sobre uma parede rochosa extremamente lisa, uma concentração de pinturas muito bem conservadas. Trata-se de um sítio de difícil acesso, que não será habilitado ainda para o público mas que poderá ser visitado por aqueles que estejam dispostos a um esforço fisico maior. É um sítio com pinturas de grande beleza. O sítio arqueológico em si não é tão impressionante como o Boqueirão da Pedra Furada, mas do ponto de vista das pinturas é um dos mais importantes, pela densidade de composições gráficas narrativas que representam ações de diversa natureza.

A diversidade dos tipos de pinturas e gravuras existentes na área do Parque Nacional, fazem desta região, de imponente beleza natural, uma região de sítios de alto valor cultural.

2.2 Classificação preliminar

Em razão da abundância de sítios e da diversificação estilística de pinturas e gravuras foi possível estabelecer uma classificação preliminar dividindo o conjunto em cinco **tradições**, das quais três são de pinturas e duas de gravuras (GUIDON, 1984). A **tradição,** corresponde à classe mais geral que se estabelece segundo os tipos de grafismos representados e pela proporção relativa que estes tipos guardam entre si. As tradições permitem, às vezes, distinguir **sub-tradições** estabelecidas segundo diferenças na representação de um mesmo tema e sua distribuição geográfica. O avanço das pesquisas possibilita, distinguir particularidades no plano da técnica de manufatura e na apresentação gráfica. Isto pode levar a diferenciar tendências estilísticas (PESSIS, 1987).

As duas tradições mais representadas no Parque Nacional são a

IPHAN
Fl. 75
Rubrica

Nordeste e a **Agreste**, que já puderam ser datadas graças aos resultados das escavações e sondagens.

Tradição Nordeste

A tradição **Nordeste** de pintura rupestre é caracterizada pela presença de figuras reconhecíveis (humanas, animais, plantas e objetos) e de figuras não reconhecíveis. Essas figuras são, muitas vezes, dispostas de modo a representar ações, cujo tema é, às vezes, reconhecível (PESSIS, 1987). Os grafismos que não representam elementos do mundo sensível são nitidamente minoritários. As figuras humanas e animais aparecem em proporções iguais e são mais numerosas que as representações de objetos e de figuras fitomorfas. Algumas representações humanas são apresentadas revestidas de atributos culturais, tais como enfeites de cabeça e objetos cerimoniais nas mãos. As composições de figuras representando ações, ligadas seja à vida de todos os dias, seja a vida cerimonial, são abundantes e constituem a especificidade da tradição **Nordeste**. Quatro temas principais aparecem durante os onze mil anos, atestados, de existência dessa Tradição: dança, práticas sexuais, caça e manifestações rituais em torno de uma árvore. São também freqüentes composições de figuras representando ações identificáveis, mas cujo tema não podemos reconhecer; um exemplo é uma composição na qual uma série de figuras humanas parecem dispostas umas sobre os ombros das outras, formando uma pirâmide humana, que faz evocar uma representação acrobática. Outro tipo de composição gráfica, típica da tradição **Nordeste**, é designada como composição emblemática. Trata-se de figuras dispostas de maneira típica, com posturas e gestos de pouca complexidade gráfica, mas que se repetem sistemáticamente. Uma das composições emblemáticas representa duas figuras humanas colocadas costa contra costa, e freqüentemente acompanhadas de um grafismo não reconhecível (tridígito).

Essa Tradição revela uma arte figurativa mas não realista; a maioria das figuras são reconhecíveis mas representadas segundo um código gráfico convencional muito afastado da realidade natural (PESSIS, 1987). Ela associa a arte figurativa à um tipo de representações gráficas - grafismos não reconhecíveis - que são as unidades de um código do qual somente os autores possuíam a

IPHAN
Fl. 76
Rubrica

chave. A tradição **Nordeste** existe em outros estados do Nordeste onde foi datada de 9.000 anos B.P. (MARTIN AVILA, 1988), chegando, no Estado do Rio Grande do Norte até a 50 km do mar. Segundo os dados disponíveis até hoje, a área do Parque pareceria ser a provável área de origem dessa Tradição. Já foram descritos sítios com pinturas apresentando as características da tradição **Nordeste** em Minas Gerais, Goiás e Mato Grosso, mas seu foco de origem parece ser a área de São Raimundo Nonato, particularmente em razão de sua antigüidade, do número de sítios e da diversificação estilística.

Na área do Parque Nacional a tradição **Nordeste** é designada como sub-tradição Várzea Grande. Essa sub-tradição é a mais bem estudada e representada; nela podem ser identificadas três tendências estilísticas que se sucedem no tempo: **Serra da Capivara**, abrange as manifestações gráficas mais antigas, **Serra Branca,** nomeia as representações mais recentes da Tradição, e **Serra Talhada** designa um complexo estilístico no qual se incluem as representações rupestres que mostram a gradual transformação de uma tendência estilística inicial até o estilo final. Entre os albores das manifestações rupestres de Serra da Capivara às de Serra Branca, um pequeno grupo étnico cresce no plano demográfico, evolui graficamente e se dispersa por todo o nordeste do Brasil, onde vae deixando os vestígios rupestres típicos da Tradição, modificados pelas particularidades locais.

As pinturas do estilo **Serra da Capivara** apresentam contornos completamente fechados, desenhados por traços contínuos e uma cuidada técnica gráfica. Na maioria das vezes, sobretudo quando o tamanho o permite, as figuras são pintadas inteiramente, preenchidas com tinta lisa. As representações humanas são pequenas, menores que as figuras animais. Estas últimas são em geral colocadas em um local visível e dominam oticamente o conjunto das composições; a cor dominante é o vermelho.

No estilo **Serra Branca** as figuras humanas possuem uma forma muito particular do corpo, o qual foi decorado por linhas verticais ou por traçados geométricos cuidadosamente executados. Geralmente os animais são desenhados por uma linha de contorno aberta; alguns têm o corpo preenchido por tinta lisa, mas a maioria apresenta um preenchimento geométrico semelhante àquele dos seres humanos.

IPHAN
Fl. 77
Rubrica

O complexo estilístico **Serra Talhada** é muito mais heterogêneo e possue diversas características classificatórias que não estão sempre presentes em todos os sítios pertencentes à classe, mas quando uma falta, outra está representada. A classe se caracteriza pelas séries de figuras humanas dispostas em linha e a utilização de várias cores (vermelho, branco, cinza, marron, amarelo), sendo comuns as figuras bicromáticas ou tricromáticas. Aparecem também figuras com características gráficas muito peculiares, assim figuras humanas apresentam as extremidades exageradamente compridas; abundam também as figuras extremamente pequenas. A técnica de pintura do corpo das figuras se diferencia: além da tinta lisa e dos traçados gráficos complexos aparecem outros tipos tais como pontos ou zonas reservadas.

Os dados atualmente disponíveis permitiram propor uma explicação, segundo a qual esta sucessão estilística não representa diferentes unidades estilísticas perfeitamente distintas e segregáveis, mas sim reflete uma evolução lenta e contínua que durante cerca de 11.000 anos introduziu micro-modificações no estilo básico inicial, **Serra da Capivara.** Isso levou à um desenvolvimento contínuo da sub-tradição **Várzea Grande**, sendo o complexo **Serra Talhada** resultado desse processo evolutivo, que acumulou micro-diferenças as quais redundaram no estilo final, **Serra Branca** (PESSIS, 1987).

As datações obtidas e a análise da indústria lítica confirmam as conclusões às quais chegamos graças ao estudo da arte rupestre. A tradição **Nordeste,** evidente desde há 17.000 anos, parece desaparecer da região por volta de -7.000/-6.000 anos.

No plano da técnica e da apresentação gráfica, as pinturas dessa Tradição experimentam uma evolução tanto nas técnicas de desenho como nas escolhas culturais do modo de representar a terceira dimensão, e o tratamento outorgado ao espaço e ao tempo.

Existe primeiramente uma escolha do macro-espaço própria da Tradição. Apesar de existir uma série de grutas calcárias, não existem pinturas feitas em outros lugares que não sejam abrigos ao ar livre, situados geralmente em pontos que não são de passagens, mas que se encontram um pouco afastados das áreas de fácil deslocamento. No interior do sítio observa-se um critério dominante no que se refere à escolha de espaços: procura-se

IPHAN
Fl. 78
Rubrica

desenhar as figuras em setores pouco acessíveis mas que permitem a observação. Hoje algumas figuras estão situadas em pontos elevados em relação ao solo atual, o que fica ainda mais evidente em relação aos solos pré-históricos.

Certas características na escolha do espaço pictural são próprias dessa Tradição. Em uma tela pintada, um quadro, o espaço pictural é determinado pelos limites de sua materialidade e a unidade da composição é a regra. Existe somente um sujeito gráfico ou vários sujeitos ligados por relações de significação. Nessa Tradição de pintura pré-histórica, os espaços picturais são delimitados por limitações materiais ou técnicas, e não implicam em unidade temática da composição gráfica. Diversos sujeitos de composição, muito próximos uns dos outros, produzem no observador uma impressão de desordem, independentemente da existência de um ordenamento. Os limites do espaço material não são os delimitadores de unidades de significação gráfica. O caso limite de densidade gráfica é aquele onde os grafismos estão superpostos em parte ou totalmente. Se consideramos as três tendências estilísticas é possivel identificar dominâncias; no estilo inicial, se pode constatar um agenciamento denso de figuras em grandes concentrações gráficas de tendencia circular. Para os que pintam em um segundo tempo, a delimitação do espaço pictural é feita sobre outro espaço pictural previamente delimitado. O complexo não apresenta regularidades espaciais muito diferentes das do estilo inicial, excetuando uma tendencia à uma maior dispersão sobre o espaço rupestre. No estilo final se observa uma tendencia à linearidade na utilização do espaço.

Para representar a terceira dimensão foram utilizadas três soluções diferentes no quadro da Tradição. Essas soluções caracterizam três momentos no interior da sub-tradição Várzea Grande. No estilo inicial, Serra da Capivara, a terceira dimensão é representada através de uma sucessão de planos horizontais. Cada um corresponde à uma relação de profundidade em relação ao plano anterior. Tudo acontece como si a ação que se desenvolve em três dimensões fosse transposta sobre um plano sem introduzir nenhuma modificação: as figuras são projetadas sobre um plano que poderia corresponder ao solo. As figuras sobre o plano se manifestam em planos horizontais sucessivos e as figuras conservam espaços minimos de separação. Nas composições mais elaboradas du complexo estilístico Serra Talhada a terceira dimensão é representada pela introdução de um eixo, que de horizontal se

IPHAN
Fl. 79
Rubrica

torna obliquo. Esta mudança de orientação dos planos para estabelecer as relações de distância e profundidade transforma o efeito de densidade próprio do estilo inicial, salientando cada uma das figuras que formam a composição. Não existe uma mudança essencial pois sempre as figuras estão dispostas sobre planos paralelos, só que agora o eixo é obliquo, o que muda a percepção dos componentes gráficos. No estilo final a representação da terceira dimensão utiliza pequenas unidades narrativas em que a ação acontece em uma horizontalidade, mas as unidades estão em planos deslocados. Isto permite ligar diferentes atividades em uma mesma ação.

Outro elemento de interesse nessa Tradição é a maneira como se faz a escolha da fase da ação representada, segundo a tendencia estilística. No estilo inicial, a escolha da fase da ação representada é o momento em que o movimento está acontecendo, o que outorga às pinturas uma dinâmica surpreendente. Ao invés, no estilo final da Tradição, constata-se uma rigidez das representações, e uma tedencia a representar uma ação acontecida. Assim em uma ação de violencia, nesse estilo, se representa o resultado da agressão.

No plano estritamente técnico, trata-se de uma Tradição de pintura rupestre elaborada com extremo cuidado, as tintas básicas são preparadas a partir de ocre vermelho e amarelo. No complexo estilístico começa a utilizar-se outras cores como branco, preto, e cinza, mas em todos os casos, as tintas foram preparadas de maneira à dispor de um produto com plasticidade suficiente para desenhar e preencher as figuras sem borrões. No plano dos instrumentos foram utilizados diversos dispositivos para desenhar. A Tradição possue tanto figuras de grande tamanho, densamente preenchidas ou ornamentadas, mas também pequenas figuras, feitas com grande precisão, de tipo miniatura. Tanto nas figuras grandes como nas pequenas o cuidado do detalhe é uma constante.

O valor das pinturas dessa Tradição no plano da antropologia pré-histórica resulta principalmente do fato dela apresentar representações de ações da vida cotidiana e da vida cerimonial. Essas informações, inseridas no contexto de uma pesquisa arqueológica, permitem extrair novos conhecimentos sobre a vida social na pré-história. As pesquisas sobre esse material gráfico permitiram caraterizar culturalmente as etnias pré-históricas que as realizaram, a partir da reconstituição de um procedimento

80
IPHAN
Fl. 80
Rubrica

de comunicação gráfica que faz parte dos respectivos sistemas de comunicação social. Isto pode fazer-se quando temos um material narrativo como no caso da tradição Nordeste, pois dispomos dos elementos essenciais de reconhecimento, permitindo identificar os componentes do mundo sensivel que foram escolhidos para fazer parte de tal sistema gráfico. Fica excluida qualquer possibilidade de interpretação de significados pois toda afirmação se situaria em um plano de natureza conjectural.

Durante onze mil anos, os grupos étnicos que habitaram a região evoluiram culturalmente, e as pinturas rupestres constituem uma testemunha dessa transformação. Pode-se observar essa evolução dos registros gráficos rupestres mediante a identificação de mudanças nas técnicas picturais ou de gravura empregadas, mas também nas variações dos temas e da maneira como eles são representados. Essas mudanças não são resultado do acaso, mas de uma transformação social gradativa que se manifesta em diferentes aspectos da vida dos grupos humanos, entre os quais está a pratica gráfica.

Tradição Agreste

Em certos sítios da bacia sedimentar Maranhão-Piauí e, portanto, no Parque Nacional, ao lado da tradição **Nordeste,** aparece a tradição **Agreste.** Ela se caracteriza pela predominância de figuras reconhecíveis, particularmente da classe das representações humanas, sendo raros os animais. Nunca aparecem representações de objetos, nem de figuras fitomorfas. Os grafismos representando ações são raros e retratam unicamente caçadas. Ao contrário da tradição **Nordeste** as figuras são representadas de maneira estática: não há nem movimento, nem dinamismo. Os grafismos não reconhecíveis, muito mais abundantes que na Tradição **Nordeste**, apresentam uma morfologia muito diferente e diversificada.

Com freqüência as figuras **Agreste** são realizadas no interior de painéis **Nordeste.** É também muito comum achar os grafismos dessa tradição superpostos à grafismos de outras tradições. O estudo desse procedimento de superposição permitiu identificar a

IPHAN
Fl. 81
Rubrica

existência de um critério de escolha do espaço pictorial, que é próprio da tradição **Agreste** quando ela partilha um espaço material com a tradição **Nordeste**. A técnica de desenho e de pintura não é de boa qualidade, os desenhos não apresentam os elementos essenciais como para reconhecer, na maioria dos casos, as espécies animais. O tratamento da figura é limitado.

A repartição espacial da tradição **Agreste** é, *grosso modo*, a mesma da tradição **Nordeste**. Entretanto, há regiões do norte e centro do Piauí e sudoeste de Pernambuco onde aparecem sítios com pinturas de tradição **Agreste** e onde nunca se encontrou pinturas **Nordeste**. Trata-se de uma tradição de pintura que tem sido ainda pouco estudada, em particular nessa região devido ao escasso caracter narrativo das composições gráficas comparadas às da tradição **Nordeste.**

Na área arqueológica do Parque Nacional, a tradição **Agreste** apresenta diversidades estilísticas, mas os estudos sobre essa tradição não estão suficientemente desenvolvidos para fornecer maiores precisões. Pode-se afirmar a existência de duas modalidades estilísticas que variam tanto na técnica utilizada, como nas temáticas gráficamente representadas. Uma classe incluiria as pinturas cujas características são típicas, feitas de maneira grosseira, de grande tamanho, sem preocupação pela delineação da figura, e com um preenchimento realizado negligentemente, mas cobrindo extensas superfícies rochosas. Outra modalidade da tradição **Agreste,** que poderia constituir outra classe, incluiria as figuras que são de menor tamanho, mas sempre maiores que as da tradição **Nordeste,** feitas com maior cuidado, e com um preenchimento mais controlado. Este último, segundo os dados disponíveis, seria o mais antigo (PESSIS,1991).

Não se conhece até agora o foco de origem da Tradição. Na zona de São Raimundo Nonato a tradição **Agreste** é periférica e suas manifestações são limitadas entre 10.500 e 6.000 anos (GUIDON,1989); com o desaparecimento dos povos de tradição **Nordeste** ela se torna dominante e passa a ocupar a zona nuclear por volta de -5.000 anos. Ela parece ter desaparecido entre -4.000-3.000 anos BP.

IPHAN
Fl. 82
Rubrica

Outras tradições

Até hoje não foi realizada nenhuma escavação, unicamente algumas sondagens, em sítios pertencentes às outras tradições de pintura e gravuras rupestres da área de São Raimundo Nonato. Desse modo pouco podemos adiantar sobre elas, além de uma descrição sumária.

A tradição **Geométrica** é caracterizada por pinturas que representam uma maioria de grafismos não reconhecíveis e algumas mãos, pés, figuras humanas e de répteis extremamente simples e esquematizadas. Essa Tradição, segundo informações preliminares, pareceria ser originária do nordeste do Estado do Piauí. Na Serra de Ibiapaba, limite com o Ceará, existe a maior concentração até agora conhecida. Na área de São Raimundo Nonato, essa tradição aparece isolada em um único sítio na planície pré-cambriana, mas aparece também como intrusão gráfica em outros sítios, pois alguns grafismos foram feitos sobre painéis das tradições **Nordeste** e **Agreste**.

Duas são as tradições de gravuras: **Itacoatiaras de Leste** e **Itacoatiaras de Oeste.** Para a primeira temos resultados de prospecções e sondagens que demonstram que ela está ligada a povos caçadores-coletores. A segunda foi datada de 12.000 anos B.P. em Mato Grosso, e aparece nesse Estado associada a uma bela indústria em quartzito e silex.

Itacoatiaras de Leste é uma tradição típica de todo o Nordeste brasileiro e seus painéis ornam as margens e leitos rochosos de rios e riachos do sertão, marcando cachoeiras ou pontos nos quais a água persiste mesmo durante a época da sêca.

Itacoatiaras de Oeste, representada unicamente por grafismos não reconheciveis, existe desde a fronteira da Bolivia até o limite oeste da área de São Raimundo Nonato, indo para o sul, onde aparece até o norte de Minas Gerais. A tradição conhecida como **Tradição das Pisadas** do sul do Brasil, Uruguai e Argentina pode derivar de **Itacoatiaras de Oeste.** Os painéis dessa tradição ornam paredes situadas perto de cachoeiras, lagos, fontes ou depósitos naturais de água. Um único sítio dessa tradição aparece na área arqueológica de São Raimundo Nonato, mas fora dos limites do Parque.

83

IPHAN
Fl. 83
Rubrica

Em síntese podemos afirmar que o estudo dos registros gráficos rupestres confirmam a evolução demonstrada pelo estudo da indústria lítica e permite que se conheçam detalhes da vida material e cerimonial dos grupos pré-históricos em questão. As primeiras manifestações gráficas abundantes, reconhecíveis e datadas (-17.000 anos), pertencem à tradição Nordeste, e mostram uma arte muito narrativa, lúdica, que trata de temas ligados seja à vida de todos os dias, seja a atividades rituais. É uma arte alegre e livre. À medida em que o grupo evolui, modifica sua tecnologia, seu padrão de ocupação do espaço e, ao aumentar a densidade da população, vemos mudar as características das manifestações gráficas, que se tornam cada vez mais formais, mais ricas, mais minuciosamente trabalhadas, dominando de maneira perfeita as técnicas de desenho e de pintura. Quando os povos da tradição **Nordeste** atingem seu apogeu tecnológico, suas representações gráficas apresentam as primeiras cenas de violência: execuções, lutas individuais e batalhas coletivas; as cenas sexuais inicialmente simples e envolvendo duas ou três pessoas se transformam também: grupos numerosos de indivíduos de ambos sexos praticam conjuntamente atividades sexuais. As ações de caça que representavam a caça individual de pequenos animais, passam a representar caças coletivas com inúmeros guerreiros atacando animais perigosos como a onça (PESSIS,1987). Quando a tecnologia lítica muda, por volta de -6.000/-5.000 anos a arte muda também: torna-se pobre, de técnica imperfeita, representando algumas figuras animais e humanas sem movimento, rígidas. Termina **Nordeste** e começa o apogeu da tradição **Agreste**.

2.3 Antigüidade das pinturas

Certas pinturas rupestres puderam ser datadas por diversos procedimentos. Alguns tipos foram datados graças à descoberta, nas camadas arqueológicas datadas pelo 14C, de fragmentos caídos da parede pintada. A presença de restos de ocre nas estruturas de fogueira, em estado bruto ou preparado, constituem indicadores que confirmam as cronologias. Outra possibilidade de datar essa prática é a descoberta de painéis de pintura rupestre cobertos por sedimentos.

84

IPHAN
Fl. 84
Rubrica

Assim das pinturas da Tradição **Nordeste** sabe-se hoje com precisão que faz 17.000 anos se realizava a prática rupestre própria dela. Essa datação foi possivel por ter-se datado, na Toca da Bastiana, a calcita depositada sobre um painel de pinturas pertencentes à Tradição.

No sítio da Toca do Boqueirão da Pedra Furada foi encontrado, em uma camada datada de -32.000 anos, um pedaço de parede que mostrava manchas de ocre vermelho. Atualmente o fragmento de parede está sendo submetido à análises de laboratório, para que se confirme se se trata realmente de pintura. Esses vestígios eram demasiado fragmentários, pálidos e sem forma definida, o que faz com que não se possa considerá-los como prova de que a prática gráfica já era comum nessa época. Mas esta descoberta é o fundamento da hipótese de que a arte tinha uma função social muito antiga na área arqueológica de São Raimundo Nonato. Os resultados das pesquisas desenvolvidas sobre a atividade gráfica como um todo indicam que nessa região esta prática se desenvolveu até -3.000; este dado é confirmado pelos conhecimentos atualmente disponíveis.

3. Conclusões

As pinturas e gravuras rupestres do Parque Nacional da Serra da Capivara possuem uma importância fundamental no plano arqueológico, antropológico e artístico.

No plano arqueológico, a densidade de sítios na área do Parque é absolutamente surpreendente. Entre eles encontra-se o Boqueirão da Pedra Furada que, depois de ter sido escavado durante dez anos, forneceu as evidencias da mais antiga presença humana nas Américas. Esse sítio foi freqüentado pelos grupos humanos durante 48.000 anos de maneira ininterrupta. Evidencias de datações similares existem em outros sítios do Parque Nacional que estão atualmente sendo escavados. São todos fatos que convergem para confirmar a presença do homem americano na região desde tempos remotos, o que muda os fundamentos das teorias do povoamento das Américas.

No plano antropológico, as pinturas da tradição Nordeste são

IPHAN
Fl. 85
Rubrica

de uma importancia capital para as reconstituições da vida social dos grupos autores destes registros. O caracter narrativo dessas composições é de tal importância que permitiu identificar um verdadeiro sistema de comunicação social, que experimenta no decorrer do tempo certas mudanças que também foram detectadas. Trata-se de um *corpus* de pinturas que cobre diversos aspectos da vida cotidiana e cerimonial.

No plano artístico, a diversidade dos estilos, abrange todo o espectro de manifestações artísticas. Desde o estilo inicial da Tradição **Nordeste** até o estilo final existem composições de valor excepcional. No conjunto observam-se um equilibrio muito trabalhado, o aproveitamento dos volumes fornecidos pela parede rochosa, o domínio da policromia, o delineamento da figura com contorno aberto que gera uma impressão de movimento, e o domínio da terceira dimensão.

4. Bibliografia

ARNAUD, M.-B., 1982, Les sites préhistoriques de la région de São Raimundo Nonato, au sud-est du Piaui, Brésil. Localisation et repartition géographique. Diploma da Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales,255 p., il., biblio., Paris.

BRUNET, J. DEMAILLY, LAGE, M.C. Premiers résultats de l'étude des peintures rupesres de la Toca do Boqueirão do Sítio da Pedra Furada (Piaui, Bresil) in Comité de l'ICOM pour la Conservation, 1990, vol.II p.787-792 (Groupe de travail 24)

GUIDON, N., "Art rupestre: une synthèse du procédé de recherche." Etudes Américanistes Interdisciplinaires. Contributions méthodologiques en préhistoire I. n° 1. Paris. 1982
"De l'opérationnalité des classements préliminaires." Etudes Américanistes Interdisciplinaires. Contributions methodologiques en préhistoire II. n° 2., pp. 1-22 Paris. 1983
"Contribution à l'étude de l'art rupestre de l'Amérique du Sud", l'Anthropologie, Paris, vol. 87, n° 2, pp. 257/270. 1983
"L'art rupestre du Piauí dans le contexte

86

IPHAN
Fl. 86
Rubrica

sud-américain. Une première proposition concernant méthodes et terminologie", Thèse de Doctorat d'Etat ès Lettres et Sciences Humaines, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 5 vol. , 1200 p., il., bibliog. 1984

MARTIN AVILA, G. "A Subtradição Seridó de pintura rupestre pré-histórica do Brasil", *CLIO, Revista do Mestrado em História,* Universidade Federal do Pernambuco, Recife, 1989, pp.19-26

PELLERIN, J. Missão Geomorfológica em São Raimundo Nonato, sudeste do Piaui, Brasil. Cadernos de Pesquisa. Série Antropologia - II; nº 3, Universidade Federal do Piaui, Teresina.1983

PESSIS, A.-M., "Méthode d'analyse des représentations rupestres." Etudes Américanistes Interdisciplinaires. Contributions méthodologiques en préhistoire I. nº 1. Paris, pp. 17/28. 1982
"Méthodes d'interprétation de l'art rupestre : analyses préliminaires par niveaux. "Etudes Américanistes Interdisciplinaires. Contributions méthodologiques en préhistoire II. nº 2.pp. 22/32 Paris.1983
"Méthodes d'interprétation de l'art rupestre préhistorique: Analyse préliminaire de l'action." Etudes Américanistes Interdisciplinaires. Recueil I. nº 3. Paris, pp. 38/63.1984
"Art rupestre préhistorique: Premiers registres de la mise en scène ". Thèse de Doctorat d'Etat ès Lettres et Sciences Humaines. Université de Paris X - Nanterre, 502 p., ill., bibliog. 1987
"Registros rupestres do nordeste do Brasil: estado atual da pesquisa" in *Anais de II Reunião de Antropólogos do Norte/Nordeste,* Recife, Universidade Federal de Pernambuco, 1991

IPHAN
Fl. 87
Rubrica

Catégorie: ART RUPESTRE Zone:H
Epoque: 24000-4000 AC
Site et pays: PEINTURES RUPESTRES DE LA SERRA DA CAPIVARA (ETAT DE PIAUI, BRESIL)
WHL n°:
Carte n°:
Statut et date: LISTE INDICATIVE (PROPOSE POUR INSCRIPTION EN 1991)

Plus de 200 abris sous roche sont actuellement connus pour leurs peintures rupestres dans le Sud-Est de l'état du Piaui, avec une concentration particulièrement significative dans la région de la Serra da Capivara. Parmi ces abris décorés, connus depuis les années '60 et prospectés systématiquement à partir de 1970, citons la Toca do Paraguaio, la Toca do Entrada do Pajau, la Toca do Entrada do Baixao da Vaca, la Toca Grande de Areia et la Toca Pequena de Areia. Les peintures appartiennent à la tradition Nordeste, caractérisée par la présence de figures identifiables (êtres humains,animaux, vegetaux et objets divers) et de signes abstraits. L'ensemble des oeuvres de la Serra da Capivara montre une grande unité dans les types de figures naturalistes et géométriques et dans les thèmes qui unissent certaines figures en scènes très nettes. Les figures anthropomorphes (les plus nombreuses) et les figures zoomorphes (surtout des cervidés, des nandous et des tatous), peuvent être isolées, ou s'agencer en compositions complexes: scènes de travail, de chasse, scènes à caractère sexuel ou cérémoniel. La couleur rouge domine, le jaune n'apparaissant que rarement.
En ce qui concerne leur datation, la plupart de ces ensembles peints se situent entre 10.000 et 4000 AC, mais des fouilles effectuées dans l'abri de Pedra Furada ont fait apparaître des morceaux de paroi effondrés portant des restes de peinture rouge, dans une couche datée au C14 de 26000 à 22000 BP. Il s'agit des plus anciennes manifestations d'art rupestre connues à ce jour en Amérique du Sud.

BIBLIOGRAPHIE:

Evaluation globale in: ANATI,E. The State of Research in Rock Art. A World Report Presented to UNESCO. In: BCSP, 21, 1984, pp.13-55.

GUIDON,N. Les peintures rupestres de Varzea Grande, Piaui, Brésil. Thèse de 3° cycle, Paris, 1975, 2 voll.

ID. Les peintures rupestres de Varzea Grande, Piaui, Brésil. (Resumé de la thèse de 3° cycle), Cahiers d'archéologie d'Amérique du Sud n°3, Paris, 1975. <M.de l'H.>

88

IPHAN
Fl. 88
Rubrica

ID. Abris peints de la Serra da Capivara, région de Varzea Grande, Etat du Piaui, Brésil. Paris, Inst. d'Ethnologie, 1975 (relevés sur microfiches). <M.de l'H.>

ID. L'art rupestre du Piaui dans le contexte sud-américain. Une première proposition concernant techniques et méthodes. Doctorat d'Etat, Paris, Univ. de Paris I Panthéon-Sorbonne, 1984.

ID. Les prémières occupations humaines de l'aire archéologique de Sao Raimundo Nonato, Piaui, Brésil. In: l'Anthropologie 88 n°2, 1984, pp.263-271 <M.de l'H.>

ID. L'Art Rupestre Préhistorique. In: Le Grand Atlas de l'Archéologie: l'Amérique du Sud. Paris, Enc. Universalis, 1985 <M.de l'H.>

ID. L'Art rupestre d'Amérique du Sud: analyse bibliographique (des origines à 1980). Paris, Labor.d'Anthropologie préhist. d'Amérique de l'Ecole des Htes Et. en Sc.Sociales, 1986. <M.de l'H.>

REMARQUES:

ICOMOS

89

IPHAN
Fl. 89
Rubrica

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL **N° 605**

A) IDENTIFICATION

Bien proposé : Parc national de la Serra da Capivara

Lieu : Etat de Piauli

Etat partie : Brésil

Date : 24 octobre 1990

B) RECOMMANDATION DE L'ICOMOS

Que ce bien culturel soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial au titre du critère III.

C) JUSTIFICATION

Le site proposé est un parc national créé en 1979 dans la partie sud-est de l'Etat de Piauli, à la charnière de deux formations géologiques: le bassin sédimentaire Maranhao-Piauli et la dépression périphérique du Rio Sao Francisco. Le grand intérêt de ce site s'explique par les nombreux abris sous roche décorés de peintures rupestres. Découverts dans les années '60 de notre siècle, ces abris n'ont été prospectés systématiquement que dans les années '70. Ces recherches ont culminé par la création du Parc.

Ce site a dû être habité par les premiers hommes ayant peuplé les continents américains et des morceaux de paroi effondrée trouvés dans l'abri de Pedra Furada semblent être les plus anciens vestiges de l'art rupestre d'Amérique du Sud, car ils ont été datés au C14 de 26.000 à 22.000 avant notre ère.

Malgré l'importance du riche mobilier archéologique déjà découvert, ce site est surtout remarquable pour les peintures rupestres qui décorent les abris. Les plus anciens panneaux dont les images peintes sont encore lisibles remontent à 12.000 avant notre ère, mais la plupart des ensembles de peinture rupestre du Parc national de la Serra da Capivara datent de la période 10.000-4.000 et appartiennent aux cultures Nordeste et Agreste.

IPHAN
Fl. 90
Rubrica

La culture Nordeste, qui semble avoir ses origines dans la région, mais qui est connue aussi ailleurs sur le territoire actuel du Brésil, se caractérise par son répertoire figuratif (motifs anthropomorphes, zoomorphes, végétaux et géométriques) qui permet une assez bonne connaissance de l'organisation spirituelle de la société. Une partie de cette iconographie reste incomprise (entassement de corps humains en forme pyramidale), mais quatre thèmes principaux ont été remarqués: danse, pratiques sexuelles, et manifestations rituelles autour d'un arbre ou liées à la chasse. La couleur dominante est le rouge.

Pour une certaine période la culture Agreste semble avoir cohabité avec la culture Nordeste pour la remplacer complètement vers 5.000 avant notre ère. Cette culture se caractérise par la prépondérance des figures anthropomorphes et elle est connue dans une bonne partie du nord du continent sud-américain. Tenant compte des sondages déjà effectués il est possible que d'autres cultures soient mises en évidence dans le Parc national de Serra da Capivara et que la compréhension des cultures dominantes soit affinée.

- **Critère III .** Les abris du Parc national de la Serra de Capivara représentent un exceptionnel témoignage des plus anciennes collectivités humaines ayant peuplé l'Amérique du Sud et renferment les plus anciennes manifestations d'art rupestre du continent. D'autre part, le déchiffrement progressif de l'iconographie de ces peintures rupestres mettent en évidence des importants aspects des croyances et pratiques cultuelles de ces peuples.

Un plan de gestion du Parc national de la Serra da Capivara a été établi en 1990 par l'Institut brésilien pour l'environnement et les ressources naturelles renouvelables (IBAMA) et la Fondation du Musée de l'homme américain (FUNDHAM).

ICOMOS, mai 1991

IPHAN
Fl. 91
Rubrica

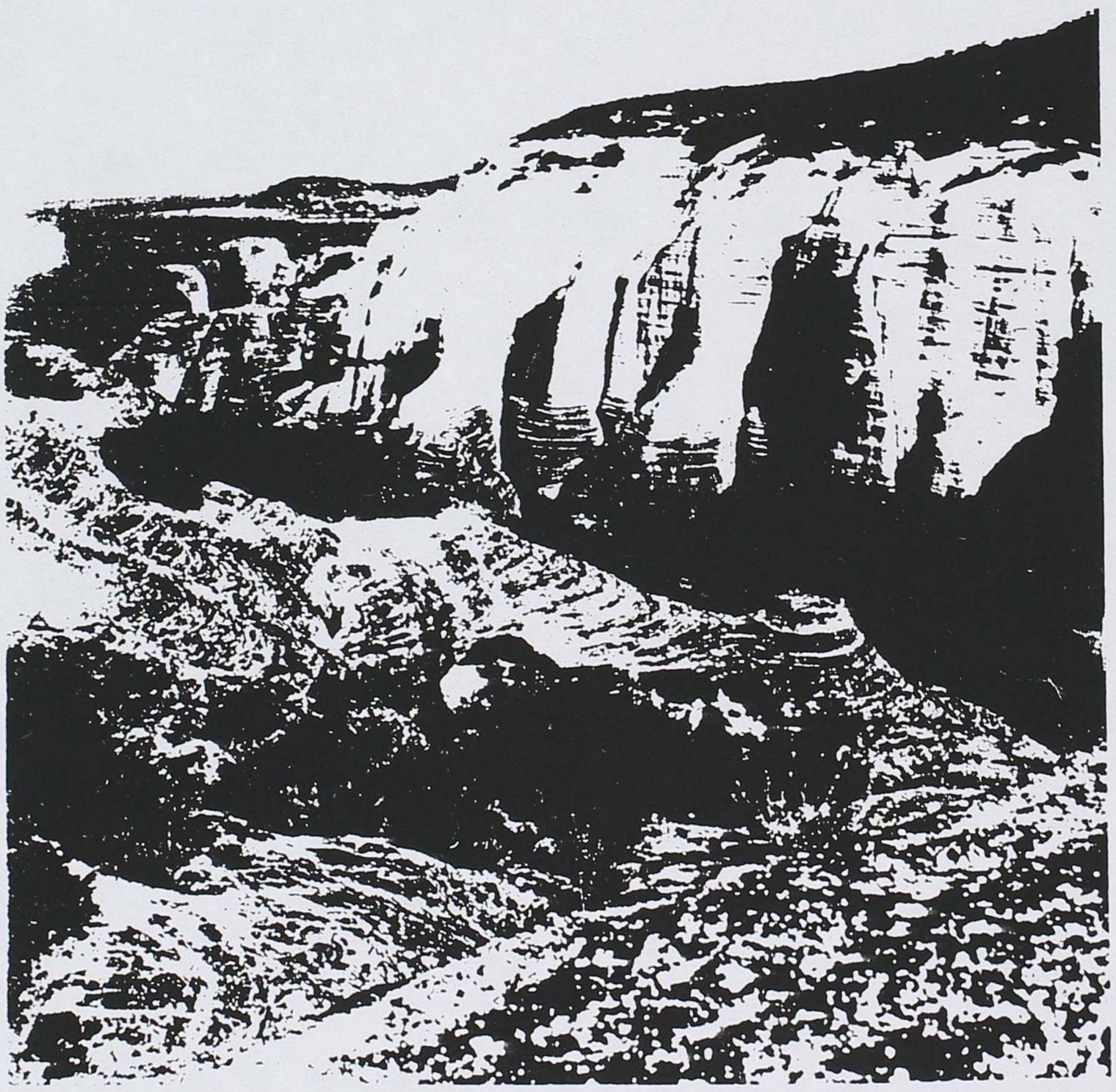




Serra da Capivara : peintures rupestres /
rock paintings

IPHAN
Fl. 92
Rubrica





Serra da Capivara : paysages /
landscapes

IPHAN
Fl. 93
Rubrica

WORLD HERITAGE NOMINATION — IUCN SUMMARY

606: PARQUE NACIONAL DA SERRA DA CAPIVARA (BRAZIL)

Summary prepared by WCMC / IUCN (April 1991) based on the original nomination submitted by the Government of Brazil. This original and all documents presented in support of this nomination will be available for consultation at the meetings of the Bureau and the Committee.

1. LOCATION:

The park is situated near the town of Sao Raimundo Nonato, 220km south of Floriano and 530km from Teresina. The main body of the park is the Serra do Congo massif and the central Chapada da Capivara in the State of Piaui. 100,000ha.

2. JURIDICAL DATA:

The national park was designated under Federal Decree of 5 June 1979. In 1987, the IBDF commenced the identification work of the park boundaries. Presidential Decree of March 1990 ensured creation of three zones of permanent protection, and expansion of the park.

3. IDENTIFICATION:

Physiographically, the area is connected with the Piaui and Bom Jesus do Gurgeia regions of the north-east basin. For 180km, cliffs up to 270m high form a border between two contrasting geological zones: a plain to the south-east and mountain massifs to the north-east. Erosion has hollowed out canyons and valleys within the mountain terrain. The landscape is characterised by mountains, valleys and open plains. The area is an important watershed including the river valley systems of Riacho Toca da Onca, Riacho Baixo da Lima, Riacho Bom Jesus and the Gruta do Pinga.

Typical of the semi-arid region of the north-east of Brazil, the vegetation is in a transition zone between the central province and the Atlantic province. The park largely consists of dense thorny scrubland vegetation, called caatinga, with a predominance of semi-arid vegetation dominated by succulents, drought-resistent deciduous thorny trees and shrubs and other xerophytic vegetation. Relict isolated patches of forest cover survive in a few deep, narrow canyons. This vegetation, which includes palaeo-endemic relict genera and families representative of rain forests which were found in the area during the humid Ice Age period of over 11,000 BP, is restricted to the canyons that retain moisture during the dry season

Characteristic fauna is scarce in caatinga thorn scrubland, although recorded in the park are notable species including ocelot (V), bush dog (V), rock cavy, red-legged seriema, and a species of Tropidurus lizard.

IPHAN
Fl. 94
Rubrica

Fossil records of the Ice Age period over 15,000 years BP indicate a humic environment harbouring such animals as camelids, gliptodonts, giant armadillos, peccaries, deer, and numerous rodents and birds.

Over 300 archaeological sites are found within the park, the majority consisting of rock and wall paintings, some of the oldest remains in the Americas dating from 50,000/30,000 years (5,000 years BP), and pre-dating previously held theories that man first entered the new world shortly befo 12,000 years BP. Certain geological formations and a palaeofauna that included giant sloths, horses, camelids and early llamas indicate that the Ice Age environment was quite different from the existing semi-arid conditions.

4. STATE OF PRESERVATION/CONSERVATION:

Primarily of importance for a nature archaeological, anthropological and palaeontological interest, the area is regarded as the most important cultural site in Brazil.

Access to the area is difficult. In May 1989, an accord was signed betweer IBAMA and the Fundacao Museu do Homem Americano (FUNDHAM), delegating FUMDHAM to undertake the management work on the protection of the park. FUMDHAM is also charged with preparing the management plan which was completed in 1990. The plan is valid for five years, and reviews conservation regulations and the utilisation of the park's cultural and natural resources. As part of the plan any occupants that wished would be compensated for leaving the park. FUNDHAM, with the aid of the Laboratoire de recherches des monuments historiques, Champs-sur-Marne (France), is involved with preservation of sites.

The main objectives of park management include the preservation of the environment and of the cultural heritage, together with ecodevelopment harmonious with this zone. One of the prime management objectives is to educate the local population in the needs for maintaining the area, minimising exploitation of the fragile environment and re-establishing the conditions characteristic of the ecosystem which have not yet been degraded.

Because of the fragility of the ruins and the lack of park infrastructure, Serra da Capivara is not visited by large numbers of tourists.

Little of the vegetation in the park is primary, having been disturbed throughout the historic and prehistoric period by slash-and-burn techniques and fuelwood collection. Deforestation is extensive, as is use of insecticides and illegal poaching. The rock paintings are seriously affected by the hymenoptera pupae 'Maria Pobre' growing on the paintings and by termite nests. Deforestation has led to painting degradation by exposure to sunlight, alteration of drainage leading to changes in painting chemistry, fire of primary vegetation and brush and algal activity.

IPHAN
Fl. 95
Rubrica

5. JUSTIFICATION FOR INCLUSION ON THE WORLD HERITAGE LIST:

The nomination, as presented by the Government of Brazil, provides the following justification for designation as a World Heritage property:

D) Natural property

(iii) **Contains unique, rare or superlative natural phenomena, formations or features of exceptional natural beauty** The Serra da Capivara contains beautiful countryside exhibiting unique rock formations sculptured by rain erosion to form caldeiroes, boqueiroes, pingas and cuestas cliffs;

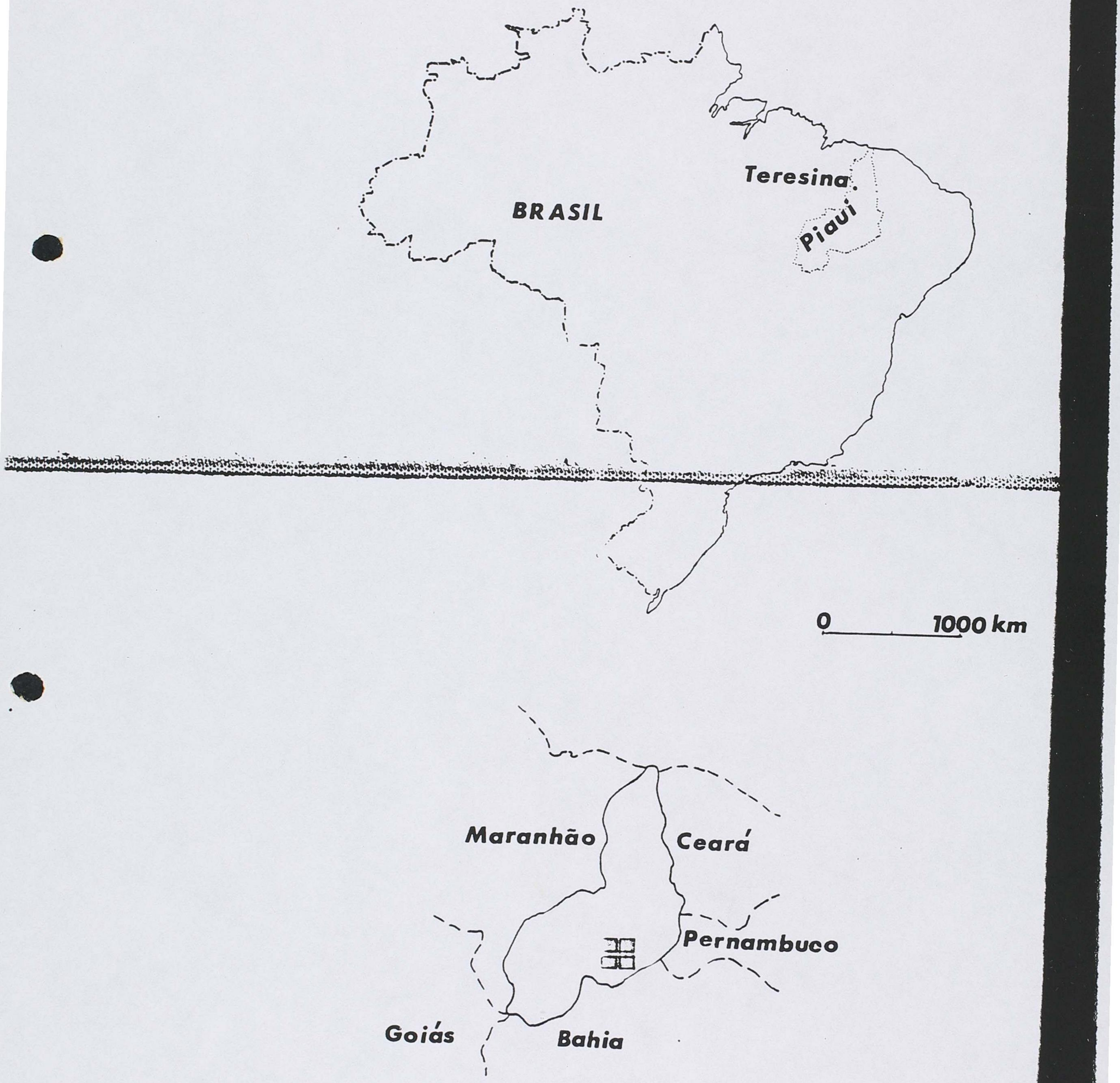
(iv) **The most important and significant habitats where threatened species of plants and animals of outstanding universal value from the point of view of science and conservation still survive** Serra da Capivara is recognised as one of the few protected areas within the caatingas biogeographic province, which includes a vegetation type endemic to north-east Brazil. It contains unique species of animal and plant unknown elsewhere.

96

IPHAN
Fl. 96
Rubrica

LOCALIZAÇÃO DO

PARQUE NACIONAL DA SERRA DA CAPIVARA



IPHAN
Fl. 97
Rubrica

WORLD HERITAGE NOMINATION - IUCN TECHNICAL EVALUATION

606: PARQUE NACIONAL DA SERRA DA CAPIVARA (Brazil)

---

1. DOCUMENTATION

i) IUCN Data Sheet

ii) Additional Literature Consulted : None.

iii) Consultations: J. P. de Oliveira Costa, I. Camara.

iv) Field Visit : None.

2. COMPARISON WITH OTHER AREAS

Serra da Capivara is one of 63 national parks in Brazil and one of 10 protected areas that protects caatinga vegetation. Almost 40% of protected caatinga is located in this one park although the proposed Mamipaua Ecological Station would substantially double the representation of this increasingly rare vegetation type. The singular quality of Capivara is the extensive presence of archaeological remains which are concentrated there. In this sense it has many of the same qualities as Cerro Colorado in Argentina, a site deferred in 1987 and Rio Abiseo in Peru, inscribed in 1990.

3. INTEGRITY

Protection of the park to date has not been effective although this may improve with a new World Bank-funded project to strengthen protected areas management in Brazil. Little of the park's vegetation is likely to be primary being much disturbed by slash and burn agriculture and fuelwood collection. Much of Capivara has been damaged by deforestation, wildfires, poaching and the use of insecticides. Livestock grazing in the park exacerbates the impacts. Actions are underway to acquire private lands in the park and to remove an unpaved road along the eastern edge.

There is no information in the nomination on resident staff, equipment or budget.

4. ADDITIONAL COMMENTS

The nomination form presents only minimal information on the natural aspects of Capivara (e.g. no species list is provided). The prime objective and values of the area appear to be cultural. IUCN has not

98

IPHAN
Fl. 98
Rubrica

conducted a field inspection but will reconsider the file once the ICOMOS assessment on the significance of the archaeological remains is available.

5. EVALUATION

Capivara is a valuable representative area of caatinga vegetation in Brazil, a unique biogeographical province of very restricted distribution and which includes a number of endemic species. It is not possible to determine if Capivara is the single most important area for caatinga or how it compares to the other caatinga reserves at Urucui-Una and Mamipaua.

There has been several research studies undertaken on ancient man who inhabited the area over 25,000 years B.P. (which challenges the theory that man first entered the Americas by way of the Bering Land Bridge 12,000 years B.P.). It appears that the natural values of the area, however, are of secondary importance to its cultural values. Information is also lacking on the details of the natural values and of management. In light of these limitations the evaluation by ICOMOS of the cultural values will be the determining factor in the formulation of the final recommendation.

6. RECOMMENDATION

IUCN reserves a recommendation on Serra da Capivara until the cultural resources are assessed by ICOMOS and until more detailed information on the natural features and the management regime is available.

IPHAN
Fl. 99
Rubrica
99

RESUME :

L'étude de l'abri orné de la Toca do Boqueirao da Pedra Furada, situé dans le nord-est de l'état du Piaui au Brésil, faite par analyse stratigraphique picturale des tracés peints et par analyse physique et chimique, a révélé que les pigments avaient été appliqués directement sur la roche (sans préparation de celle-ci). Les couches de pigments étaient minces et recouvertes en général de fins dépôts. Ils sont complexes et variés et les témoins plus ou moins disparus d'évolutions antérieures de la surface de l'abri. L'hétérogénéité des dépôts peut être une source potentielle de désordre des surfaces à tracés peints.

Mots-clés :

Brésil
Peintures rupestres
Stratigraphie picturale
Analyse physique
Analyse chimique

PREMIERS RESULTATS DE L'ETUDE DES PEINTURES RUPESTRES DE LA TOCA DO BOQUEIRAO DO SITIO DA PEDRA FURADA (PIAUI - BRESIL)

Jacques BRUNET, Ingénieur, Chef de la section "Grottes ornées"
Sylvie DEMAILLY, Chimiste
Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques
29 rue de Paris
77420 CHAMPS SUR MARNE
Maria Conceicao SOARES MENESES LAGE, Professeur assistant à l'Université Fédérale du PIAUI - BRESIL (boursière du Ministère de l'Education du BRESIL CAPES - Stagiaire au L.R.M.H.)

1 - Introduction

L'aire archéologique de la région de Sao Raimundo Nonato est située dans le Nord-est du Brésil, plus précisément au sud-est de l'état du Piaui (voir figure 1). Les plateaux (Chapadas) sont des surfaces monotones, d'altitude moyenne entaillés de vallées. Dans ces vallées, le long des abrupts rocheux sont localisés des sites d'art rupestre.
Dans cette aire archéologique, la Mission franco-brésilienne du PIAUI sous l'autorité de Madame Niède GUIDON, développe un programme de recherches interdisciplinaires. Les résultats présentés ici trouvent leur place dans ce cadre, puisque l'une d'entre nous (Maria Conceiçao SOARES MENESES LAGE) prépare une thèse à l'Université Paris I sur : l'art rupestre du sud-est du PIAUI - BRESIL ; une étude archéométrique.

2 - Rappels sur l'art rupestre de la région

Dans l'aire archéologique de Sao Raimundo Nonato, les oeuvres rupestres sont réparties dans plus de 200 abris sous roche ; il s'agit essentiellement de peintures. Cet art est riche et varié, avec une abondance de motifs figuratifs et non figuratifs. Les représentations d'anthropomorphes sont très diversifiées : les corps peuvent être ronds, ovales, carrés, rectangulaires ou filiformes. La tête est en général ronde et les membres sont représentés par un trait ; les visages ne sont pas figurés et les pieds et les mains ne sont pas toujours dessinés. Le sexe féminin, moins représenté que le masculin, est formé d'un cercle ou d'un demi-cercle.
Les animaux sont en général des cervidés, des tatous, des nandous, des jaguars, des oiseaux, des lézards, des singes, des poissons et des cabiais. Il s'agit dans la plupart des cas d'espèces typiques de la région, ou d'espèces qui y ont vécu et ont maintenant disparu.
Les figures peuvent être associées, elles représentent alors des thèmes bien précis tels que des scènes de chasse, de relations sexuelles, de luttes, d'accouchements, d'acrobaties.
Les peintures sont exécutées avec différentes tonalités de rouge et on trouve également des figures peintes en jaune, blanc, marron noir et gris.
La technique de remplissage la plus couramment utilisée est celle de la teinte plate mais on trouve aussi d'autres types de remplissage : des points, des traits, des triangles, des carrés, des cercles, etc...



Les thèmes des gravures sont en général différents de ceux des peintures. Niède GUIDON, préalablement à cette étude, a classé l'art rupestre du sud-est du Piaui en traditions, sous-traditions et styles. Les traditions sont définies par le type de figures représentées et leur fréquence. Les sous-traditions sont liées à la répartition géographique et les styles aux techniques d'exécution des graphismes.

Le schéma de cette classification peut être trouvé dans différentes publications de la Mission franco-brésilienne du PIAUI sur l'art rupestre (N. GUIDON 1976, 1983, 1985 ; A.M. PESSIS, 1987).

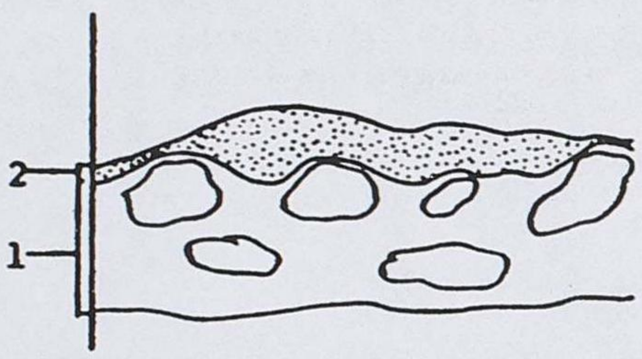
3 - Le site étudié : la Toca do Boqueirao do Sitio da Pedra Furada

3.1. Description

La Toca do Boqueirao do Sitio da Pedra Furada (B.P.F., en abrégé par commodité d'écriture) est un abri sous roche avec une énorme quantité de graphismes qui couvrent un grand secteur de la paroi rocheuse. Selon la description de Bernadette ARNAUD (1982) c'est un site du type paroi de grande taille avec surplomb. Il se trouve dans un bas de versant à 12 m du fond de la vallée et à 7 km à l'ouest du village de Varzea Grande. L'abri mesure 70 m de longueur et la paroi a une hauteur d'environ 80 m.



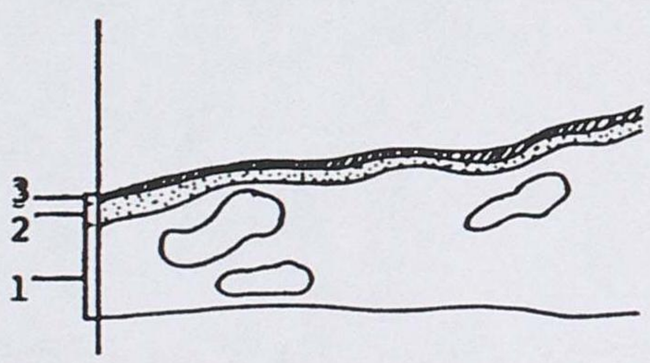
Photo 1 : Localisation du prélèvement B.P.F.35



Croquis 1 : Coupe stratigraphique du B.P.F.35



Photo 2 : Localisation des prélèvements B.P.F.38 et 39



Croquis 2 : Coupe stratigraphique du B.P.F.38

L'abri étant orienté est-ouest, c'est sur la face ouverte au sud que se situent les peintures. La plupart des peintures ont été exécutées à l'intérieur de niches naturelles de la paroi.
Une grande partie des oeuvres a cependant été détruite par désagrégation de la paroi. Ce site a été fouillé depuis 1978 et une série de datations archéologiques a été mise en évidence de 17.000 B.P. à 47.000 B.P.). La plupart des peintures de ce site est du type figuratif (anthropomorphes et zoomorphes). Les couleurs identifiées sont le rouge, le jaune, le gris et le blanc.

Selon Joël PELLERIN "la série grèseuse détritique du front de cuesta est constituée à la base d'un grès feldspathique surmonté par un poudingue". Toujours selon le même auteur les parois des abris sont recouvertes d'encroûtements stratifiés très minces. La paroi était et est soumise aux phénomènes d'alvéolisation (formation de taffoni) responsables de l'aspect si caracteristique de l'abri du B.P.F. dont la surface possède des dépressions de dimensions métriques emboitées les unes dans les autres. Les peintures sont tracées sur ce support très dur (d'où la difficulté de faire des prélèvements) ; compte tenu des possibilités d'évolution morphologique de la paroi, y a t-il un risque de dégradation des surfaces ornées dans l'immédiat ou à moyen terme ?

3.2. Analyses

Ces études avaient pour but l'identification des pig[illegible] préhistoriques, la connaissance des relations entre les couch[illegible] pigmentaires, la connaissance des produits d'altérations. Quarante-huit prélèvements ont été réalisés dans l'abri Toca do Boqueirao do Sitio da Pedra Furada, ils correspondent aux problèmes perçus au niveau du support et au niveau des peintures. Ne seront présentés ici que les éléments les plus significatifs. Chaque prélèvement est repéré grâce aux références (figure et panneau) de l'inventaire de la Mission franco-brésilienne du Piaui.

3.2.1. Stratigraphie picturale de prélèvements

3.2.1.1. Descriptions des sections polies

Les coupes stratigraphiques sont obtenues par inclusion du prélèvement dans une résine polyester, sciage du bloc ainsi obtenu, puis polissage d'une section.

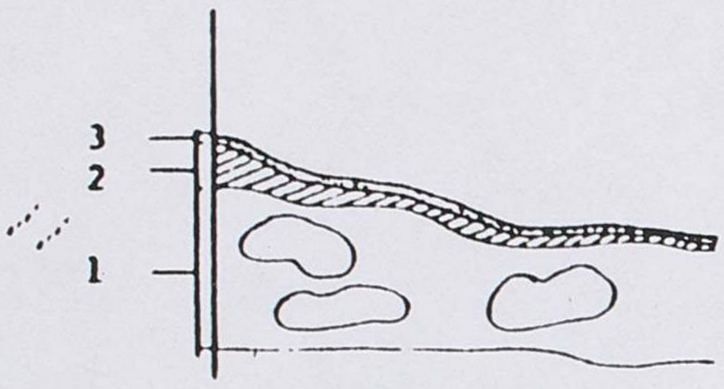
B.P.F. 35 :
Prélèvement de couleur dite "rouge foncé" de référence Münsell 10R 3/4, effectué sur une représentation zoomorphe (cervidé, voir photo 1) dont le contour ouvert est bien tracé et dont le centre du corps présente deux nuances de couleurs. Les colorants ont été appliqués par la technique du remplissage (teinte plate). Cette représentation zoomorphe porte le numéro 5 du panneau CCXXXVI[illegible] l'inventaire.
A la loupe binoculaire le prélèvement révèle une surface irrégulière ; la couche du pigment rouge parait relativement épaisse.

L'étude stratigraphique indique (voir croquis 1) :
- une couche blanchâtre (couche 1) correspondant au grès ; on distingue très bien les grains de quartz dans la roche
- une couche rouge d'ocre rouge (couche 2 d'épaisseur moyenne 43 µm), mêlée de petits grains de quartz détritiques ; cette couche est en général continue et plus épaisse dans les dépressions de la surface
- une couche fine, blanchâtre, continue (couche 3, épaisseur de 3 µm) de dépôt (non visible sur le croquis).

B.P.F. 38 :
Prélèvement de couleur dite "rouge clair" et de référence Münsell 10R 5/8, fait sur la partie ventrale d'une représentation incomplète de zoomorphe (cervidé ?, voir photo 2) dont le corps est constitué d'un double contour blanc (externe) et rouge (interne). Le zoomorphe porte le numéro 6 du panneau CCXLVIII de l'inventaire.
L'observation à la loupe binoculaire révèle la superposition d'une couche blanche sur le rouge.

L'étude stratigraphique permet de distinguer (voir croquis 2) :
- une couche blanche (couche 1) formée de grains de quartz
- une couche rouge d'ocre rouge (couche 2 d'épaisseur 5 µm) - une couche blanche (couche 3 d'épaisseur 3 µm) externe de pigment (peu visible sur le croquis).

IPHAN Fl. 100 Rubrica 100



Croquis 3 : Coupe stratigraphique du B.P.F.39

B.P.F. 39 :
Prélèvement effectué sur la partie supérieure du contour blanc de la figuration citée précédemment (photo 2).
L'examen du prélèvement à la loupe binoculaire révèle la superposition du rouge sur le blanc et l'absence du support rocheux.

L'étude stratigraphique montre (voir croquis 3) :
- une couche blanche (couche 1) de dépôt sans matérialisation de la forme des grains
- une couche discontinue de pigment blanc (couche 2 d'épaisseur 12 µm)
- une couche d'ocre rouge très fine et irrégulière(couche 3 de 1 µm).

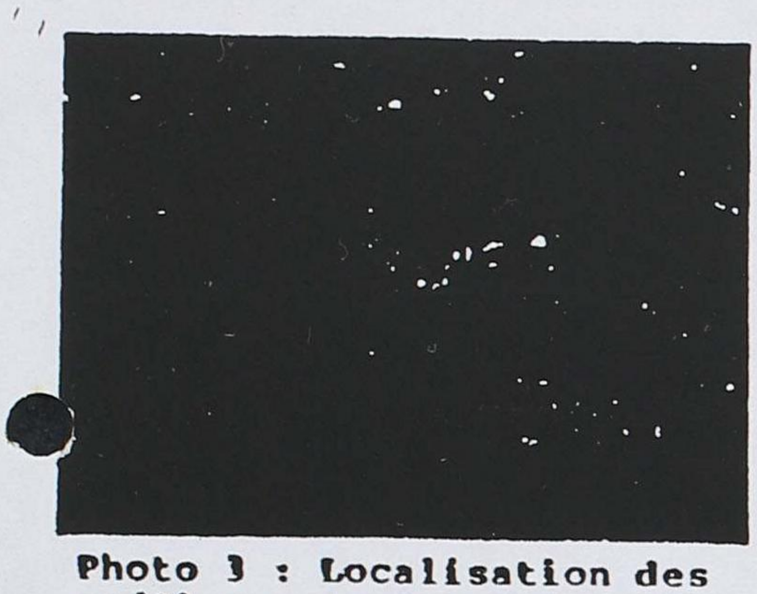
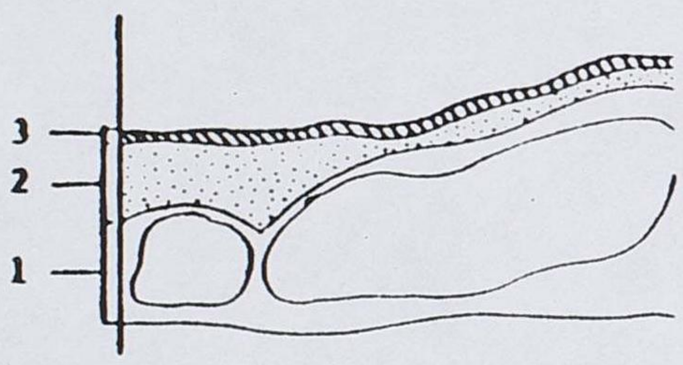


Photo 3 : Localisation des prélèvements B.P.F.22, 19 et 20

B.P.F. 22 :
Prélèvement de couleur dite "rouge foncé" correspondant aux références 10R 3/6 du code Münsell, réalisé sur une représentation d'anthropomorphe (voir photo 3) exécutée selon la technique du dessin. Cette figuration localisée dans une niche correspond au numéro 23 du panneau CCXXXIV de l'inventaire.
L'observation sous la loupe binoculaire de la partie colorée du prélèvement montre un aspect irrégulier avec des grains de quartz en saillies. La couche de matières colorantes rouges parait relativement épaisse et surmontée d'un dépôt de teinte plus claire.

L'étude stratigraphique au microscope révèle trois couches (voir croquis 4) :
- une couche blanche (couche 1) où l'on différencie les grains de quartz ; c'est la partie arrachée au grès
- une couche rouge d'ocre (couche 2) d'épaisseur moyenne 39 µm avec de très petits morceaux de quartz
- une couche blanche (couche 3 de 9 µm d'épaisseur) très fine en surface (dépôt de poussières).

B.P.F. 23 :
Prélèvement effectué sur une représentation zoomorphe de couleur dite "rouge moyen" de référence Münsell 10R 4/8.
La technique utilisée est dite "teinte plate sans contour". Cette représentation zoomorphe - cervidé incomplet (voir photo 4) porte le numéro 48 du panneau CCXXXIV de l'inventaire.
Examiné à la loupe binoculaire au laboratoire, l'échantillon révèle une surface irrégulière et on distingue un dépôt blanc surmontant une couche rouge plus au moins foncée.



Croquis 4 : Coupe stratigraphique du B.P.F.22

L'examen de la stratigraphie révèle (voir croquis 5) :
- une couche blanchâtre (couche 1) de grains de quartz
- une couche blanchâtre de dépôt (couche 2 dépaisseur moyenne 145 µm)
- une couche d'ocre rouge (couche 3) discontinue d'épaisseur inégale, d'environ 25 µm.

On doit souligner l'absence en surface de couche identifiée habituellement comme couche d'altération. Y a-t-il eu dépôt puis érosion ou absence de dépôt ? Cette remarque n'étant valable que pour le prélèvement B.P.F. 23.

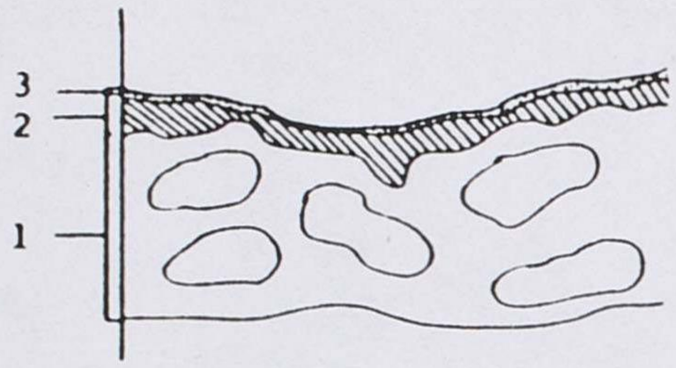
B.P.F. 47 :
Prélèvement de couleur blanche fait dans le corps d'une représentation de zoomorphe (lézard, voir photo 5) superposée à celle d'un autre zoomorphe (nandou). Le lézard a été tracé selon la technique du contour et d'un remplissage à traits contigus. Il porte le numéro 26 du panneau CCLXV de l'inventaire.
A l'oeil nu sur le terrain, et à la loupe binoculaire au laboratoire on remarque la superposition du pigment blanc sur le pigment rouge.



Photo 4 : Localisation du prélèvement B.P.F.23

Au microscope, nous voyons (voir croquis 6) :
- une couche blanche (couche 1) constituée de grains de quartz
- une couche rouge (couche 2 d'épaisseur moyenne de 11 µm) d'ocre rouge
- une couche blanche (couche 3 d'épaisseur 17 µm) en recouvrement du rouge.

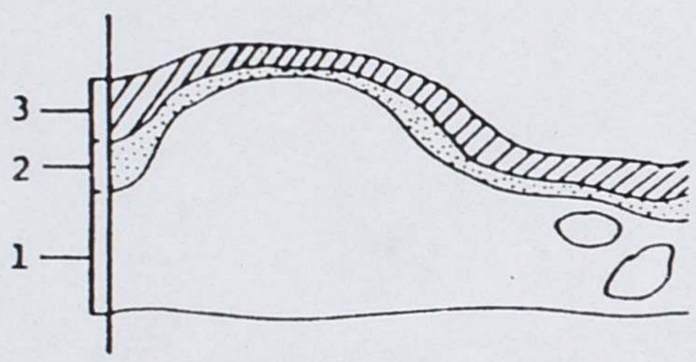
B.P.F. 43 :
Prélèvement pulvérulent de couleur grise correspondant aux références du code Münsell 5Y 7/1, effectué dans la partie centrale d'une représentation d'un zoomorphe de profil (cervidé) et dont le corps comporte un remplissage de petits points (voir photo 6). Le zoomorphe est localisé dans une niche très bien individualisée de la paroi de l'abri. La figuration correspond au numéro 2 et au panneau CCLXIX de l'inventaire.



Croquis 5 : Coupe stratigraphique du B.P.F.23



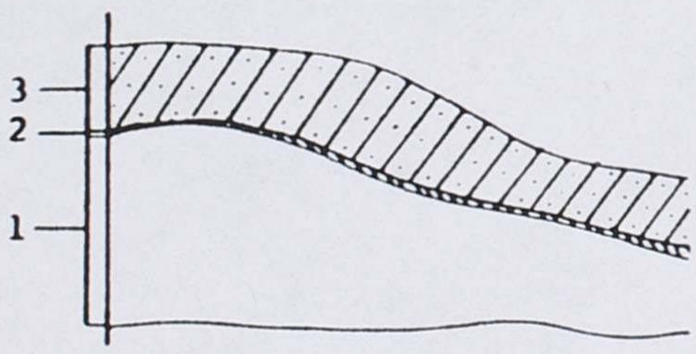
Photo 5 : Localisation du prélèvement B.P.F.47



Croquis 6 : Coupe stratigraphique du B.P.F.47



Photo 6 : Localisation du prélèvement B.P.F.43



Croquis 7 : Coupe stratigraphique du B.P.F.43

L'observation au microscope révèle (voir croquis 7) :
- une couche blanche (couche 1) avec les grains de quartz bie individualisés de la roche
- un très fin "liseré" blanc (couche 2, épaisse de 2 µm environ)
- une couche grise (couche 3 d'épaisseur moyenne 56 µm) composé de granulations minuscules (de dimensions de l'ordre de 2 à 3 µm rouge foncé d'ocre rouge entourées d'une matière blanc-grisâtre.

B.P.F. 19 :
Prélèvement de couleur dite "rouge clair" (réf. code Münsell 10 6/8) fait sur une représentation zoomorphe de profil (nandou voir photo 3) appartenant à un groupe de 3 animaux (numéro 14 d panneau CCXXXIII de l'inventaire). Le zoomorphe correspond à l technique d'exécution du contour complété d'un remplissage a trait. Les tracés paraissent avoir été effectués sur un dépô superficiel blanc présent encore à côté des figurations pariétale sur la paroi nue.
A la loupe binoculaire, on remarque l'existence d'un épais dépô blanc sous la couche pigmentaire.

Au microscope, l'étude stratigraphique (voir croquis 8) confirm ces remarques :
- une couche épaisse de dépôt blanc (couche 1), san matérialisation de la forme des grains
- une couche discontinue et fine d'ocre rouge (couche d'épaisseur moyenne 6 µm).

B.P.F. 29 :
Prélèvement de couleur jaune (référence du code Münsell 10YR 7/8) fait dans le corps d'un anthropomorphe exécuté selon la techniqu du contour fermé sans remplissage dans le corps (voir photo 7). I a le numéro 28 du panneau CCXXXIV de l'inventaire.
A la loupe binoculaire les pigments paraissent entourer les grain de quartz en saillies.

L'étude stratigraphique met en évidence (voir croquis 9) :
- une couche blanche (couche 1) formée des grains de quartz d grès
- une couche d'ocre jaune (couche 2 d'épaisseur 11 µm)
- une couche blanchâtre (couche 3) correspondant à un dépô superficiel (non visible sur le document).

B.P.F. 20 :
Prélèvement pris dans la partie en superposition d'un zoomorph (nandou) de couleur jaune (référence Münsell 10YR 6/8) et un autr zoomorphe (nandou) de couleur rouge foncé (référence code Münsel 10R 4/8). La technique d'exécution de ces figurations est du typ dessin avec contour fermé et remplissage lisse (voir photo 3) Elles correspondent aux numéros 6 et 6a du panneau CCXXXIV d l'inventaire. L'observation à la loupe binoculaire révèle un surface irrégulière avec de gros grains de quartz. Sont visible la superposition du pigment rouge foncé sur le pigment jaun contrairement aux observations faites sur le terrain, ainsi que l présence d'un produit d'altération sous les pigments. Il ne nou est pas possible dans l'état de nos observations actuelles d fournir une explication de cette inversion, l'erreu d'interprétation en laboratoire étant exclue. Sur l'autre face d prélèvement de la roche on observe un dépôt blanc sous forme d petits cristaux et quelques points noirs.

L'étude stratigraphique permet de distinguer (voir croquis 10) :
- une couche blanchâtre (couche 1) avec des cristaux de quartz
- une couche jaune d'ocre jaune (couche 2)
- une couche rouge d'ocre rouge (couche 3, épaisseur 2 µm).

3.2.2. Résultats d'analyses chimiques

Des résultats complémentaires ont été obtenus au microscop électronique à balayage et à la microsonde électronique associé pour l'échantillon B.P.F 43. Au niveau de la "couche grise" décrite précédemment lors de l'étude stratigraphique, nou pouvons différencier des concentrations de fer localisées dans le granulations puis du silicium, de l'aluminium et du potassium dan la matière blanc grisâtre. Par diffractométrie de rayons X, nou avons pu pour ce même échantillon, distinguer quatre composant différents : quartz, kaolinite, illite et hématite. La matièr blanc grisâtre est donc une argile.

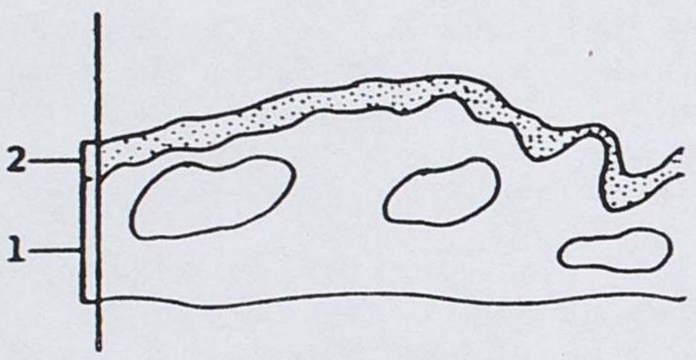
Sur le site du Boqueirao do sitio da Pedra Furada, nous avion remarqué la présence fréquente de surfaces de dimensions variable couvertes d'efflorescences de couleur blanche, associées ou no aux parties décorées. L'analyse par spectrophotométrie infraroug a révélé la présence de nitrate de calcium.

IPHAN
Fl. 101
Rubrica

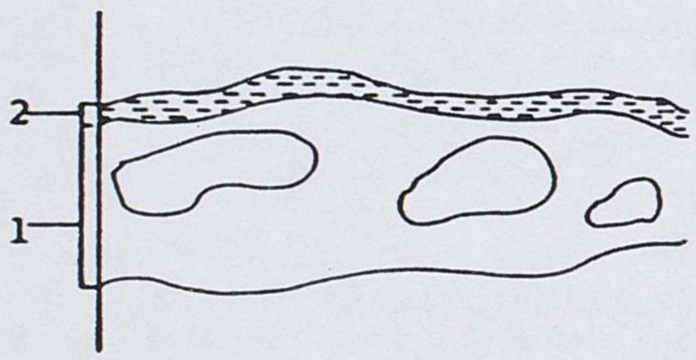
IPHAN
Fl. 102
Rubrica
102



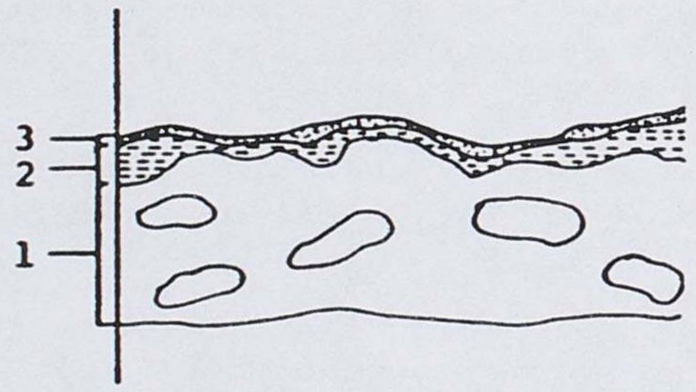
Photo 7 : Localisation du prélèvement B.P.F.29



Croquis 8 : Coupe stratigraphique du B.P.F.19



Croquis 9 : Coupe stratigraphique du B.P.F.29



Croquis 10 : Coupe stratigraphique du B.P.F.20

LEGENDES

Dépôt blanc
Pigment blanc
Pigment jaune
Pigment gris
Pigment rouge

L'examen en laboratoire a montré aussi la présence de minces dépôts en surface des peintures (B.P.F. 11, B.P.F 22, B.P.F. 42). Leur analyse par spectrophotométrie infrarouge révèle divers composants : sulfates, oxalates, nitrates en qualité et proportions variables selon les prélèvements.

L'analyse par fluorescence X de l'ensemble des prélèvements indique la présence de calcium et de fer en quantité importante (tableau I récapitulatif des analyses ci-après).

N° Echantillon \ Eléments		Ca	Fe	K	Si	Al	S	Ti	Zn
BPF 19	Air	X	X						
	Sous vide	X	X		X	T		T	
PBF 20	Air	X	X					T	
	Sous vide	X	X						
BPF 22	Air	X	X					T	
	Sous vide	X	X		T			T	
BPF 23	Air	X	X				T	T	T
	Sous vide								
BPF 29	Air	X	X						
	Sous vide	X	X				T		
BPF 35	Air	X	X						
	Sous vide	X	X						
BPF 38	Air	X	X				T		
	Sous vide	X	X				X		
BPF 43	Air	T	X	X	T		T	X	
	Sous vide		X	X	X	T	X	T	
BPF 47	Air	X	X		T		T		
	Sous vide	X	X	T			T	T	T

T = Traces
X = Présence

4 - Conclusions :

Les prélèvements de peintures de la Toca do Boqueirao do Sitio da Pedra Furada étudiés ont une stratigraphie picturale en général simple. Les pigments ont été appliqués directement sur le support, sans préparation apparente de celui-ci.
Les couches pigmentaires sont d'épaisseur variable, continues ou discontinues, denses avec ponctuellement des concentrations de colorants (ex. B.P.F. 22) et recouvertes en général d'un mince dépôt d'altération lui aussi plus ou moins continu. Il est tentant de donner un schéma type de la répartition stratigraphique des couches picturales où nous pouvons différencier : la roche, la ou les couches pigmentaires, un dépôt superficiel.

L'examen du prélèvement B.P.F. 38 a permis de préciser les relations des deux tracés de couleurs différentes (blanc et rouge) remarqués sur le terrain. A la partie ventrale de la représentation animale, le tracé rouge parait être antérieur à celui du blanc. Par contre l'observation d'une section polie du B.P.F. 39) effectuée sur la partie dorsale de la même figuration révèle une superposition inverse: le tracé blanc est cette fois antérieur au rouge. Chaque trait du double contour de la figuration rupestre ne parait pas avoir été dessiné en une seule fois d'un seul tenant; il faut renoncer à l'hypothèse du tracé de cette figuration par une première application d'une couleur suivie d'une deuxième application d'une autre couleur.

L'étude stratigraphique du prélèvement B.P.F. 43 révèle une couche externe (qui apparait grise à l'oeil nu) hétérogène, formée de granulations rouges de couleur très dense "emballées" dans une "pâte" blanc-gris. Deux réflexions peuvent venir sur l'origine de cette couche : soit application par l'homme d'une matière contenant naturellement ces deux composants, soit application par l'homme d'un mélange.

L'examen au microscope optique peut confirmer les observations de terrain. C'est le cas de la superposition couche pigmentaire blanche sur couche pigmentaire rouge du prélèvement B.P.F. 38, c'est aussi le cas de la section polie correspondant au B.P.F. 19 où la couche pigmentaire est un dépôt blanc. Il peut aussi révéler des superpositions inverses de ce qui avait pu être constaté à l'oeil nu sur place; la section polie B.P.F. 20 illustre cette situation avec la couche rouge sur la jaune.

L'analyse des dépôts présents sur les parois montre une grande complexité ; les parois sont le résultat de toute une série de paléo-évolutions qui les ont plus ou moins marquées et ont plus ou moins dû laisser des traces. Cette diversité n'entraîne pas des conditions de conservation uniformes et il faudrait dans un proche avenir connaître la répartition - sous forme cartographique - de ces différents sels qui peuvent être à l'origine de graves désordres au niveau des aires décorées.

Après cette recherche, nous voulons souligner l'importance de l'archéométrie au sein des études de l'art rupestre.
A partir des méthodes physiques et chimiques d'analyses de pigments, nous pouvons fournir des données qui faciliteront le travail du spécialiste d'art rupestre, confronté à des thèmes de recherche, tels que la ségrégation des figures ou les techniques d'exécution.

Il nous est agréable de remercier ici :

- Madame Niède GUIDON, Directeur de la Mission Archéologique du PIAUI
- Monsieur Claude VOLFOVSKY, Directeur du L.R.M.H.
- Mesdames Gisèle TUDELA, Patricia CHAMPAGNAT, Paulette HUGON et Monsieur Jean-Pierre BOZELLEC du L.R.M.H.

Bibliographie :

M.B. ARNAUD : "les sites préhistoriques de la région Sao Raimundo Nonato, au sud-est du PIAUI - Brésil. Localisation et répartition géographique". Diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1982, PARIS, 255 p.

J. BRUNET, S. DEMAILLY et P. VIDAL : In "8th Triennal meeting of Committee for conservation : Comité de l'ICOM pour la conservation, SYDNEY, Australia, 6-11 september, 1987". p. 1141-1147, Bibliographie. Résumé en français.

N. GUIDON : "Art rupestre : une synthèse du procédé de recherche". Cahier d'Etudes Américanistes Interdisciplinaires N°1, EHESS et RCP 394 CNRS, 1982, PARIS, p 41-54.

N. GUIDON : "De l'opérationnalité des classements préliminaires". Cahier d'Etudes Américanistes Interdisciplinaires N°2, EHESS et RCP 394 CNRS, 1983, PARIS, p 1-22.

N. GUIDON : "L'art rupestre du sud-est du Piaui dans le contexte sud américain. Une première proposition concernant méthodes et terminologie". Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Paris I, 1984, PARIS, 1184 p.

J. PELLERIN : "Missào geomorfologica en Sao Raimundo Nonato, sudeste do PIAUI". Cadernos de pesquisa, série antropologia II, N°3, Universidade Federal do PIAUI, 1983, Teresina, PIAUI, p. 201-225.

A.M. PESSIS : "Méthodes d'interprétation de l'art rupestre : analyses préliminaires par niveaux". Cahier d'Etudes Américanistes Interdisciplinaires N°2, EHESS et RCP 394 CNRS, 1983, PARIS, p. 201.225.

A.M. PESSIS : "Art rupestre préhistorique : premiers registres de la mise en scène". Thèse de Doctorat d'Etat, Université Paris X, NANTERRE, 1987, 3 volumes.

II 340 (h) 103

IPHAN
Fl. 103
Rubrica

DECRET Nº 83.548, du 5 juin 1979.

Création du PARC NATIONAL DE LA SERRA DA CAPIVARA, Etat de Piauí (indiquant son périmètre - prenant d´ autres mesures).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

En vertu des pouvoirs que lui confère l´Art. 81, item III, de la Constitution, et conformément aux termes de l´Art. 5, alinéa "a", de la Loi nº 4.771, du 15 septembre 1965,

DECRETE:

Art. 1º - la création, dans l´Etat du Piauí, du Parc national de la Serra da Capivara, d´une surface de 100.000 ha environ. Ce parc dépend de l´Institut brésilien pour le développement de la flore - IBDF - rattaché au Ministère de l´Agriculture. Son périmètre se définit comme suit:

- 1 - en partant à 1.000 m à l´ouest de la source principale de la rivière Nova Olinda, sur le parallèle 08º50´S

- 2 - suivre en ligne droite sur 20.500 m environ le long de ce parallèle jusqu´au point déterminé géographiquement par les coordonnées 42º32´28"W et 08º50´S;

- 3 - à partir de ce point, suivre sur 16.000 m environ en direction ouest-est (O-E) la cote de 400 m jusqu´à la ligne télégraphique qui relie São João do Piauí à São Raimundo Nonato. Continuer vers le nord, par la gauche de la ligne télégraphique, jusqu´au croisement de celle-ci avec la rivière Bom Jesus;

- 4 - de ce point, suivre une ligne nord-ouest (N-O)sur 1.500 m environ jusqu´à la source de l´un des affluents de la rivière Bom Jesus;

- 5 - remonter la rivière Bom Jesus sur une ligne distante de 1.000 m de la rive gauche, jusqu´à sa source principale sur le parallèle 08º42´S;